

PRSE 2

Aquitaine

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS
ENVIRONNEMENTALES

Agir mieux
pour vivre mieux

air extérieur
air intérieur et habitat
eau
alimentation
transports
pesticides
expositions professionnelles
expositions sonores
points noirs environnementaux
recherche, risques émergents
information et communication

Plan Régional Santé Environnement
2009-2013







PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

*Arrêté préfectoral portant approbation du second plan régional
santé environnement (PRSE2) de la région Aquitaine*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de la santé publique et notamment son article R1310-1,
VU le code de l'environnement,
VU la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,
VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
VU le second plan national santé environnement (PNSE2) adopté par le gouvernement le 24 juin 2009,
VU la circulaire interministérielle du 16 octobre 2008 relative à la consultation sur le plan national santé environnement et à la mise en place de groupes de travail régionaux en santé environnement,
VU les résultats de la consultation organisée entre le 11 mai et le 30 juin 2010,
VU l'avis du Conseil Économique et Social Régional rendu lors de sa séance plénière du 24 juin 2010,
VU les consultations pour avis des conseils généraux de la région Aquitaine,
VU l'avis du groupe régional santé environnement exprimé lors de sa réunion du 29 octobre 2010 sur le projet de plan régional santé environnement,

SUR PROPOSITION de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé et du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Le second plan régional santé environnement (PRSE2) de la région Aquitaine 2009-2013 annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine. Un avis de publication sera inséré dans deux journaux régionaux.

ARTICLE 3- Le préfet de région et la directrice de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 29 NOV. 2010

Le Préfet de région,


Dominique SCHMITT

Y:\MISSIONS\COHES_SOC\santé aff sociales\ARS\Arrêté approbation 2nd plan reg PRSE 2.doc



1) CONTEXTE	5
1.1 Le contexte international et national	6
1.2 Les premiers Plans Santé Environnement 2004-2008, PNSE 1 - PRSE1	8
1.2.1 Le Plan National Santé Environnement 1	8
1.2.2 Le Plan Régional Santé Environnement 1	10
1.3 La deuxième génération des Plans Santé Environnement, PNSE 2 - PRSE 2	12
1.3.1 Le Plan National Santé Environnement 2	12
1.3.2 Le Plan Régional Santé Environnement 2	14
2) ÉTAT DES LIEUX	15
3) MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PRSE 2	17
3.1 L'organisation durant la phase d'élaboration	18
3.2 La méthodologie d'élaboration	19
3.2.1 Les procédures d'élaboration	19
3.2.2 La formation en évaluation	20
3.2.3 La consultation	21
3.2.4 Le budget	21
3.3 La communication, la valorisation	21
4) STRUCTURATION DU PRSE 2	23
4.1 L'élaboration du contenu	24
4.2 Des objectifs opérationnels en santé environnement	24
4.3 Un principe général « Réduire les inégalités environnementales en Aquitaine »	25
4.4 Une population prioritaire : les enfants et les jeunes	26
5) SUIVI ET ÉVALUATION	27
5.1 L'organisation du suivi	28
5.2 L'évaluation	29
5.3 Les outils de communication sur le suivi du plan	29
6) FICHES ACTION	31
Sommaire des actions	32
Transports et santé	33
Pesticides et santé	41
Expositions sonores et santé	51
Expositions professionnelles et santé	59
Points noirs environnementaux	67
Recherche et risques émergents	75
Information et communication	83
Habitat, air intérieur et santé	91
Air extérieur et santé	99
Eau et santé	109
Alimentation et santé	117
7) ANNEXES	125
7.1 Annexe 1 : les 58 actions du PNSE 2	126
7.2 Annexe 2 : les 35 fiches actions du PRSE 2	128
7.3 Annexe 3 : les budgets minimum estimés par action	130
7.4 Annexe 4 : lexique	132

1)

CONTEXTE





1) CONTEXTE

1.1 Le contexte international et national

Le contexte international

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a initié un cycle de conférences interministérielles sur l'environnement et la santé, qui se sont tenues successivement à Francfort en 1989, Helsinki en 1994, Londres en 1999 et Budapest en 2004.

Lors de la conférence de l'OMS de Francfort en 1989, la thématique santé-environnement a été définie comme suit :

« *La santé environnementale comporte les aspects de la santé humaine et des maladies qui sont déterminés par l'environnement. Cela se réfère également à la théorie et à la pratique de contrôle et d'évaluation dans l'environnement des facteurs qui peuvent potentiellement affecter la santé (OMS, 1990)* ».

La France s'est engagée, parmi 43 pays lors de la 3^e conférence interministérielle à Londres en 1999, à mettre en œuvre un plan d'action national pour l'environnement et la santé.

Le 11 juin 2003, la Commission européenne a présenté une stratégie européenne en matière d'environnement et de santé¹, visant à « *améliorer la prise de conscience de la relation existant entre l'environnement et la santé, en particulier celle des enfants* » afin de :

- Réduire, au niveau de l'Union Européenne, l'incidence des facteurs environnementaux sur la santé ;
- Identifier et prévenir les nouvelles menaces sanitaires dues à des facteurs environnementaux ;
- Renforcer la capacité de l'Union européenne à légiférer dans ce domaine.

Cette stratégie a abouti à un Plan d'action européen 2004-2010 en faveur de l'environnement et de la santé, présenté par la commission le 9 juin 2004.

La loi de santé publique

La loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique inclut la thématique santé-environnement dans les cinq préoccupations majeures stratégiques au même titre que le cancer, la violence routière, les comportements à risques et les conduites addictives, la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques, les maladies rares.

La loi prévoit, tous les 5 ans, la réalisation d'un « *plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement* » (Code de la Santé Publique, articles L1311-6 et L1311-7). Ce plan prend notamment en compte les effets sur la santé des agents chimiques, biologiques et physiques présents dans les différents milieux de vie, y compris le milieu de travail.

Cette loi prévoit en outre une déclinaison régionale de ce plan qui devait s'intégrer dans le Plan Régional de Santé Publique (PRSP) comme prévu à l'article L.1411-11 du Code de la Santé Publique. Le PRSP devait, en effet, regrouper les différentes actions de santé publique conçues et mises en œuvre dans la région, et notamment un programme régional de prévention des risques liés à l'environnement.

La réduction des inégalités de santé, dont font partie les inégalités environnementales, constitue une des priorités de la politique de santé publique. Par ailleurs, la Charte de l'environnement promulguée en mars 2005 donne une place de premier ordre à l'égalité environnementale, son article 1^{er} déclarant que « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ».

¹ Stratégie SCALE : Science – Children – Awareness – Legislation – Evaluation



La stratégie de développement durable

La stratégie nationale de développement durable adoptée le 3 juin 2003 comptait parmi ses mesures l'élaboration du Plan National Santé Environnement (PNSE 1). Elle s'articulait autour de six axes stratégiques, recouvrant au total dix programmes d'action (chaque axe comporte au minimum un programme), qui étaient assortis d'objectifs, de plans d'actions et d'indicateurs de suivi.

La nouvelle stratégie de développement durable 2009-2013 est en cours d'élaboration en concertation avec les partenaires socio-économiques et environnementaux. Son objectif est d'offrir un cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs privés et publics, en cohérence avec la stratégie des instances européennes et avec les engagements internationaux de la France. Elle adopte pour ce faire les 9 défis-clés issus de l'architecture de la stratégie européenne de développement durable, ainsi que le même jeu d'indicateurs « phare » d'Etat.

Le Grenelle de l'Environnement

Le groupe III « *Instaurer un environnement respectueux de la santé* », du Grenelle de l'Environnement qui s'est tenu en 2007 a demandé à ce que soit élaboré en 2008 le second PNSE en associant l'ensemble des parties prenantes

Le PNSE 2 voit son champ élargi à la prise en compte de thématiques complémentaires de celles développées dans le PNSE 1 (nouvelles pathologies, nouvelles technologies, inégalités environnementales...).

La loi HPST

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST²) inclut, pour chaque région, un projet régional de santé constitué notamment d'un schéma régional de prévention. Ce schéma comporte des dispositions relatives à la santé environnementale.

La mise en œuvre des PRSE, programmes établissant pour les 5 ans à venir des priorités en matière de santé environnementale, participe nécessairement à l'élaboration de ce schéma de prévention.



² Loi Hôpital Patients Santé Territoires

1.2 Les premiers Plans Santé Environnement 2004-2008 PNSE1 - PRSE1

Dans sa définition de la santé-environnement, l'OMS considère l'ensemble des problèmes de santé qui ne sont pas d'origine génétique ou qui ne relèvent pas, comme le tabagisme par exemple, d'un choix individuel. Cette définition intègre ainsi les accidents domestiques, l'obésité, l'activité sportive ainsi que les pathologies à caractère professionnel.

Ces différents thèmes étant traités en France par des plans spécifiques de santé publique, l'élaboration du premier et du deuxième PNSE s'est appuyée sur une définition plus restreinte de la santé-environnement, qui exclut les risques relevant majoritairement d'un comportement individuel. Les actions ont ainsi été définies en considérant le thème santé-environnement comme l'ensemble des interactions entre l'homme et son environnement, et les effets sur la santé liés aux conditions de vie (expositions liées à la vie privée et/ou professionnelle...) et à la contamination des différents milieux (eau, air, sol,...).

1.2.1 Le Plan National Santé Environnement 1

Une commission d'orientation composée de 21 experts a été créée le 17 septembre 2003 afin de réaliser un diagnostic de l'exposition des Français aux pollutions environnementales dans les différentes composantes de leur vie quotidienne et de proposer un ensemble d'orientations et d'actions.

La phase d'élaboration du PNSE 1 s'est principalement appuyée sur 3 piliers :

- le rapport établissant le **diagnostic de la santé environnementale** en France (rapport de la commission d'orientation de février 2004, disponible sur le site de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES)³ ;
- la dynamique impulsée au niveau européen par l'OMS et la Commission européenne ;
- une consultation régulière de la société civile.

Le PNSE 1 s'est également inspiré des plans d'actions similaires réalisés par plusieurs pays européens (Pays-Bas, Allemagne, Danemark...). Il a veillé à être compatible d'une

part avec le plan d'actions de la Commission européenne présenté le 9 juin 2004 dans le cadre de la stratégie SCALE, et d'autre part avec le plan d'actions pour protéger la santé des enfants vis-à-vis des pollutions environnementales de l'OMS, présenté à Budapest en juin 2004.

Le PNSE 1 a été adopté par le gouvernement le 21 juin 2004. C'est le premier plan adopté par la France dans le domaine santé environnement.

La mise en œuvre des actions et orientations du PNSE 1 a reposé sur un nombre élevé d'acteurs aux niveaux national et local dont il a fallu assurer la mobilisation et la coordination. Par ailleurs, les contextes scientifique, réglementaire, social ayant évolué au cours de la durée de mise en œuvre du plan, un dispositif de suivi du PNSE 1 a été mis en place.

Le suivi s'est organisé autour d'un comité de pilotage (de nature administrative) qui s'est appuyé sur les conclusions du comité d'évaluation (de nature scientifique et technique) pour faire évoluer et valoriser les actions menées. Le comité de pilotage était composé des représentants de tous les ministères concernés (services centraux et déconcentrés) et des organismes publics ayant participé à l'élaboration du PNSE 1. Ses missions étaient de suivre la mise en œuvre du PNSE 1, de veiller à la valorisation des résultats obtenus et de leur mise à jour.

Le plan comprenait 45 actions organisées autour de 8 axes structurants en rapport avec les orientations générales de la commission d'orientation qui étaient « *Prévention des risques prioritaires* » et « *Développer la santé environnementale* ». La consultation sur le projet de plan a permis de faire ressortir 12 actions prioritaires, choisies pour leur caractère novateur, leur impact sanitaire, leur impact en termes d'information du public. Le plan est téléchargeable sur le site du ministère du développement durable ou sur le site dédié au PRSE Aquitaine : www.prse-aquitaine.fr.

Après avoir fait l'objet d'un bilan à deux ans et d'une communication en conseil des ministres en juillet 2006, l'évaluation à mi-parcours⁴ du PNSE 1 a été menée par le comité d'évaluation entre mai 2006 et juin 2007, conformément aux engagements du gouvernement. Ce comité était composé d'experts indépendants en santé, environnement, recherche et travail et de personnalités qualifiées représentant les différentes composantes de la société (ONG, industriels, syndicats...) et son secrétariat animé par l'AFSSET (aujourd'hui ANSES).

³ www.afsset.fr, la santé et l'environnement, dans la rubrique « Environnement > Le PNSE 2 > Le PNSE 1 > L'élaboration du PNSE »

⁴ Evaluation à mi-parcours du Plan National Santé Environnement – Rapport du comité d'évaluation – Afsset, Evalua – juillet 2007

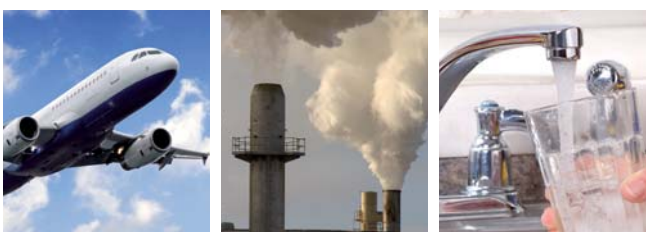
À mi-parcours, plus de 60% des actions avaient un avancement conforme aux prévisions. À l'issue de cette démarche, le comité d'évaluation a proposé de faire du PNSE 1 une politique publique pérenne et a recommandé :

- de développer des indicateurs synthétiques de santé afin de disposer d'une vision globale des enjeux et de permettre d'établir des comparaisons entre les impacts sanitaires des principaux facteurs de risques environnementaux ;
- de développer également des outils et des méthodes d'évaluation économique ;
- de renforcer la capacité d'expertise de la France en santé environnement et d'améliorer la gouvernance du dispositif.

Le PNSE 1 a ainsi permis l'émergence de la thématique **santé environnement** et sa prise en compte par l'ensemble de la société. Ainsi, le baromètre santé environnement 2007 de l'INPES indiquait que plus d'un tiers (36%) de la population avait déjà entendu parler du PNSE 1.

Des résultats concrets ont été obtenus sur la période 2004-2008, parmi lesquels les principales avancées suivantes :

- **Une réduction des émissions atmosphériques industrielles** en cadmium, plomb, benzène, dioxine et chlore de vinyle monomère comprise entre 50 et 85 % ;



- **Le renforcement de la lutte contre la légionellose**, avec une baisse de l'ordre de 20 % des cas recensés entre 2005 et 2008, et cela en dépit du renforcement des diagnostics et du système de surveillance qui conduit inévitablement à une augmentation du nombre de cas connus ;
- **Des procédures de protection** engagées ou réalisées sur près de 75 % des captages d'eau potable ;
- **Le lancement d'enquêtes** de grande ampleur sur la qualité de l'air dans les logements et dans les écoles par l'observatoire de la qualité de l'air intérieur et la proposition de premières valeurs guides par l'AFSSET (aujourd'hui ANSES) pour certains polluants présents dans l'air intérieur (formaldéhyde, monoxyde de carbone et benzène) ;
- **L'impulsion d'autres plans gouvernementaux** comme le Plan santé travail le 13 avril 2004 ou le Plan radon en mars 2006 ;
- **La création de l'Observatoire des résidus de pesticides** le 28 juin 2006 et le soutien à la publication du Plan interministériel de réduction des pesticides et du plan Ecophyto 2018 en septembre 2008 par le ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- **Le soutien au règlement REACH**, adopté par le parlement européen le 13 décembre 2006 et le renforcement des capacités d'évaluation des risques sanitaires des substances chimiques dangereuses via l'élargissement des compétences de l'AFSSE à la santé au travail (création de l'AFSSET) et l'extension des missions de l'AFSSA⁵ à l'évaluation des risques et bénéfiques des produits phytopharmaceutiques, des adjuvants, des matières fertilisantes et des supports de culture, par la loi d'orientation agricole, adoptée par le parlement en décembre 2005 ;
- **L'élaboration d'un programme de travail national fixant une liste de 20 substances CMR prioritaires**, permettant d'engager les travaux d'adaptation de la réglementation en milieu de travail (publication par l'AFSSET de ses avis sur 4 substances en 2008, 13 autres étant substances attendus d'ici fin 2009) ;
- **Le financement, entre 2005 et 2007 de 114 projets de recherche en santé environnement**, pour un montant global d'environ 25,4 M € par l'Agence nationale de la recherche (ANR) ;
- **La création du site portail** en santé-environnement-travail par l'AFSSET (aujourd'hui ANSES).

Dans la continuité du PNSE 1, chaque région a élaboré un Plan Régional Santé Environnement (PRSE) qui déclinait les grandes actions du plan en fonction de ses particularités régionales.

⁵ En 2010, l'AFSSET et l'AFSSA ont fusionné pour donner l'ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

1.2.2 Le Plan Régional Santé Environnement 1

La circulaire du 3 novembre 2004 relative au PNSE a défini les actions à mettre en œuvre au niveau local pour détecter, prévenir et lutter contre les pollutions de l'environnement ayant un impact sur la santé. Elle demandait aux Préfets de régions de mettre en œuvre le PNSE 1 au niveau régional sous la forme d'un Plan Régional Santé Environnement (PRSE 1).

Un bureau de suivi a été constitué pour élaborer le PRSE 1, en assurer le suivi, et valider toutes les étapes de conception du plan. L'animation générale a été confiée à la DRASS (lettres de mission du 10 mars 2005 et du 29 mars 2006).

Le bureau de suivi était constitué des membres de :

- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- l'Association Régionale Aquitaine de la Mutualité Sociale Agricole (ARAMSA)
- Le Conseil Economique et Social Régional (CESR)
- la Cellule interrégionale d'Epidémiologie (CIRE)
- le Conseil Régional d'Aquitaine
- la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine (CRAM)
- les Directions Départementales et Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS/DRASS)
- la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
- la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF)
- les Directions Régionale et Départementales de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DRCCRF/ DDCCRF)
- la Direction Régionale de l'Equipement (DRE)
- la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
- la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP)
- la Fédération régionale des associations de protection de la nature de la région Aquitaine (SEPANSO)
- le Rectorat de l'Académie de Bordeaux
- le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture (SGAR).



La démarche mise en œuvre pour élaborer le PRSE 1 Aquitaine avait pour objectifs :

- de décliner le PNSE 1 au niveau régional afin de participer à la réalisation des objectifs nationaux ;
- de faire se rejoindre les objectifs nationaux et les orientations fortes déjà définies dans les plans ou programmes régionaux pouvant avoir un lien avec la problématique santé environnement ;
- de concevoir un plan régional qui ne soit pas un catalogue d'actions éparses mais un ensemble cohérent structuré autour de thématiques fortes clairement identifiables et fédératrices.

Dans le cadre de la dynamique partenariale et de concertation du PRSE 1, le bureau de suivi a souhaité développer une véritable politique régionale en santé environnement qui permette un affichage clair en termes d'axes forts, d'objectifs régionaux et d'actions prioritaires.

Le bureau de suivi a notamment désigné des pilotes chargés de concevoir et de rédiger les objectifs et modalités de mise en œuvre des actions du PNSE 1 à décliner régionalement, selon les termes de la circulaire du 3 novembre 2004.

Selon les cas, les pilotes des actions ont constitué des groupes de travail multi-partenariaux. Ces échanges ont permis de bâtir les propositions d'actions de manière concertée. Au total, plus de 50 services de l'Etat, collectivités et organismes ont été sollicités.

Le bureau de suivi a proposé un PRSE 1 basé sur 26 actions. Ces 26 actions, pilotées par les partenaires de la démarche, ont fait l'objet de travaux et de réflexions, aboutissant à des propositions d'actions pour la période 2005-2008.

Les actions du **PRSE Aquitaine** ont été menées selon 4 axes structurants majeurs, définis à partir des 3 objectifs prioritaires du PNSE⁶ :

- **Les milieux ;**
- **Les pathologies environnementales ;**
- **L'information ;**
- **Les données.**

⁶ • Garantir un air et une eau de bonne qualité
• Prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers
• Mieux informer le public et protéger les populations sensibles

Parmi les 26 actions du PNSE 1 retenues pour être déclinaées dans le PRSE 1, 11 ont été jugées prioritaires, pour permettre une meilleure lisibilité et concentrer les moyens :

- Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle ;
- Promouvoir les modes de déplacements alternatifs ;
- Améliorer la qualité de l'eau potable ;
- Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides ;
- Améliorer la prévention du saturnisme infantile ;
- Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies ;
- Réduire les expositions professionnelles aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) ;
- Limiter l'exposition de la population aux fibres minérales ;
- Réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008 ;
- Faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public ;
- Réaliser un diagnostic santé environnement.

Avant l'approbation du PRSE, une consultation a été effectuée auprès du Conseil régional, des 5 conseils généraux d'Aquitaine, du Conseil Economique et Social Régional et des Comités Départementaux d'Hygiène. Le PRSE 1 Aquitaine a été adopté par le Préfet de Région le 19 décembre 2005.

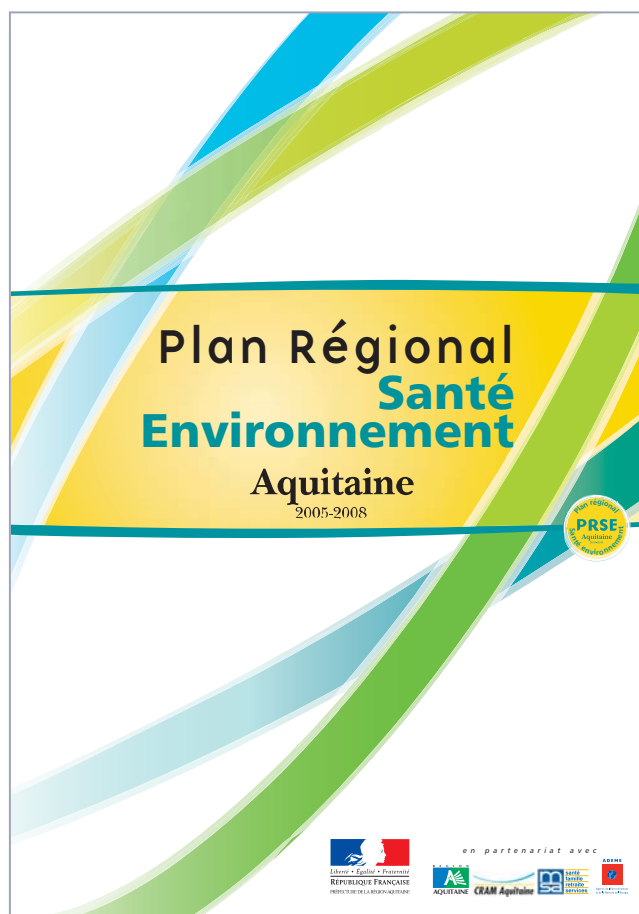
Les pilotes des actions ont collaboré à la réalisation de bilans annuels de l'état d'avancement des actions. Il a été réalisé **2 rapports d'évaluation du plan** (2006 et 2007).

Enfin, **un bilan final** a été conduit en mars 2009 à partir de ces différentes démarches d'évaluation.

Une **étude de perception** du PRSE 1 a été menée auprès de différents partenaires en 2008, dont le principe était de recueillir leur point de vue. Cette approche a permis d'éclairer ce qui constituait les points forts et les points faibles du plan et d'identifier leurs propositions de participation au prochain PRSE.

Par ailleurs, une lettre d'information sur les actions du plan a été éditée deux fois par an pour favoriser la communication et permettre une transparence des travaux mis en œuvre.

L'ensemble des documents relatifs au PRSE 1 Aquitaine peuvent être téléchargés sur le site **www.prse-aquitaine.fr**.



1.3 La deuxième génération des Plans Santé Environnement PNSE 2 - PRSE 2

1.3.1 Le Plan National Santé Environnement 2

Au cœur des engagements du **Grenelle de l'environnement**⁷, la thématique santé environnement, préoccupation majeure de santé publique, regroupe les aspects de la santé humaine qui sont influencés par l'environnement, et notamment par les pollutions environnementales.

Le groupe de travail (COMOP 20⁸) réuni pour élaborer le PNSE 2 et présidé par le professeur Gentilini, était composé des représentants des 5 collèges du Grenelle, à savoir : les représentants des services de l'Etat, les représentants des collectivités territoriales, les représentants des associations, les représentants du monde économique, des salariés et des employeurs, des personnalités qualifiées.

Le **PNSE 2** a été adopté le 24 juin 2009 (document disponible sur le site du ministère de l'écologie, www.developpement-durable.gouv.fr et sur le site du PRSE 2 Aquitaine, www.prse-aquitaine.fr). Il s'inscrit, d'une part, dans la continuité du premier Plan National Santé Environnement, bénéficiant ainsi de ses enseignements et de son impulsion, et d'autre part, dans la suite des tables rondes du Grenelle de l'environnement, dont il décline les engagements concernant la santé environnementale.

Le PNSE 2 se base sur le rapport du groupe de travail chargé d'élaborer des propositions pour le PNSE 2. Ce rapport, remis au gouvernement le 14 avril 2009, a fait l'objet d'une large consultation, tant au niveau national que local, entre octobre 2008 et février 2009. À cet effet, il a été demandé, par la circulaire du 16 octobre 2008, aux préfets de région de constituer, en partenariat avec les présidents des conseils régionaux, de créer des groupes de travail en santé environnement afin d'animer la réflexion locale sur le projet de PNSE 2.

Il a également été demandé aux régions de formuler des pistes d'amélioration pour le second PNSE. En Aquitaine, les avis du Conseil Régional, des 5 conseils généraux, du Conseil Economique et Social Régional, du Groupe

Régional de Santé Publique et du bureau de suivi du PRSE 1, ont été recueillis par l'intermédiaire d'un ensemble de questions relatives à l'Aquitaine.

L'élaboration du PNSE 2 repose sur une triple approche de la santé environnementale. En effet, par nature, les questions de santé environnementale concernent l'ensemble de la population et impliquent de nombreux acteurs : associations de protection de l'environnement, associations de malades et de victimes, partenaires sociaux, de nombreux ministères (écologie, santé, travail, agriculture, économie) et de nombreuses agences et équipes de recherche.

Les clés de lecture de la thématique Santé Environnement peuvent être multiples, selon l'axe d'entrée retenu :

- **une entrée environnementale** par les différents milieux (air, eau, sol, environnement intérieur (qualité de l'air intérieur, radon...)) ou par les différents polluants (particules, pesticides, substances chimiques, bruit...);
- **une entrée sanitaire** selon les différentes pathologies pouvant avoir une origine environnementale (cancers, maladies cardiovasculaires, neurologiques, pathologies respiratoires (asthme...), problèmes de fertilité...);
- **une entrée populationnelle** qui vise à améliorer la prévention pour les populations les plus fragiles (femmes enceintes et enfants, personnes atteintes de certaines maladies chroniques comme l'asthme...).



⁷ 24-26 octobre 2007 : tables rondes du Grenelle consacrées à la santé environnementale.

⁸ Comité Opérationnel du Grenelle de l'Environnement (Chantier 20) appelé « Groupe partenarial élaboration concertée du PNSE 2 »

Le PNSE 2 propose d'**orienter les actions selon deux axes**, non exclusifs l'un de l'autre :

- **réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé** (cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques...);
- **réduire les inégalités environnementales**, c'est-à-dire la limitation des nuisances écologiques susceptibles d'induire ou de renforcer des inégalités de santé. Le PNSE 2 aborde donc cette question des inégalités sous plusieurs angles :
 - **les inégalités de sensibilité aux agents pathogènes en fonction de l'âge**. Les enfants sont particulièrement sensibles aux facteurs environnementaux, comme par exemple les produits chimiques, leur organisme étant en plein développement ;
 - **les inégalités de sensibilité aux agents pathogènes en fonction de l'état de santé particulier de chacun** (allergie, asthme, personnes ayant déjà eu un cancer...);
 - **les inégalités liées au contexte socio-économique**. À ce titre, le PNSE 2 prévoit de renforcer le programme de résorption de l'habitat indigne ;
 - **les inégalités géographiques liées à l'inhomogénéité des altérations de l'environnement sur le territoire**. En effet, la qualité de l'eau ou des sols n'est pas égale sur l'ensemble du territoire, que ces inégalités soient dues à des activités actuelles ou passées ou à des phénomènes naturels.

Les 58 actions prévues dans le PNSE 2 sont présentées en annexe 1. Le PNSE 2 met l'accent notamment sur **12 mesures « phares »** à mettre en œuvre :

1. Réduire de 30% :

- les concentrations dans l'air ambiant en particules fines PM 2,5⁹ d'ici 2015 : cette mesure fait l'objet d'un plan d'actions national, le « plan particules », qui trouvera sa déclinaison locale dans les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie créés par le projet de loi portant engagement national pour l'environnement ;
- les émissions dans l'air et dans l'eau de 6 substances toxiques d'ici 2013 : mercure, arsenic, hydrocarbures aromatiques polycyclique (HAP), benzène, perchloroéthylène et PCB/dioxines ;

2. Mettre en place un **étiquetage sanitaire des produits de construction, de décoration ainsi que des produits les plus émetteurs de substances** dans l'air intérieur des bâtiments, et rendre obligatoire l'utilisation des produits et matériaux les moins émissifs dans les écoles et crèches ;

3. Favoriser les **mobilités douces** pour diminuer à la fois l'impact environnemental des transports et développer l'activité physique, qui est un élément essentiel en matière de santé ;

4. Assurer la **protection** des aires d'alimentation des **500 captages d'eau les plus menacés** ;

5. Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux **rejets de médicaments de l'environnement**, en engageant dès le mois de juillet 2009 les travaux en vue de l'élaboration d'un plan d'action national, en installant le comité de suivi et de pilotage de ce plan ;

6. Mettre en place dès 2010 un **programme de biosurveillance** sanitaire de la population ;

7. Expérimenter un dispositif de **traçabilité des expositions professionnelles** dans 4 régions ;

8. Renforcer le **contrôle des substances**, préparation et articles mis sur le marché en France, notamment sur les produits destinés aux enfants ;

9. Réduire l'exposition aux substances préoccupantes dans l'habitat et les bâtiments accueillant des enfants : une expérimentation de **surveillance de la qualité de l'air dans 300 crèches et écoles** a été lancée dès la rentrée 2009, et un programme d'identification et de traitement des crèches et des écoles construites sur des sols pollués sera également engagé, en accord avec les collectivités locales concernées ;

10. Développer un réseau de **conseillers « Habitat santé »**, pouvant se rendre au domicile des personnes souffrant de certaines maladies, pour leur proposer des mesures ciblées destinées à améliorer leur environnement de vie ;

11. Poursuivre le **programme de lutte contre l'habitat indigne**, avec un objectif de 20 000 logements traités par an ;

12. Identifier et **gérer les « points noirs environnementaux »**, qui sont des zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques, en particulier en mettant en place des actions d'identification de ces zones.

⁹ Particules de taille inférieure à 2,5 µm

1.3.2 Le Plan Régional Santé Environnement 2

Dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009, le PRSE a vocation à participer à l'élaboration du schéma de prévention inclu dans le Projet Régional de Santé.

Pour l'élaboration du PRSE 2, la circulaire du 16 octobre 2008 a demandé aux préfets de région de mettre en place un **Groupe Régional Santé Environnement (GRSE)**, instance d'élaboration du plan, en cohérence avec les orientations du PNSE 2. Sa composition multipartenariale a permis d'élaborer des propositions partagées par les différents acteurs en matière de santé environnement.

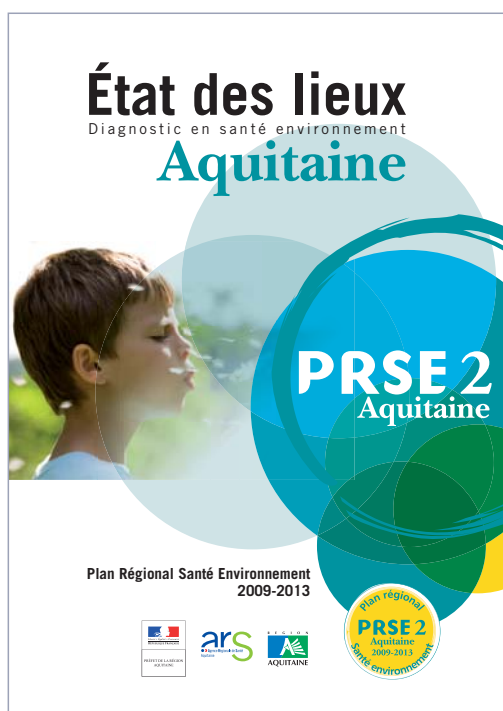


2)

ÉTAT DES LIEUX

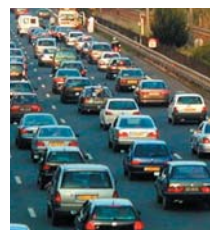


2) ÉTAT DES LIEUX



Le diagnostic régional en santé environnement dresse un état des lieux de la problématique santé environnement en Aquitaine, selon une triple approche (pathologies, agents, milieux).

L'intérêt d'aborder la problématique de la santé environnementale par trois entrées « pathologies, agents, milieux » permet de traiter la multi-factorialité et la complexité des pathologies. Cette triple approche permet également une vision transversale des expositions à un polluant donné



dans les divers milieux ou de cocktails d'expositions dans un milieu donné.

Le diagnostic régional santé environnement a été réalisé par le service Santé Environnement de la DRASS Aquitaine¹⁰, sur la base du diagnostic effectué lors du premier PRSE et à partir de l'état des lieux réalisé par l'observatoire régional de santé d'Aquitaine (ORSA). Il a été complété et actualisé grâce aux données disponibles issues des différentes institutions compétentes en matière de santé environnementale (réseaux des DDASS, DRIRE, DIRECCTE, DRAAF, DRCCRF, DIREN, Airaq, ANSES, InVS, FNORS, Ineris, Insee, etc...).

Ce document est voué à évoluer en fonction de l'avancée des connaissances en santé environnement mais également en fonction des actions et projets mis en œuvre dans ce domaine. Une actualisation du diagnostic sera donc périodiquement effectuée.

Le diagnostic régional en santé environnement est disponible au téléchargement sur le site www.prse-aquitaine.fr.

¹⁰ Document finalisé en décembre 2009

3)

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PRSE 2



pesticides



transports

expositions
sonores

expositions
professionnelles

3) MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PRSE 2

3.1 L'organisation durant la phase d'élaboration

Le **GRSE**, mis en place par le Préfet de Région suite à la circulaire du 16 octobre 2008, est un groupe de travail composé d'institutions membres du Groupe Régional de Santé Publique (GRSP) et volontaires pour y participer, ainsi que d'institutions extérieures au GRSP, en lien avec la santé environnementale. Près de 200 personnes le constituent. Il est représentatif de la gouvernance du grenelle de l'environnement, composé de :

- représentants des services de l'Etat ;
- représentants des collectivités territoriales ;
- représentants des associations ;
- représentants du monde économique, des salariés et des employeurs ;
- personnalités qualifiées.

À sa création en avril 2009, la présidence était assurée par le Préfet de région et la vice-présidence par le Président du Conseil Régional. Depuis le 1^{er} avril 2010, la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine co-préside le GRSE avec le Préfet de Région.

Le GRSE a disposé d'une **équipe d'animation** pilotée par le Secrétariat Général des Affaires Régionales et composée de représentants de :

- la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) ;
- la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) ;
- la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt (DRAAF) ;
- la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- et du Conseil Régional d'Aquitaine.

Le GRSE a mis en œuvre et validé le nouveau plan, grâce notamment à la mise en place d'un **comité technique** appuyé par l'équipe d'animation, et constitué de membres du GRSE. Le comité technique, instance de réflexion et de décision du GRSE, a été présidé par le SGAR. L'équipe d'animation a assuré le secrétariat du GRSE, a coordonné et animé l'élaboration du plan. Elle a animé également l'extranet dédié au PRSE 2.

Une charte a été établie pour préciser la gouvernance et les modalités d'élaboration du PRSE 2.



habitat et air intérieur

eau

information
et communication

3.2 La méthodologie d'élaboration

3.2.1 Les procédures d'élaboration

L'analyse du contexte a permis au comité technique d'identifier des thématiques fortes à prendre en compte pour structurer la politique régionale : pesticides, lutte contre l'habitat indigne, points noirs environnementaux, transports. Ces problématiques sont largement évoquées dans le PNSE 2 qui, parallèlement, se fait le complément de plans nationaux sur ces thématiques. Le comité technique a souhaité ajouter le thème de la qualité de l'alimentation.

L'identification des thématiques puis des actions du PRSE 2 est issue de l'analyse des éléments existants tels que :

- la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- le PNSE 2 ;
- le bilan du PRSE 1 ;
- les autres plans régionaux de santé publique ;
- les autres documents régionaux en lien avec le PRSE 2 et les programmes en cours ;
- le diagnostic régional.

Afin de traduire les axes forts du PNSE 2 en terme de réduction des inégalités environnementales, l'Aquitaine a choisi de prendre en compte plus particulièrement la population sensible des enfants et des jeunes au travers des actions mises en œuvre dans le nouveau plan.

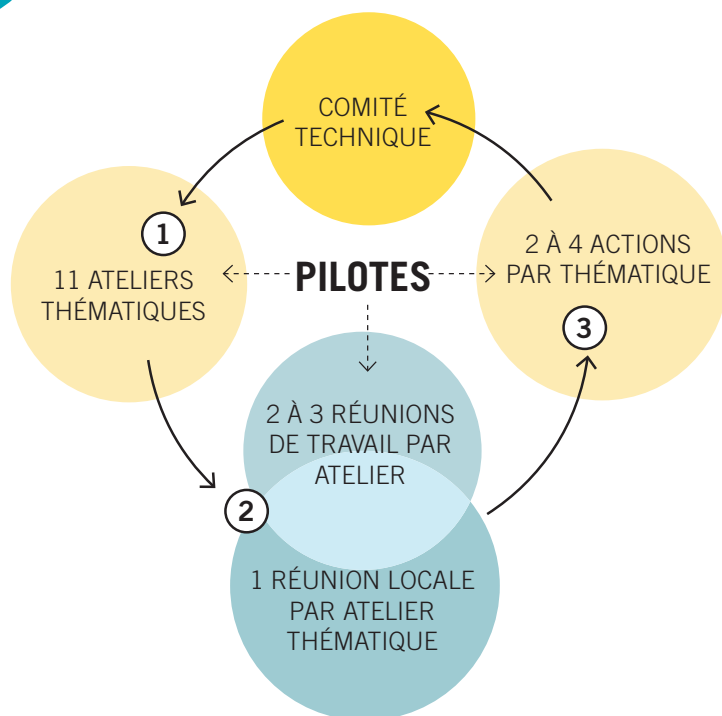
Le comité technique a déterminé 11 ateliers thématiques dont il a confié l'animation à des pilotes, appartenant à différentes institutions.

<i>Intitulés des ateliers thématiques et institutions pilotes</i>		
1	Air extérieur et santé	DRIRE* AIRAQ
2	Information et communication	Rectorat DRDJS*
3	Recherche et risques émergents	DRRT Université Bordeaux II
4	Eau et santé	DRASS*
5	Transports et santé	DRE*
6	Alimentation et santé	DRAAF* DRCCRF*
7	Expositions professionnelles et santé	DIRECCTE
8	Expositions sonores et santé	DDASS 24*
9	Pesticides et santé	DRAAF/SRAL DIREN*
10	Habitat, air intérieur et santé	CG 33 DDASS 33*
11	Points noirs environnementaux	DRIRE*

**dénominations 2009*

Les 11 ateliers thématiques ont travaillé pendant 8 mois dans le cadre de groupes de travail composés de personnalités qualifiées et volontaires.

De plus, une réunion locale, ouverte aux membres du GRSE et aux acteurs locaux, a été organisée, pour chaque atelier thématique et dans 1 des 5 départements, au cours de la phase de réflexion et de concertation autour du choix des actions. L'objectif de ces réunions locales était de favoriser largement le débat et d'associer autant que possible les partenaires locaux dans cette démarche régionale.



11 réunions (1 par atelier) ont donc été organisées dans les 5 départements de la région.

Répartition des réunions locales par atelier durant le mois de novembre 2009		
Département	Atelier	Lieu
Dordogne	Atelier n°7 «Expositions professionnelles et santé»	Trélissac
	Atelier n°4 «Eau et santé»	Trélissac
Gironde	Atelier n°3 «Recherche et risques émergents»	Bordeaux
	Atelier n°10 «Habitat, air intérieur et santé»	Bordeaux
Landes	Atelier n°6 «Alimentation et santé»	Mont-de-Marsan
	Atelier n°8 «Expositions sonores et santé»	Mont-de-Marsan
Lot-et-Garonne	Atelier n°5 «Transports et santé»	Villeneuve-sur-Lot
	Atelier n°2 «Information et communication»	Villeneuve-sur-Lot
Pyrénées Atlantiques	Atelier n°9 «Pesticides et santé»	Serres Castet
	Atelier n°11 «Points noirs environnementaux»	Serres Castet
	Atelier n°1 «Air extérieur et santé»	Bayonne

À l'occasion de ces réunions, les pilotes ont présenté l'avancement des travaux de leur atelier et ont lancé une réflexion plus large sur leur thème afin de recueillir les remarques et propositions d'actions des participants.

L'ensemble des remarques a été relevé et toutes les propositions d'actions faites ont été consignées dans un recueil permettant de conserver une trace de ces échanges.

L'ensemble des comptes-rendus des échanges effectués lors des réunions d'ateliers et des réunions locales sont disponibles pour les partenaires sur l'extranet www.prse-aquitaine.fr. Est également présenté le recueil des propositions d'actions faites au cours des réunions locales.

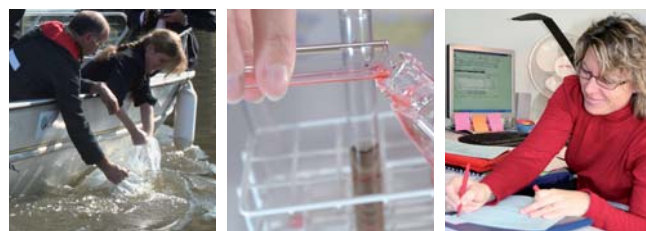
Les travaux des ateliers, ainsi enrichis de ces débats, ont abouti, à l'issue de la phase de réflexion, à la rédaction de 2 à 4 propositions d'actions sous la forme de « fiches actions » (cf. chapitre 6).



3.2.2

La formation en évaluation

Au cours de la phase d'élaboration du PRSE 2 Aquitaine, l'équipe d'animation a organisé une journée de formation à l'attention des pilotes des ateliers thématiques sur la problématique d'évaluation. Cette formation a été complétée par une assistance auprès de chacun des pilotes, dans le but de les aider à identifier les indicateurs de suivi de leurs actions.





3.2.3

La consultation

L'ensemble des propositions d'actions a été soumis à la gouvernance du PRSE 2 Aquitaine (Préfet de Région, Président du Conseil Régional et Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé) avant toute démarche de rédaction du plan.

La consultation sur le projet du second Plan Régional Santé Environnement Aquitain s'est déroulée entre mai et juin 2010.

950 personnes ont été sollicitées par mail, issues du Groupe Régional Santé Environnement, des groupes de travail créés pour chaque thématique ou des réunions délocalisées dans les départements.

Ont également été consultés, par voie officielle :

- les présidents des 5 Conseils Généraux d'Aquitaine,
- le président du Conseil Economique et Social Régional.

Les résultats de la consultation ont confirmé l'émergence de la problématique santé environnement et la volonté croissante de l'intégrer, tant au niveau de la politique régionale de santé qu'au niveau de sa concrétisation sur le terrain par les actions proposées.

89% des personnes ayant répondu se sont déclarées favorables au projet du PRSE 2 Aquitaine.

Ambitieux, complémentaire avec les projets de développement durable et en accord avec les orientations du PNSE 2, le PRSE 2 apparaît en effet nécessaire à l'initiation d'actions dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé en Aquitaine.

Cependant, afin qu'il ne s'agisse pas d'un ensemble de simples déclarations d'intention, il doit rester opérationnel en termes de temps, de moyens humains et financiers, et cohérents avec les plans et programmes existants, notamment ceux soutenus par les collectivités.

Les avis recueillis soulignent sur ce point l'intérêt de la méthode consistant à mettre en relation les différents réseaux de partenaires, tant dans le domaine de la santé que dans celui de l'environnement, et à associer à la réflexion tous les niveaux du territoire et de la société. La coordination et la mixité de tous les acteurs du plan a en effet permis de maintenir, dans la réflexion, toute la transversalité des thématiques en santé environnement et de partager les connaissances et les moyens.

Le PRSE 2 n'a pas vocation à traiter l'ensemble des problèmes de santé environnement. Les nombreux et différents débats organisés au cours de la phase d'élaboration

du plan ont été l'occasion de préciser les choix d'actions et de thèmes retenus pour ce second plan. De plus, des critères de faisabilité (moyens disponibles, contexte socio-économique en évolution) ont guidé ces choix.

En terme d'investissement des partenaires, le PRSE 2 peut s'appuyer sur une large volonté de participation, ce qui devrait atténuer les craintes exprimées sur la mise en œuvre effective des actions.

Des remarques très précises issues de la consultation ont également permis de faire évoluer les actions et d'en revoir parfois les objectifs. Les pilotes des actions concernées ont été à nouveau sollicités pour réagir à ces remarques, garantissant ainsi une véritable transparence dans la conception des fiches actions.

Enfin, le PRSE 2 devra, pour garantir son succès, s'intégrer davantage dans les politiques et projets de l'ensemble des acteurs publics et privés. Il apparaît alors important de consacrer des moyens suffisants pour l'animation et la communication du plan et de s'appuyer sur les collectivités locales mais aussi sur les réseaux professionnels et associatifs, à l'échelle des divers territoires aquitains, pour développer l'information en santé environnement.



3.2.4

Le budget

Pour chacune des actions du plan, les pilotes ont estimé les besoins financiers nécessaires à la mise en œuvre de leurs mesures.

Les sources de financement se répartissent principalement entre les budgets du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (via la DREAL) et ceux de l'Agence Régionale de Santé.

Certaines actions sont également financées directement par les pilotes, comme celles de la DIRECCTE ou pour partie de la DRAAF, qui ont pu les inclure dans leurs activités. Pour d'autres, le financement pourra relever de la participation financière d'industriels, ou de financements alloués dans le cadre d'appel à projets ANR (agence nationale de recherche).

Il est prévu de rechercher d'autres sources de financement pendant la durée de vie du plan.

Le budget global minimum estimé du PRSE s'élève à 1 401 900 euros.



3.3 La communication, la valorisation

Pour permettre une bonne communication entre les membres du GRSE et les membres des ateliers, un **extranet du PRSE 2** a été mis en place.

Cet extranet est intégré dans un site internet entièrement dédié au PRSE 2 Aquitaine : **www.prse-aquitaine.fr**.



L'extranet rassemble l'ensemble des documents de travail nécessaires à l'élaboration du plan, tant au niveau de la réflexion des ateliers thématiques qu'au niveau de la consultation du projet. Il permet également de partager des informations sur le domaine de la santé environnementale, telles que rapports, projets, événements. Cet extranet est accessible à tous les membres du GRSE, des ateliers thématiques et des invités aux réunions locales.

4)

STRUCTURATION DU PRSE 2



4

STRUCTURATION DU PRSE 2



4.1

L'élaboration du contenu

Le PRSE 2 n'a pas pour objectif de balayer l'ensemble des thématiques mais de définir des priorités régionales. Le plan doit rester opérationnel en impliquant fortement tous les acteurs au niveau local et en assurant une coordination et une complémentarité des plans existants (PRST, Plan Ecophyto 2018, Plan Cancer,...).

Chaque atelier thématique a organisé ses actions autour des axes structurants du PNSE 2 qui sont « *Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé* » et « *Réduire les inégalités environnementales* », et en tenant compte des liens entre les plans existants et les autres thématiques du PRSE 2.

En effet, des passerelles existent entre les différentes thématiques et les actions développées, tant en termes de milieux d'exposition que de populations.

Suite aux différents moments d'échanges, 35 actions ont été définies et proposées pour constituer le PRSE 2 (cf. annexe 2 et chapitre 6).



4.2

Des objectifs opérationnels en santé environnement

En terme opérationnel, le fil conducteur du PRSE 2 Aquitaine s'articule autour de l'objectif général :

« **Agir mieux pour vivre mieux** ».

Cet objectif général a été retenu car il illustre pleinement la philosophie de la démarche en santé environnement : faire évoluer les comportements humains pour une meilleure qualité de vie environnementale et une santé préservée.

La première partie de l'objectif général « Agir mieux » se traduit par les objectifs opérationnels :

- « **Réduire l'impact des activités humaines sur la santé** » ;
- « **Informer la population et les professionnels** ».

La deuxième partie de l'objectif général « Vivre mieux » se traduit par les objectifs opérationnels :

- « **Respirer un air sain** » ;
- « **Consommer une eau et une alimentation de qualité** ».

La réalisation des objectifs opérationnels du PRSE 2 s'appuie directement sur les thématiques du plan et leurs actions.

Structuration opérationnelle du PRSE 2 Aquitaine

Agir mieux pour vivre mieux

→ AGIR MIEUX

RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LA SANTÉ

- TRANSPORT (3 ACTIONS)
- PESTICIDES (4 ACTIONS)
- EXPOSITIONS SONORES (3 ACTIONS)
- RISQUES PROFESSIONNELS (3 ACTIONS)
- POINTS NOIRS ENVIRONNEMENTAUX (3 ACTIONS)
- RECHERCHE, RISQUES ÉMERGENTS (3 ACTIONS)

INFORMER LA POPULATION ET LES PROFESSIONNELS

- INFORMATION ET COMMUNICATION (3 ACTIONS)

→ VIVRE MIEUX

RESPIRER UN AIR SAIN

- AIR INTÉRIEUR ET HABITAT (3 ACTIONS)
- AIR EXTÉRIEUR (4 ACTIONS)

CONSOMMER UNE EAU ET UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

- EAU ET SANTÉ (3 ACTIONS)
- ALIMENTATION ET SANTÉ (3 ACTIONS)

4.3 Un principe général « Réduire les inégalités environnementales en Aquitaine »

La Charte de l'Environnement est un des trois textes fondamentaux du Préambule de la Constitution.

Dans la logique de sa démarche, le PRSE 2 Aquitaine s'appuie ainsi directement sur l'article 1 de la Charte de l'Environnement de 2004 : « *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ».

C'est pour cette raison que le PRSE 2 Aquitaine s'articule autour d'un principe général fort : « **réduire les inégalités environnementales en Aquitaine** ».

La réduction des inégalités environnementales peut être illustrée, à titre d'exemple, par les actions menées sur :

- l'habitat indigne,
- l'exposition d'une population professionnelle en situation de précarité aux métaux lourds ou aux COV lors du recyclage des déchets,
- les points noirs environnementaux qui concernent l'exposition de certaines populations riveraines sensibles.

En qualité de plan régional, le PRSE 2 prend en compte les particularités de l'Aquitaine.

Au-delà de la déclinaison régionale d'actions ou de préoccupations communes nationales, il s'agit d'intégrer dans un plan régional des actions qui s'intéressent directement aux particularités de l'Aquitaine en prenant en compte son capital naturel, culturel et économique.

La prise en compte des particularités de l'Aquitaine peut être illustrée, à titre d'exemple, par les actions menées sur :

- l'utilisation du bois pour le chauffage domestique et ses polluants,
- la cueillette de champignons et le risque de contamination aux métaux lourds,
- la pêche de poissons de rivières et le risque de contamination aux PCB,
- l'agriculture et l'usage des pesticides.



4.4

Une population prioritaire : les enfants et les jeunes

Les enfants et les jeunes constituent une priorité pour le PRSE 2 Aquitaine.

Ils sont en effet plus sensibles à l'impact des polluants sur la santé et, par ailleurs, ils représentent également la génération à venir qui transmettra et portera les valeurs du développement durable.

La prise en compte des enfants et des jeunes peut être illustrée, à titre d'exemple, par les actions menées sur :

- la sensibilisation et l'information grâce à l'élaboration d'une mallette pédagogique,
- l'amélioration de l'environnement scolaire par rapport au bruit, à la qualité de l'air intérieur, à des risques de pollution ou à la question de l'asthme et des allergies,
- les transports scolaires doux avec le développement des Carapattes et Caracycles,
- les risques auditifs liés à la musique amplifiée.



5)

SUIVI ET ÉVALUATION





5

SUIVI ET ÉVALUATION

5.1 L'organisation du suivi

Le **GRSE** a en charge le suivi et l'évaluation du PRSE2. Il est dorénavant coprésidé par le Préfet de Région et Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La vice présidence est assurée par le Président du Conseil Régional.

Une équipe d'animation pilotée par l'ARS composée de représentants de l'ARS, de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)¹¹ et du Conseil Régional est mise en place. Elle assurera le secrétariat et le suivi du plan tout au long de sa mise en œuvre. Elle continuera d'assurer la coordination entre les différents partenaires.

Un comité de suivi du plan (ex comité technique), co-animé par l'ARS en association étroite avec la DREAL et le Conseil Régional d'Aquitaine est créé. Il a en charge le suivi général du plan. Il est composé des membres de l'ancien comité technique créée lors de la phase d'élaboration. C'est un lieu d'échanges et de discussions permettant de maintenir une bonne transversalité entre les thématiques et une bonne cohérence entre les plans existants. Le comité de suivi du plan veillera également à la bonne coordination du plan au travers des différents étapes de suivi et d'évaluation.

Il se réunira autant que de besoin au cours de la vie du plan.

Au vu des évaluations et du suivi des actions, le comité de suivi du plan pourra proposer de faire évoluer le plan en l'adaptant au contexte grâce à la réorientation éventuelle d'actions ou l'ajout de nouvelles actions non prévues au départ ou d'actions simplement différées. Il pourra, le cas échéant, proposer l'abandon d'une action.

Un comité de suivi des ateliers thématiques, animé par l'ARS en association étroite avec la DREAL et le Conseil Régional d'Aquitaine est créé. Il est constitué de tous les pilotes des ateliers thématiques et des membres de l'équipe d'animation. Il est chargé du suivi des actions du plan.

Le comité de suivi des ateliers thématiques se réunira à minima une fois par an pour le suivi des ateliers thématiques et des actions mises en œuvre par ces ateliers. Les pilotes seront ainsi encouragés à maintenir une relation (échanges par mails, réunions annuelles) avec les membres de leur atelier. Ils seront responsables de l'animation, de la coordination et de l'évaluation des actions de leur atelier. À ce titre, ils seront amenés à participer aux rendus concernant les indicateurs de suivi des actions et mesures.

¹¹ En 2010, suite à la révision générale des Politiques Publiques, la DRASS fait partie de l'ARS et la DRIRE fait partie de la DREAL.



5.2 L'évaluation

Le GRSE s'engage à effectuer une **évaluation du plan à mi-parcours** et une **évaluation finale**.

Ces évaluations du plan, qui intégreront notamment les évaluations et le suivi des actions, seront soumises à validation auprès du comité de suivi du plan avant leur présentation au GRSE.

La démarche sera conduite par l'équipe d'animation, en relation avec les pilotes des ateliers thématiques garants du suivi de leurs actions. Elle pourra faire l'objet d'une prestation extérieure.

5.3 Les outils de communication sur le suivi du plan

La communication sur le PRSE s'appuiera sur un site internet : **www.prse-aquitaine.fr**

Ce site permettra de consulter le plan et ses actions, l'état des lieux, la plaquette de présentation et de connaître les instances de suivi du plan.

Un espace extranet accessible depuis le site permettra aux acteurs qui participent à la réalisation des actions d'en suivre la mise en œuvre.

Une lettre d'information annuelle, à l'attention des différents partenaires, sera rédigée afin de maintenir le contact avec les acteurs du plan. En effet, il est important de maintenir une implication forte des partenaires en communiquant sur les actions quantifiables et proches du terrain. Cette lettre viendra en soutien des informations déjà communiquées dans l'extranet.

Le comité de suivi du plan s'assurera de la production d'actions de communication telles que des journées d'information thématiques. Ces événements, éventuellement délocalisés dans les départements, seront organisés autour d'un thème ou d'une action particulière du PRSE 2, à l'attention des acteurs concernés par la thématique santé environnement (services de l'Etat, collectivités, associations, étudiants, etc...).





6)

FICHES ACTIONS

Les 35 fiches actions constituent le volet opérationnel du PRSE 2.

Elles sont **classées selon les 11 thématiques du plan.**

Pour chaque thématique sont présentés :

- l'approche de la thématique dans le cadre du PRSE 2 Aquitaine,
- le pilote de l'atelier

Pour chaque fiche action sont indiqués :

- le porteur de l'action
- les partenaires de l'action
- le contexte, l'état des lieux liés à l'action
- le budget estimé par le porteur de l'action pour sa mise en œuvre
- les mesures pour réaliser l'action avec le pilote de la mesure, l'échéancier et les indicateurs

Les thématiques sont regroupées selon les objectifs opérationnels du plan :

- Réduire l'impact des activités humaines
- Respirer un air sain
- Consommer une eau et un air de bonne qualité
- Informer la population et les professionnels



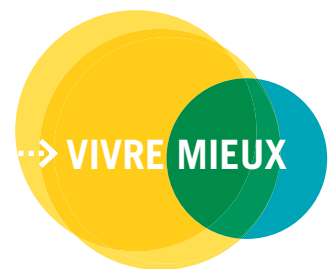
FICHES ACTION SOMMAIRE



RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LA SANTÉ

TRANSPORTS ET SANTÉ	33
• Promouvoir et développer les Plans de Déplacement d'Entreprises.....	35
• Promouvoir les Carapattes et les Caracycles.....	37
• Communiquer sur l'observation des émissions dues au secteur des transports.....	39
PESTICIDES ET SANTÉ	41
• Sensibiliser les particuliers sur l'identification, le stockage, l'utilisation et l'élimination des pesticides.....	43
• Améliorer la connaissance et l'utilisation des produits à usages vétérinaire et phytosanitaire (pesticides et biocides, hors professionnels agricoles).....	45
• Evaluer et gérer les risques et les nuisances des épandages de produits phytosanitaires pour les riverains.....	47
• Améliorer la qualité du parc de pulvérisateurs en Aquitaine.....	49
EXPOSITIONS SONORES ET SANTÉ	51
• Organiser des actions d'information en direction des élus sur le thème « Urbanisme, construction, bruit, santé ».....	53
• Améliorer les conditions acoustiques des établissements d'accueil des enfants en Aquitaine (crèches et écoles).....	55
• Protéger les publics jeunes vis-à-vis des risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée.....	57

EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES ET SANTÉ	59
• Réduire les expositions professionnelles dans les pressings et les rejets dans l'environnement.....	61
• Réduire les expositions professionnelles dans la filière de recyclage des déchets électroniques et électriques, associées à la précarité des salariés.....	63
• Informer les professionnels et le grand public sur les risques liés à l'utilisation de produits dans le domaine du second œuvre et du bricolage.....	65
POINTS NOIRS ENVIRONNEMENTAUX	67
• Identifier et gérer les zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques.....	69
• Identifier les établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués et mettre en œuvre des plans de gestion.....	71
• Sensibiliser les maires au thème « sites et sols pollués » dans l'aménagement du territoire.....	73
RECHERCHE ET RISQUES ÉMERGENTS	75
• Améliorer les connaissances sur les effets des ondes électromagnétiques.....	77
• Rechercher l'impact cellulaire de la contamination chimique, organique et métallique de l'eau.....	79
• Améliorer la connaissance des risques professionnels et environnementaux liés aux nanoparticules.....	81
INFORMER LA POPULATION ET LES PROFESSIONNELS	
INFORMATION ET COMMUNICATION	83
• Informer et sensibiliser les jeunes à la santé environnementale dans le cadre de leurs loisirs.....	85
• Promouvoir un environnement scolaire conforme aux recommandations pour les enfants asthmatiques et allergiques.....	87
• Développer l'information en santé environnement.....	89



RESPIRER UN AIR SAIN

HABITAT, AIR INTÉRIEUR ET SANTÉ	91
• Mieux connaître et traiter les pollutions de l'air intérieur.....	93
• Mettre en œuvre le programme national de traitement de l'habitat indigne.....	95
• Réduire les expositions à l'amiante.....	97
AIR EXTÉRIEUR ET SANTÉ	99
• Prévenir les allergies liées aux pollens allergisants d'arbres et de plantes, en particulier l'ambroisie.....	101
• Améliorer les connaissances sur les particules pour mieux maîtriser leurs émissions.....	103
• Sensibiliser le grand public sur l'impact de la combustion du bois en milieu domestique.....	105
• Réduire de 30% les émissions de 7 substances toxiques dans l'air - « Stratégie substances ».....	107

CONSOMMER UNE EAU ET UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

EAU ET SANTÉ	109
• Améliorer la connaissance sur les résidus de médicaments et les micropolluants organiques dans l'eau et les sédiments de l'Estuaire de la Gironde.....	111
• Améliorer la conception des puits et forages privés.....	113
• Renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable de certains captages proches d'anciens sites industriels.....	115
ALIMENTATION ET SANTÉ	117
• Renforcer la recherche sur les pesticides dans les fruits et légumes en Aquitaine.....	119
• Améliorer la connaissance et l'information sur l'imprégnation des poissons gras de rivière par les PCB.....	121
• Renforcer la recherche et l'information sur les microcontaminants (métaux lourds) dans les champignons sauvages.....	123

Agir mieux

Réduire l'impact des activités humaines sur la santé

TRANSPORTS ET SANTÉ

En matière de transport, le mode routier est le principal générateur en termes d'émissions polluantes et agir sur ce mode contribuera à la réduction de ces émissions.

Parce que certaines thématiques sont gérées au niveau national via des plans nationaux et des réglementations spécifiques, ou parce qu'elles dépassent très largement l'échéance de 2013, l'atelier a volontairement écarté de son champ de réflexion, les problématiques liées à la sécurité routière, aux grands projets comme ceux des LGV ou des autoroutes ferroviaires, et au bruit dans les transports (les bruits aériens mais également terrestres : route et fer).



Fiches action

- Promouvoir et développer les Plans de Déplacement d'Entreprises
- Promouvoir les Carapattes et les Caracycles
- Communiquer sur l'observation des émissions dues au secteur des transports

Pilote de l'atelier : DREAL Aquitaine



Atelier thématique : Transports et santé

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : DREAL Aquitaine / SMTI

Partenaires associés : ADEME, Collectivités territoriales, Chambres de Commerce et d'Industrie, Services de l'Etat, Préfectures

Pilote de l'atelier : DREAL Aquitaine



Promouvoir et développer les Plans de Déplacement d'Entreprises

Lien avec le PNSE 2 :
Action 14 - Favoriser les transports actifs et les mobilités douces

Contexte, état des lieux :

Le PDE est une démarche globale touchant l'ensemble des déplacements (déplacements domicile-travail, professionnels, visiteurs) au sein d'une entreprise, d'une administration ou d'un groupement d'entreprises. Il aboutit à la mise en place d'un plan de mobilité dont la priorité est de privilégier toutes les solutions de transport capables de limiter l'utilisation de la voiture individuelle motorisée et de favoriser les transports alternatifs (transports collectif, vélo, marche à pied), l'usage des véhicules propres ou les nouvelles modalités de déplacements (covoiturage, autopartage). L'engagement 138b du Grenelle de l'environnement et les textes de loi plus anciens incitent à leur mise en œuvre.

L'action de promotion et d'incitation à l'élaboration de ces plans de mobilité à l'échelle des entreprises et des administrations (ou de leurs regroupements) s'inscrit précisément dans les objectifs du PNSE et du PRSE afin de promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle et vise à infléchir les changements de comportements pour les employeurs (développement du télétravail, utilisation de la visioconférence...) et pour les employés (utilisation des transports collectifs, covoiturage, modes doux...).

Une évaluation nationale sur les PDE, lancée par l'ADEME, est en cours de finalisation et devrait être disponible mi-2010. Sur la base d'un recensement des plans dans chacune des régions, cette évaluation a pour finalité, pour la région Aquitaine, de mettre en évidence les caractéristiques des dispositifs en place, de présenter des exemples précis à travers des monographies et de rechercher le potentiel de déploiement de ce type d'action au vu des entreprises présentes dans la région.

En s'appuyant sur cette évaluation nationale, l'action menée dans le cadre du PRSE 2 vise à approfondir certains points de l'évaluation en particulier sur les types d'actions inscrites dans les PDE et réellement mises en œuvre, celles qui fonctionnent et les gains générés pour les employeurs, les employés et leur traduction en termes de réduction d'émissions polluantes. Cette évaluation régionale servira de base à l'élaboration d'une stratégie de promotion des PDE qui pourra s'appuyer sur ces retours d'expériences.

En termes de communication, la Semaine de la Mobilité pourrait constituer un des vecteurs de diffusion des expériences déjà engagées et de promotion de ce type de mesure.

Budget de mise en œuvre de l'action :

25 000 euros

Promouvoir et développer les Plans de Déplacement d'Entreprises

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Définir le périmètre de l'action (les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises/ regroupements d'entreprises...)	DREAL Aquitaine	2010	Définition de la cible de l'action engagée
2	Mettre en place un comité de pilotage des différents services et/ou entreprises à impliquer et sensibiliser	DREAL Aquitaine ADEME	2010	Diversité des directeurs de services de l'Etat, de directeurs des services techniques des collectivités, des chefs d'entreprises Assiduité aux réunions du COPIL
3	Évaluer de manière détaillée les actions mises en place par les porteurs de PDE : descriptifs des actions qui fonctionnent, difficultés éventuellement rencontrées pour leur mise en œuvre, actions abandonnées (les raisons, les alternatives...)	CETE du Sud-Ouest	2010	Production d'un rapport d'évaluation dans un délai prédéfini
4	Réaliser une étude de capitalisation des expériences de PDE à des fins de valorisation	CETE du Sud-Ouest	2010	Réalisation du questionnaire validé par le COPIL Nombre d'acteurs interrogés
5	Organiser une journée de communication sur l'évaluation et le retour d'expériences	DREAL Aquitaine ADEME	2011	Taux de participation des acteurs invités
6	Définir une stratégie de valorisation des PDE	DREAL Aquitaine ADEME	2011	Production d'un document de stratégie Élaboration d'un guide méthodologique pour les différentes configurations de PDE
7	Mettre en place une démarche de suivi des PDE	DREAL Aquitaine	2012	Production d'un tableau de bord annuel de suivi Nombre de PDE actualisés Nombre de PDE lancés

Atelier thématique : Transports et santé

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : ADEME

Partenaires associés : DREAL, Collectivités territoriales, communes, associations locales « éco-mobilité scolaire », Rectorat, associations de parents d'élèves

Pilote de l'atelier : DREAL Aquitaine



Promouvoir les Carapattes et les Caracycles

Lien avec le PNSE 2 :
Action 14 - Favoriser les transports actifs et les mobilités douces

Contexte, état des lieux :

Les Carapattes (Pédibus) et les Caracycles (Vélobus) sont constitués d'un groupe d'écoliers conduit à vélo ou à pied par des adultes (souvent des parents) bénévoles, qui suivent un itinéraire précis jalonné de points d'arrêts proches du domicile pour accompagner les enfants en toute sécurité à l'école. Il s'agit de solutions simples et conviviales à même de rendre la vie quotidienne des écoliers et de leurs parents plus agréables et plus éco-responsables. Sorte d'autobus de ramassage scolaire à pied ou à vélo, la réussite d'une telle organisation implique la mobilisation des parents, de leurs enfants, des équipes pédagogiques et des communes. L'action de promotion a pour finalité d'encourager ce concept d'écomobilité scolaire, avec des modes de déplacements sûrs et non polluants, alternative à l'utilisation croissante de la voiture sur des courts trajets et à accompagner les acteurs porteurs de tels dispositifs.

Ces formes de déplacements s'inscrivent dans les axes stratégiques du PRSE2, sur le plan de la sécurité et de la santé, avec des actions ciblées vers les enfants et leurs parents.

Cette démarche s'inscrit également en tant que projet éducatif local. Ainsi, en Aquitaine, en 2009, l'ADEME en s'appuyant sur Graine Aquitaine et son réseau d'associations locales a mis en place un dispositif d'aide au développement des Vélobus et Pédibus avec la formation de onze relais départementaux, la mobilisation de quinze écoles pour créer des lignes pédestre (car à pattes) et cyclistes (car à cycles) et la création d'un site internet (« <http://surlaroutedelecole.fr> »). En 2010, il est prévu une amplification du dispositif par l'élargissement du panel d'écoles à mobiliser et le lancement d'un appel à candidature auprès des communes de plus de 20 000 habitants.

Ce type de démarche écomobile reste très sensible à la pérennité du système car les lignes existantes peuvent être obsolètes d'une année scolaire à une autre. Il est donc nécessaire d'avoir une lisibilité de ce type d'action ainsi qu'une évaluation des changements de comportements de mobilité des parents.

La promotion devra s'appuyer sur le réseau d'acteurs connus, sur un retour d'expériences des actions mises en place et des difficultés organisationnelles.

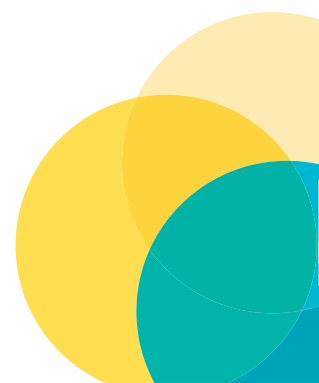
En termes de communication, la Semaine de la Mobilité pourrait constituer un des vecteurs de diffusion et de promotion des expériences déjà engagées.

Budget de mise en œuvre de l'action :

30 000 euros

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Mettre en place un comité de pilotage régional de l'« Eco-mobilité scolaire »	ADEME	2010	Diversité des parties prenantes au sein du COPIL. Assiduité des participations
2	Réaliser une évaluation «physique» des difficultés liées à la mise en place des lignes de Carapattes et Caracycles : cheminements piétons, pistes cyclables, parking à vélos dans les écoles...	CETE du Sud-Ouest	2010	Production d'un ou de deux rapport(s) d'évaluation
3	Définir une stratégie de promotion des Carapattes et Caracycles	ADEME	2010	Production d'un document stratégique
4	Mettre en œuvre la stratégie définie et validée	ADEME	Annuel 2010 2011 2012 2013	Nombre de lignes nouvelles à engager par an
5	Réalisation d'un tableau de bord de suivi des actions conduites en région	ADEME	Annuel 2010 2011 2012 2013	Production d'un tableau de bord annuel
6	Élaboration d'une synthèse des expériences engagées durant le PRSE 2 et d'une évaluation globale au cours d'une manifestation publique	ADEME	2014	Organiser une manifestation publique



Atelier thématique : Transports et santé

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteurs de l'action : DREAL Aquitaine et Conseil Régional d'Aquitaine
Partenaires associés : Services de l'Etat, Conseils généraux, structures intercommunales, CUB, gestionnaires d'infrastructures, RFF, SNCF, ports, ADEME, AIRAQ, CETE Sud-Ouest, fédérations de transport routier, CCI
Pilote de l'atelier : DREAL Aquitaine



Communiquer sur l'observation des émissions dues au secteur des transports

Lien avec le PNSE 2 :

Action 13 - Prendre en compte l'impact sur la santé des différents modes de transport
Action 14 - Favoriser les transports actifs et les mobilités douces

Contexte, état des lieux :

Le 9 juillet 2009, le Conseil Régional d'Aquitaine a approuvé le Schéma Régional des Infrastructures, des Transports et de l'Intermodalité (SRIT), fruit d'une large concertation qu'il a menée durant deux ans avec l'ensemble des acteurs des transports et de l'aménagement du territoire. L'axe stratégique n°10 du SRIT prévoit la création d'un observatoire d'analyse et d'évaluation des émissions du secteur des transports (gaz à effet de serre et polluants locaux). Cet observatoire, qui devra s'inscrire dans le cadre de l'Observatoire national « Énergie et Environnement des Transports » sera piloté par l'État en partenariat avec le Conseil Régional et impliquera notamment les gestionnaires d'infrastructures et les autorités organisatrices de transports.

Dans un premier temps, ce dispositif répond à la nécessité de mettre en place un suivi des émissions polluantes générées par les transports sur l'ensemble du territoire aquitain et pour chacun des modes de transports.

Dans un second temps, à travers des analyses plus fines sur des territoires spécifiques ou des projets ciblés, la finalité de cet observatoire pourrait être d'accompagner les acteurs locaux dans leurs réflexions locales ou régionales (SCOT, PDU, plans climats territoriaux...).

Les modalités de gouvernance de ce futur observatoire et ses missions ne sont pas encore définies. L'observatoire des émissions générées par les transports s'inscrit par ailleurs dans les réflexions menées par l'État et le Conseil Régional sur le schéma régional « Climat, Air, Énergie » (SRCAE). Sa création dépendra donc de la mise en œuvre des actions qui seront déclinées dans le SRCAE, en particulier si la création d'observatoire régional Climat Air Énergie traitant de l'ensemble des secteurs d'activités est décidée.

Bien que l'action de créer cet observatoire soit inscrite dans le SRIT Aquitaine, sa déclinaison dans le PRSE 2 vise à conforter la nécessité de sa mise en œuvre à travers un plan de communication sur les travaux menés au sein de ce dispositif d'observation et ainsi de valorisation des analyses à des fins de sensibilisation de tous les acteurs régionaux du mode des transports, de l'aménagement, de l'urbanisme.

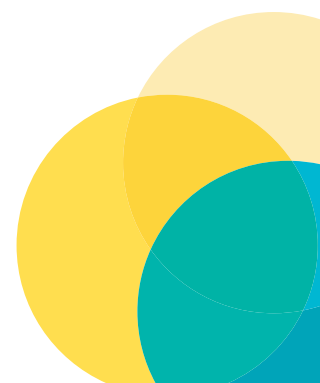
Budget de mise en œuvre de l'action :

Pas de budget nécessaire.

**Communiquer sur l'observation des émissions
dues au secteur des transports**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Communiquer sur les missions, la stratégie et le plan d'actions pluriannuel de l'observatoire et les modalités de gouvernance	DREAL Conseil Régional d'Aquitaine	2010	Définition d'un document stratégique et d'un plan d'action « communiquant »
2	Élaborer un tableau de bord de suivi des travaux menés au sein de l'observatoire	DREAL Conseil Régional d'Aquitaine	Annuel 2010 2011 2012 2013	Nombre d'études réalisées Existence d'un bilan annuel des productions l'observatoire
3	Participer aux réseaux des observatoires en lien avec l'observatoire national	DREAL Conseil Régional d'Aquitaine	En fonction du nombre de réunions nationales	Participation aux réunions nationales

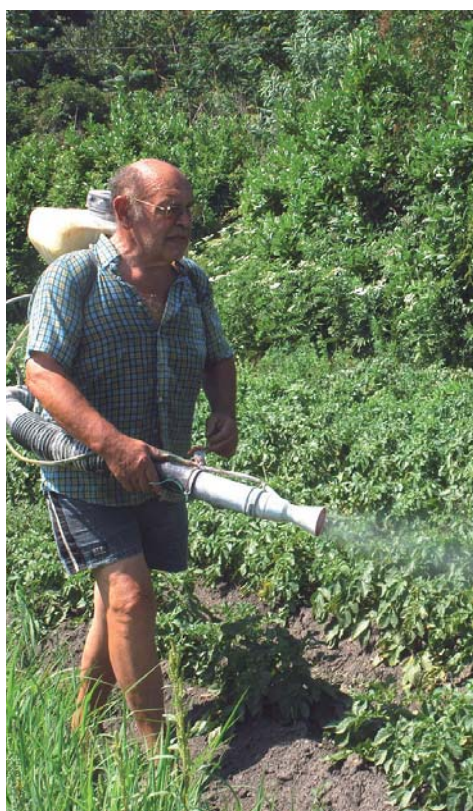


Agir mieux

Réduire l'impact des activités humaines sur la santé

PESTICIDES ET SANTÉ

Les pesticides et les biocides sont des agents dont les usages sont largement répandus en Aquitaine mais dont les impacts sur l'environnement et la santé restent encore à mieux évaluer. Différents milieux environnementaux sont concernés : l'eau, l'air extérieur et intérieur mais aussi le sol et la biodiversité. Le PRSE aborde ainsi la question des pesticides dans deux autres thématiques : l'alimentation et l'eau. Par ailleurs, il existe de multiples plans sur la question des pesticides en lien avec les usages en agriculture, dont le plan ECOPHYTO 2018 qui doit faire converger les initiatives prises dans ce domaine. La réflexion de l'atelier s'est donc orientée vers l'utilisation des pesticides par les particuliers, en s'intéressant au risque qu'elle présente pour la santé et l'environnement et également à la question de l'exposition indirecte des particuliers suite à un usage professionnel (traitement des charpentes, traitement des textiles...).



Fiches action

- Sensibiliser les particuliers sur l'identification, le stockage, l'utilisation et l'élimination des pesticides
- Améliorer la connaissance et l'utilisation des produits à usages vétérinaire et phytosanitaire (pesticides et biocides, hors professionnels agricoles)
- Evaluer et gérer les risques et les nuisances des épandages de produits phytosanitaires pour les riverains
- Améliorer la qualité du parc de pulvérisateurs en Aquitaine

Pilotes de l'atelier : DREAL et DRAAF



Atelier thématique : Pesticides et santé

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteurs de l'action : DRAAF (SRAL), DREAL, ADIVALOR, FREDON, UPJ UIPP, jardineries

Partenaires associés : Association des maires, instituts techniques

Pilotes de l'atelier : DREAL et DRAAF



Sensibiliser les particuliers sur l'identification, le stockage, l'utilisation et l'élimination des pesticides

Lien avec le PNSE 2 :
Action 6 - Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides

Contexte, état des lieux :

En France, 1,8% des pesticides sont utilisés par les jardiniers amateurs et pour les espaces verts. Pour les jardiniers amateurs, environ 115 matières actives sont fréquemment utilisées pour la composition de 500 produits autorisés.

Au cours d'une réunion locale mise en place lors de la phase d'élaboration du PRSE 2, plusieurs constats ont été exprimés :

- la méconnaissance de la signification des pictogrammes de sécurité,
- l'absence ou la très faible information sur la dangerosité lors de la vente de ces produits aux particuliers (grandes surfaces, jardineries),
- l'absence d'information sur les précautions à prendre lors du stockage et de l'utilisation notamment vis à vis des enfants et des personnes sensibles,
- l'absence d'information concernant l'élimination des déchets et des produits non utilisés.

C'est dans ce cadre et face à ce constat que cette action a été définie.

Elle sera mise en œuvre en collaboration avec le groupe de travail « Zones Non Agricoles » : DRAAF / SRAL, CG 33, FREDON, Syndicats (SIBV et SIBA)...

Remarque :

Dans la mesure où le plan Ecophyto 2018 est en cours de réalisation, le PRSE 2 s'est concentré uniquement sur une partie de cette thématique, notamment en termes de cible (population générale). Il ne couvre donc pas toutes les actions à mettre en œuvre en Aquitaine sur ce sujet. Pour rappel, le plan Ecophyto 2018 consiste à réduire de 50% l'utilisation des pesticides si possible d'ici 2018, et de retirer les spécialités les plus dangereuses.

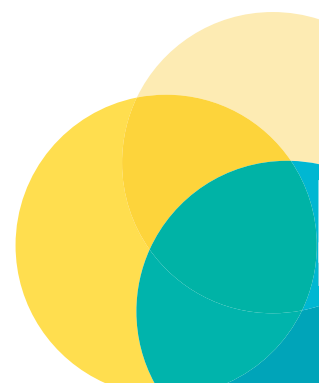
Budget de mise en œuvre de l'action :

20 000 euros

**Sensibiliser les particuliers
sur l'identification, le stockage l'utilisation
et l'élimination des pesticides**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	<p>Phase expérimentale :</p> <p>Communication, auprès des clients d'une jardinerie et des particuliers dans sa zone d'influence, sur les pictogrammes et les moyens à utiliser pour identifier les produits dangereux pour la santé et l'environnement</p> <p>Enquête auprès des particuliers de la zone d'influence de la jardinerie sur les précautions à prendre lors du stockage et de l'utilisation des produits</p> <p>Bilan de l'impact des messages</p>	DRAAF CG 33	2010-2012	<p>Nombre de supports diffusés</p> <p>Nombre de supports distribués</p> <p>Nombre d'enquêtes réalisées</p> <p>Réalisation du bilan</p>
2	Diffusion du support à l'ensemble des jardinerie d'Aquitaine	DRAAF CG 33	2012	Nombre de supports diffusés
3	Développer avec quelques jardinerie des actions de collecte des déchets et de produits non utilisés	DRAAF FREDON Adivalor	2012	<p>Action en Zones Non Agricoles</p> <p>Nombre de communes investies</p>





réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Atelier thématique : Pesticides et santé

Porteur de l'action : DRAAF (SRAL)

Partenaires associés : Distributeurs, Agence de l'Eau, Airaq, Conseils Généraux, Enita

Pilotes de l'atelier : DREAL et DRAAF

Améliorer la connaissance et l'utilisation des produits à usages vétérinaire et phytosanitaire (pesticides et biocides, hors professionnels agricoles)

Lien avec le PNSE 2 :
Action 6 - Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides

Contexte, état des lieux :

Les pesticides, également appelés produits phytosanitaires, regroupent 3 types de substances correspondant à 3 usages différents : les herbicides, les insecticides, les fongicides.

Les produits biocides, dont la dénomination générique est moins connue, sont souvent caractérisés comme des pesticides à usage non agricole et sont utilisés dans une large variété de produits incluant des désinfectants ménagers, des insecticides, des produits de traitement du bois, des eaux et des peintures marines antisalissure.

Destinés à détruire, repousser ou rendre inefficaces les organismes nuisibles, les biocides sont par définition des produits actifs susceptibles d'avoir des effets nuisibles sur l'homme, l'animal ou l'environnement. Il existe vraisemblablement plusieurs milliers de produits biocides compte-tenu de la grande variété d'usages qu'ils recouvrent. Un recensement est actuellement en cours.

En 2004, seulement 30% des produits biocides étaient couverts par une évaluation même partielle des dangers, des risques et de l'efficacité des produits. L'arrêté du 5 février 2008 prévoit la création d'un « inventaire Biocides » qui permettra une connaissance fine des produits biocides mis sur le marché.

Des efforts et des investissements importants existent en Aquitaine afin de protéger la santé des personnes qui appliquent ces produits et de protéger également l'environnement. Ces actions ciblent les professionnels agricoles et les collectivités.

Par contre aucune information n'est disponible sur les pratiques des particuliers que ce soit vis à vis des produits phytosanitaires que des biocides (insecticides par exemple).

Remarque :

Dans la mesure où le plan Ecophyto 2018 est en cours de réalisation, le PRSE 2 s'est concentré uniquement sur une partie de cette thématique, notamment en termes de cible (population générale). Il ne couvre donc pas toutes les actions à mettre en œuvre en Aquitaine sur ce sujet. Pour rappel, le plan Ecophyto 2018 consiste à réduire de 50% l'utilisation des pesticides si possible d'ici 2018, et de retirer les spécialités les plus dangereuses.

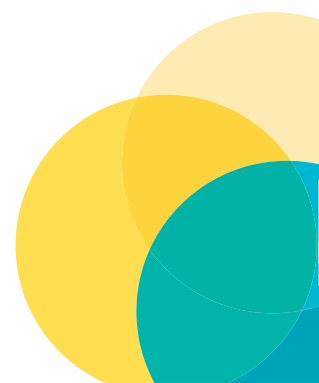
Budget de mise en œuvre de l'action :

30 000 euros

**Améliorer la connaissance et l'utilisation
des produits à usages vétérinaire
et phytosanitaire (pesticides et biocides,
hors professionnels agricoles)**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Réaliser un inventaire des produits utilisés, de leurs conditions de stockage, d'utilisation et d'élimination dans le cadre d'un usage domestique	DRAAF	2011	Réalisation et diffusion du rapport aux partenaires
2	Réaliser un inventaire des produits utilisés, de leurs conditions de stockage, d'utilisation et d'élimination dans le cadre d'un usage vétérinaire	DRAAF DDT Services vétérinaires	2011	Réalisation et diffusion du rapport aux partenaires
3	Identifier les structures possédant des données sur la contamination du sol, des eaux, de l'air extérieur, de l'air intérieur Recenser les données existantes	DRAAF	2011	Réalisation de l'inventaire des structures Recensement et compilation des données



Atelier thématique : Pesticides et santé

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteurs de l'action : DRAAF, MSA, ARS, ARS - DT 33

Partenaires associés : Centre antipoison, DREAL, ARS - DT, CIRE, collectivités,
Université Bordeaux 2, Airaq

Pilotes de l'atelier : DREAL et DRAAF



Évaluer et gérer les risques et les nuisances des épan- dages de produits phytosanitaires pour les riverains

Lien avec le PNSE 2 :
Action 6 - Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides

Contexte, état des lieux :

La contamination de l'air extérieur par les pesticides est encore mal connue, du fait de l'absence de normes européennes et nationales mais également en raison de la diversité des molécules et de la complexité à réaliser des mesures.

Une partie des produits peut passer dans l'air lors de l'application mais aussi après leur dépôt en se volatilisant ou sous l'effet du vent. Les quantités volatilisées dépendent des conditions de sol et de climat (chaleur et vent favorisent la volatilisation) et des caractéristiques du produit.

Quelques associations régionales agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) ont mis en place depuis 2000 des campagnes spécifiques de mesure des pesticides dans l'air. Toutes les études menées par les AASQA montrent la présence de pesticides dans l'atmosphère. Les concentrations varient en fonction de la nature des sites d'observation, urbain ou rural, des cultures avoisinantes, des saisons, de la nature des mesures.

L'augmentation de l'urbanisation et du mitage en zones rurales conduit par ailleurs à un nombre croissant de néoruraux vivant en zones rurales.

La cohabitation provoque des plaintes de riverains lors des traitements des cultures (dérive de pulvérisation).

En Aquitaine, la problématique est importante avec la vigne et l'arboriculture.

Remarque :

Dans la mesure où le plan Ecophyto 2018 est en cours de réalisation, le PRSE 2 s'est concentré uniquement sur une partie de cette thématique, notamment en termes de cible (population générale). Il ne couvre donc pas toutes les actions à mettre en œuvre en Aquitaine sur ce sujet. Pour rappel, le plan Ecophyto 2018 consiste à réduire de 50% l'utilisation des pesticides si possible d'ici 2018, et de retirer les spécialités les plus dangereuses.

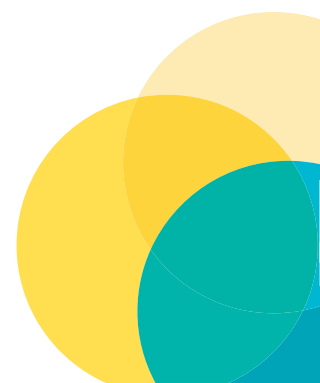
Budget de mise en œuvre de l'action :

75 000 euros

**Evaluer et gérer les risques
et les nuisances des épandages
de produits phytosanitaires pour les riverains**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Identifier, recenser les organismes recevant des plaintes de la part des particuliers (DRAAF, DREAL, centre antipoison, ARS - DT, MSA, communes, autres collectivités...)	DRAAF	2010	Réalisation de l'inventaire
2	Organiser les modalités de recueil et d'exploitation des plaintes et le type de réponse à apporter en se calquant par exemple sur l'action «Phyt'attitude» présentée par la MSA (action à destination des professionnels : site d'information, de sensibilisation, de signalement de symptômes pouvant être liés aux produits phytosanitaires via un numéro vert)	ARS (CIRE) ARS - DT 33 DRAAF	2011	Mise à disposition du public d'un moyen de communication identifié
3	Étude épidémiologique exploratoire sur la survenue d'effets sanitaires aigus sur les populations riveraines et non riveraines de parcelles agricoles (viticulture) en saison d'épandage de pesticides	CIRE (INVS) Université Bordeaux 2 Airaq	2010-2011	Réalisation de l'étude
4	Communiquer sur les résultats de l'étude auprès des élus qui ont en charge le développement de l'urbanisation afin de les sensibiliser et de leur proposer des pistes pour concilier activités agricoles et urbanisation, en prenant en compte notamment les établissements sensibles (maisons de retraite, écoles, crèches...)	MSA CIRE (INVS) ARS - DT 33 DRAAF DREAL	2012	Mise en place d'une communication envers les élus Mise en place d'une enquête pour étudier l'impact de la communication



Atelier thématique : Pesticides et santé

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : DRAAF (SRAL)

Partenaires associés à l'action : FREDON

Pilotes de l'atelier : DREAL et DRAAF



Améliorer la qualité du parc de pulvérisateurs en Aquitaine

Lien avec le PNSE 2 :
Action 6 - Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides

Contexte, état des lieux :

La dérive de la pulvérisation, de l'ordre de 2 à 5%, joue un rôle important sur la contamination de l'air. Elle est fonction du type de pulvérisateurs, de l'importance de la végétation et donc de l'époque des traitements.

L'étude projet Life AWARE de l'Ecole Supérieure Agronomique de Montpellier et du Cemagref met en évidence l'importance des dispersions dans les milieux en fonction des pulvérisateurs utilisés en vigne. Les contrôles réglementaires sur les pulvérisateurs ne portent pas sur ces critères (débit, diffusion...).

Au vu de la part importante de la vigne et l'arboriculture en Aquitaine, il s'agit d'une action importante qui n'est pas prise en compte dans les autres plans notamment Ecophyto 2018.

Remarque :

Dans la mesure où le plan Ecophyto 2018 est en cours de réalisation, le PRSE 2 s'est concentré uniquement sur une partie de cette thématique, notamment en termes de cible (population générale). Il ne couvre donc pas toutes les actions à mettre en œuvre en Aquitaine sur ce sujet. Pour rappel, le plan Ecophyto 2018 consiste à réduire de 50% l'utilisation des pesticides si possible d'ici 2018, et de retirer les spécialités les plus dangereuses.

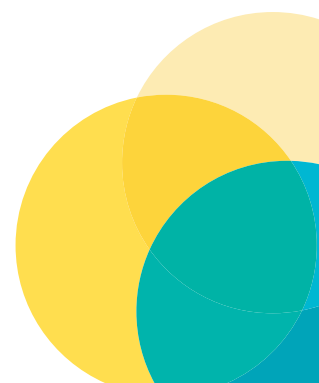
Budget de mise en œuvre de l'action :

20 000 euros

Améliorer la qualité du parc de pulvérisateurs en Aquitaine

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	<p>Compléter l'état des lieux de la qualité (modernité) du parc des pulvérisateurs utilisés en zone agricole et non agricole en Aquitaine</p> <p>Un questionnaire sera mis en œuvre avec les partenaires spécialistes (SRAL, FREDON Aquitaine, Cemagref...). Il permettra de classer les pulvérisateurs par catégorie (cf étude Cemagref), en étudiant les leviers d'action pour favoriser l'acquisition de pulvérisateurs avec un meilleur confinement</p>	DRAAF	2011 et 2013	<p>Taux de couverture de l'enquête</p> <p>Taux de pulvérisateurs par catégorie en 2010</p> <p>Taux de pulvérisateurs par catégorie à la fin du PRSE</p>
2	Définir un plan d'action pour le renouvellement du parc de pulvérisateurs, en fonction des données de contamination potentielle de chaque catégorie de pulvérisateurs	DRAAF	Juin 2011	Définition du plan d'actions
3	Organiser un groupe de travail afin de sensibiliser les agriculteurs via les contrôleurs des pulvérisateurs : mise au point d'un support de communication (poster ou plaquettes) avec une enquête à la fin des contrôles pour tester l'impact de la communication	DRAAF	2011	<p>Réalisation du support de communication</p> <p>Nombre de sites de contrôle participant à l'action</p> <p>Production de la note d'efficacité</p>
4	<p>Proposer des solutions afin d'améliorer la qualité du parc de pulvérisateurs utilisés</p> <p>Des propositions sur les priorités de financements à accorder seront effectuées par le groupe aux différents financeurs (Région, État, Agence de l'eau...)</p>	DRAAF	2011	<p>Taux de consommation des crédits par type de public visé</p> <p>Taux de renouvellement des pulvérisateurs par catégorie</p>



Agir mieux

Réduire l'impact des activités humaines sur la santé

EXPOSITIONS SONORES ET SANTÉ

Le « bruit » est un des facteurs de l'environnement ayant un impact direct sur la santé : effets biologiques auditifs, effets biologiques extra-auditifs, effets comportementaux.

Les travaux de l'atelier portent sur les actions de sensibilisation et de protection, éventuellement de formation, à envisager auprès des jeunes, des élus et de leurs équipes, ou d'une profession particulière.

La réflexion porte sur « la gestion sonore dans la ville » déclinée autour de l'urbanisme, des lieux accueillant de jeunes enfants, des animations musicales extérieures, des terrasses de café et des lieux musicaux.

L'atelier n'a pas abordé les actions déjà financées par des politiques publiques : bruit et transports, « points noirs du bruit », cartographie.



Fiches action

- Organiser des actions d'information en direction des élus sur le thème « Urbanisme, construction, bruit, santé »
- Améliorer les conditions acoustiques des établissements d'accueil des enfants en Aquitaine (crèches et écoles)
- Protéger les publics jeunes vis-à-vis des risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

Pilotes de l'atelier : ARS - DT 24 et DREAL



Atelier thématique : Expositions sonores et santé

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : ARS et son réseau de délégations territoriales, DREAL
Partenaires associés : communes, structures intercommunales, Communauté Urbaine de Bordeaux, bureaux d'études aménageurs, C.A.U.E. des départements d'Aquitaine, ADEME, CETE, A'URBA
Pilote de l'atelier : ARS - DT 24



Organiser des actions d'information en direction des élus sur le thème « Urbanisme, construction, bruit et santé »

Lien avec le PNSE 2 :
Action 37 - Intégrer la lutte contre le bruit dans une approche globale

Contexte, état des lieux :

D'après le Baromètre santé environnement 2007, plus de 10% des Aquitains déclarent être souvent ou en permanence gênés par le bruit à leur domicile. Les personnes vivant en immeuble collectif et dans une agglomération de plus de 100 000 habitants sont particulièrement touchées par la gêne. Il s'avère que près de 30% des Aquitains ont déjà ressenti les effets du bruit ambiant sur leur santé et 40% des personnes ayant une activité professionnelle déclarent travailler dans un milieu bruyant.

De multiples problèmes continuent en effet de se rencontrer lors de la réalisation des plans locaux d'urbanisme, comme la création de zones d'habitat à côté de zones d'activités ou la mise en place de bâtiments sensibles (écoles, crèches, établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux...) à côté de zones bruyantes, l'absence de préservation de zones calmes.

Par ailleurs, les objectifs de densification des espaces construits en ville sont bien souvent contradictoires avec la protection des populations sur leurs lieux d'habitat, voire de travail. La simplification des procédures d'autorisation du droit des sols empêche bien souvent une prise en compte effective des actions de prévention des nuisances.

À l'initiative d'administrations de l'Etat (ARS - DT, DDT) et de collectivités locales, des actions d'information, de sensibilisation et de formation ont pu être réalisées en direction des élus sur la thématique urbanisme, construction, bruit et santé dans plusieurs départements.

Il s'agit donc de mettre en place des actions d'information thématiques à l'attention des aménageurs élus et de leurs services, afin de leur apporter des réponses aux objectifs de réduction des nuisances sonores, voire des pollutions de toute nature, fixés notamment par la loi Bruit et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Budget de mise en œuvre de l'action :

37 500 euros

**Organiser des actions d'information
en direction des élus sur le thème
« Urbanisme, construction, bruit et santé »**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Constitution d'un comité de pilotage représentatif (élus, techniciens, société civile)	ARS - DT 24	Mars 2010	Existence d'un COPIL. Taux de présence
2	Elaboration d'une note de synthèse sur les objectifs envisagés, validée par le COPIL et établissement du programme de l'action d'information	ARS - DT 24	Mars 2010	Réalisation de la note de synthèse
3	Identification de la ou des cibles de l'action d'information (élus, CAUE, techniciens locaux et DDT, etc.)	ARS - DT 24	Avril 2010	Nombre des acteurs envisagés
4	Connaissance des besoins et des pratiques d'information : questionnement de deux catégories d'élus, représentant agglomération et espaces ruraux	ARS - DT 24	Mai - juillet 2010	Réalisation du questionnaire validé par le COPIL Nombre d'acteurs interrogés
5	Création de supports de communication avec l'appui de professionnels de l'urbanisme	ARS - DT 24	Décembre 2010	Nombre de supports créés
6	Détermination du mode de diffusion et réalisation : documents papier, intégration dans des sites Internet institutionnels	ARS - DT 24	Décembre 2010	Nombre de supports envoyés Test des documents auprès de la population cible
7	Organisation de réunions ou de sessions de formation ou d'un colloque régional	ARS - DT 24	2011	Nombre de réunions Nombre de participants
8	Evaluation des connaissances et des pratiques, par une méthode validée par le COPIL	ARS - DT 24	Deux mois après chaque évènement	Taux d'items retenus Taux de mise en application des informations techniques

Atelier thématique : Expositions sonores et santé

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : ARS et son réseau de délégations territoriales

Partenaires associés : Rectorat et réseau des inspections académiques, collectivités territoriales, réseau des C.A.F. d'Aquitaine, réseau des C.A.U.E d'Aquitaine

Pilote de l'atelier : ARS - DT 24



Améliorer les conditions acoustiques des établissements d'accueil des jeunes enfants en Aquitaine (crèches et écoles)

Lien avec le PNSE 2 :
Action 19 - Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants

Contexte, état des lieux :

Depuis la loi Bruit de 1992, ses décret et arrêté d'application sur la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement du 9 janvier 1995, arrêté modifié le 25 avril 2003, les établissements scolaires recevant de jeunes enfants doivent respecter des normes de construction limitant l'impact sonore pour les individus utilisant ces locaux.

Les crèches ne possèdent pas à l'heure actuelle une telle réglementation permettant d'assurer la bonne qualité sonore de leur bâti.

Il est ainsi nécessaire dans un premier temps de connaître les conditions sonores d'accueil des jeunes enfants.

Une enquête réalisée sur les 14 établissements du programme pilote « Air intérieur écoles et crèches » d'AIRAQ permettra d'apprécier la qualité acoustique des lieux d'accueil, sans détermination d'établissements spécifiquement problématiques.

L'échantillon retenu croisera plusieurs critères : 4 crèches, 5 maternelles et 5 écoles élémentaires ; 4 établissements en Gironde et en Pyrénées-Atlantiques et 2 dans les autres départements de l'Aquitaine ; 4 sont ruraux et 10 urbains ; 2 sites sont à proximité d'industries et 5 d'axes routiers majeurs.

Les résultats seront analysés par un ou des bureaux d'études dans le cadre de l'appel à projets afin de déterminer les caractéristiques acoustiques des différents lieux étudiés. Des pistes de solutions de travaux seront décrites et chiffrées.

Un document de sensibilisation sera diffusé et/ou des journées d'information seront organisées auprès des collectivités ayant en charge ce type de bâtiment.

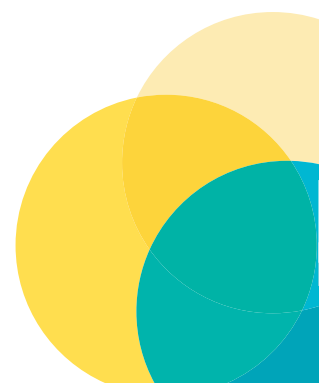
Budget de mise en œuvre de l'action :

30 000 euros

**Améliorer les conditions acoustiques
des établissements d'accueil des jeunes enfants
en Aquitaine (crèches et écoles).**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Etat des lieux acoustique des établissements d'accueil des enfants en Aquitaine	ARS - DT 24	2011	Nombre de visites réalisées
2	Propositions d'amélioration	ARS - DT 24	Appel à projets 2012 et 2013	Nombre de dossiers techniques d'amélioration acoustique
3	Réalisation et diffusion d'un document avec/sans réunion d'information	ARS - DT 24	2013	Réalisation d'un document à destination des élus/des responsables des locaux Nombre de documents distribués Eventuellement, nombre de réunions



Atelier thématique : Expositions sonores et santé

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : ARS - DT 24

Partenaires associés : Association V.I.R.U.S. Saint-Astier (24), le Réseau aquitain des musiques amplifiées, des établissements scolaires

Pilote de l'atelier : ARS - DT 24



Protéger les publics jeunes vis-à-vis des risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

Lien avec le PNSE 2 :

Action 21 - Renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores aigus liés à l'écoute de musiques amplifiées

Contexte, état des lieux :

Une étude réalisée en France montre qu'environ 10% des jeunes âgés de 17 ou 18 ans souffrent d'une perte auditive moyenne comprise entre 15 et 40 dB.

L'écoute de la musique à des niveaux sonores élevés serait directement à l'origine de cette atteinte auditive (concerts, baladeurs, pratiques musicales diverses).

L'enquête du Baromètre santé environnement de 2007 révèle ainsi que 30% des jeunes de 18 à 25 ans utilisent un baladeur plusieurs fois par semaine et écoutent près de 2 heures de musique par jour, en mettant pour 26% le volume fort et pour 17% très fort.

Face à ce constat, il s'agit de poursuivre en Aquitaine le développement des actions de prévention des risques auditifs déjà initiées sur le territoire auprès des jeunes.

Les spectacles pédagogiques « Peace and love » lancé en 2007 en Gironde par la Mutualité Française et étendus à l'échelle régionale en 2008 ont en effet connu un réel succès. Cette démarche originale s'appuie sur l'équipe ressource « Santé » du Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées et sur le relais Agi-son, structure associative de prévention des professionnels des musiques amplifiées.

En 2009, un nouveau spectacle intitulé « Yes Ouïe Can » a été conçu et diffusé dans l'ensemble de la région.

Par ailleurs, la compagnie théâtrale « les passeurs d'ondes » a diffusé, sur des collèges de Gironde, son spectacle de prévention sur les risques auditifs : « la Soupe aux Oreilles ».

L'enjeu est donc de continuer à éduquer un public de jeunes Aquitains à la gestion sonore, en lui présentant pendant le temps scolaire des animations de prévention adaptées qui font appel à des supports multimédia et/ou au spectacle vivant.

Afin de tenir compte de l'évolution des publics et des technologies, le renforcement de la formation de l'équipe ressource « Santé » doit également se poursuivre.

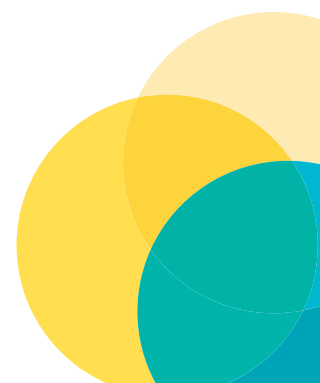
Budget de mise en œuvre de l'action :

90 000 euros

Protéger les publics jeunes vis-à-vis des risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée (concerts, baladeurs, pratiques musicales diverses)

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Spectacle de prévention pour les élèves des classes de 3ème et de lycée	Association « Parallèles Attitudes Diffusion »	2010	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de spectacles Nombre d'enfants par classe Evaluation des connaissances préalables Evaluation de la qualité du spectacle Evaluation a posteriori sur les acquis Taux de mémorisation des items
2	Spectacle de prévention pour les élèves des classes de CM2 et de collège	Compagnie théâtrale « les passeurs d'ondes »	2010	<ul style="list-style-type: none"> Taux de jeunes ayant changé de comportement Questionnaire pour les professeurs sur l'utilisation des supports de formation Nombre de dossiers techniques d'amélioration acoustique



Agir mieux

Réduire l'impact des activités humaines sur la santé

EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES ET SANTÉ

Le milieu de travail est source d'expositions à des agents physiques, chimiques ou biologiques qui peuvent générer ou intensifier des problèmes de santé chez les personnes exposées.

Le risque individuel associé à ces expositions dépend de la nature des tâches, des technologies utilisées et des dispositions mises en œuvre pour limiter les expositions au poste de travail (prévention collective et protection individuelle). Tous les secteurs professionnels sont concernés, à des degrés divers.

Les travaux s'inscrivent dans le prolongement du PRSE1 et de l'axe « Santé environnement, santé au travail ».



Fiches action

- Réduire les expositions professionnelles dans les pressings et les rejets dans l'environnement
- Réduire les expositions professionnelles dans la filière de recyclage des déchets électroniques et électriques, associées à la précarité des salariés
- Informer les professionnels et le grand public sur les risques liés à l'utilisation de produits dans le domaine du second œuvre et du bricolage

Pilote de l'atelier : DIRECCTE



réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : DIRECCTE

Partenaires associés : CARSAT, DREAL, OPPBTP, ARACT, ARAMSA, AHI33, ARS, CHU, MEDEF, SEPANSO, Conseil général de la Dordogne, CCI de la Dordogne, DIRECCTE

Pilote de l'atelier : DIRECCTE



Réduire les expositions professionnelles dans les pressings et les rejets dans l'environnement

Lien avec le PNSE 2 :

Fiche 4 - Réduire l'exposition aux substances ayant un effet cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR) en milieu de travail

Contexte, état des lieux :

Les entreprises de nettoyage à sec, couramment appelées pressings, font partie de notre environnement quotidien et sont génératrices d'exposition à des produits chimiques dangereux dont le perchloroéthylène.

En France, le secteur du nettoyage à sec représente environ 5 000 entreprises et 10 000 salariés. 85% sont des petites entreprises traditionnelles artisanales employant 1 à 2 salariés.

Ces entreprises relèvent de la réglementation du travail et de la réglementation liée à la protection de l'environnement. Ainsi, elles sont soumises à déclaration ou autorisation auprès des services préfectoraux et des DREAL.

En 2008, une opération de contrôle a été réalisée en France. Sur 275 installations contrôlées, 189 présentaient des non conformités constatées (En Aquitaine, 12 installations contrôlées et 9 non conformités constatées).

Le perchloroéthylène est un solvant organique chloré, volatil et odorant. 11 000 tonnes ont été utilisées en 2004 en France dans les pressings.

L'exposition chronique professionnelle peut selon le niveau et la durée de l'exposition, entraîner une encéphalopathie chronique et pourrait entraîner l'aggravation d'une pathologie rénale. Le perchloroéthylène est classé parmi les agents chimiques suspectés d'être cancérigènes. Les effets sur la reproduction et la fertilité font encore débat. L'incidence des avortements semble augmenter et peut-être celle de certaines malformations.

Durant les dernières années, des efforts de recherche et de développement ont conduit à mettre au point des alternatives à l'utilisation du perchloroéthylène dans les installations de nettoyage à sec.

Dans le cadre du PRSE 2 Aquitaine, il a été choisi de développer une action d'information auprès des professionnels des pressings sur la possibilité de substitution du perchloroéthylène par le passage à la technique du nettoyage au mouillé (eau avec détergents et additifs).

Cette information s'appuiera sur des exemples de pressings ayant mis en place cette substitution en vue d'une diminution des risques sur la santé et d'une moindre pollution. Des accompagnements aux changements, via éventuellement des aides à l'investissement pourront être réalisés.

Budget de mise en œuvre de l'action :

10 000 euros

Réduire les expositions professionnelles dans les pressings et les rejets dans l'environnement

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Constitution d'un groupe de travail pluraliste (institutions, préventeurs, professionnels...)	CCI de la Dordogne, Conseil général de la Dordogne, DREAL, CARSAT, DIRECCTE	Juin 2010	Représentativité du groupe de travail
2	Etat des lieux du secteur professionnel en Aquitaine : élaboration d'une base de données (entreprises, salariés, techniques utilisées, machines...)	CCI de la Dordogne, Conseil général de la Dordogne, DREAL, CARSAT, DIRECCTE	Janvier 2010	Existence d'une base de données Taux de fiches renseignées / total des pressings
3	Analyse des process de nettoyage utilisés : enquête	CCI de la Dordogne, Conseil général de la Dordogne, DREAL, CARSAT, DIRECCTE	Janvier 2011	Taux de réponse à l'enquête Nombre d'entreprises analysées
4	Création de supports de communication	CCI de la Dordogne, Conseil général de la Dordogne, DREAL, CARSAT, DIRECCTE	Juin 2011	Nombre de supports créés
5	Valorisation de la technique de nettoyage au mouillé par une rencontre d'information auprès des professionnels	CCI de la Dordogne, Conseil général de la Dordogne, DREAL, CARSAT, DIRECCTE	Janvier 2012	Taux de présence de gestionnaires de pressing / nombre total de pressings
6	Accompagnement aux changements : enquête a posteriori auprès des participants à la rencontre, 6 mois plus tard	CCI de la Dordogne, Conseil général de la Dordogne, DREAL, CARSAT, DIRECCTE	Juin 2012	Taux de changement de matériel : nombre de pressings ayant changé / nombre total de pressings
7	Adaptation de l'offre fournie en fonction des résultats de l'enquête et communications à tous les pressings	CCI de la Dordogne, Conseil général de la Dordogne, DREAL, CARSAT, DIRECCTE	Décembre 2012	Nombre de pressings touchés

Atelier thématique : Expositions professionnelles et santé

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : DIRECCTE

Partenaires associés : CARSAT, DREAL, OPPBTP, ARACT, ARAMSA, AHI33, ARS, CHU, MEDEF, SEPANSO

Pilote de l'atelier : DIRECCTE



Réduire les expositions professionnelles dans la filière de recyclage des déchets électroniques et électriques, associées à la précarité des salariés

Lien avec le PNSE 2 :

Fiche 4 - Réduire l'exposition aux substances ayant un effet cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR) en milieu de travail

Contexte, état des lieux :

Les équipements électriques et électroniques ont envahi la vie quotidienne en fournissant plus de confort. Cependant les innovations perpétuelles de la technologie et la consommation croissante accélèrent leur rythme de remplacement.

Au cours de l'année 2008, 286 400 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ont été éliminées en France, selon l'ADEME, et cette masse tend à s'accroître à un rythme de 3 à 5% par an.

Quand la réparation et la réutilisation ne sont pas possibles, la meilleure option environnementale pour les DEEE collectés est le recyclage dont l'une des étapes est le démantèlement. Cette étape permet de séparer des matériaux à valoriser. Elle est souvent réalisée dans des entreprises d'économie sociale qui offrent du travail et une formation à des personnes en difficulté (chômeurs, handicapés...).

En Aquitaine, 5 entreprises, soumises à déclaration ou autorisation des Préfets, réalisent des travaux de démantèlement de DEEE.

Le risque chimique principal pour les professionnels du recyclage est l'exposition aux métaux sous forme particulaire et de façon plus ponctuelle à certains Composés Organiques Volatils sous forme gazeuse, ammoniac, benzène et EGDME (Éthylène Glycol Diméthyl Ether) lors du traitement des piles alcalines. Ce risque est plus élevé lors de la phase de démantèlement. Si l'exposition professionnelle à ces métaux peut être préoccupante pour la santé des salariés, avec l'élimination dans l'environnement, l'exposition potentielle du public l'est également.

Ces agents chimiques sont impliqués dans la survenue de troubles de la fertilité chez l'homme et chez la femme ainsi que dans la survenue de troubles du développement chez l'enfant. Si la biosurveillance des salariés exposés et de la population générale à ces métaux toxiques est déjà en partie opérationnelle (plomb, cadmium, mercure), elle reste cependant un domaine à développer.

Pour cette filière, aucune étude globale des conditions d'hygiène et de sécurité n'est encore disponible, en raison notamment de l'émergence récente de l'activité. Il est ainsi prévu de réaliser, de manière conjointe avec les différents partenaires, une évaluation des méthodes de travail et des risques existants dans les 5 entreprises d'Aquitaine. Un travail associé à l'ADEME paraît également nécessaire. Cette évaluation permettra de développer des actions de prévention et de formation.

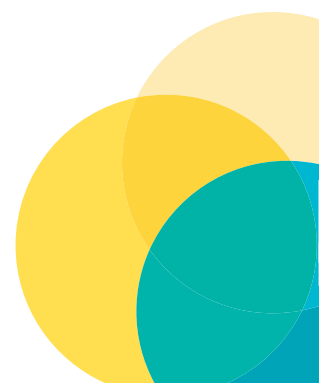
Budget de mise en œuvre de l'action :

5 000 euros

Réduire les expositions professionnelles dans la filière de recyclage des déchets électroniques et électriques, associées à la précarité des salariés

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Elaboration d'un référentiel commun aux acteurs pour faire l'état des lieux	DREAL, CARSAT, DIRECCTE, Services de Santé au Travail	Juin 2010	Effectivité du référentiel Validation par l'ensemble des acteurs
2	Etat des lieux des 5 entreprises de démantèlement d'Aquitaine : profil des entreprises, mutualisation des informations des différents acteurs	DREAL, CARSAT, DIRECCTE, Services de Santé au Travail	Octobre 2010	Nombre de profils réalisés
3	Visites des 5 entreprises pour évaluation	DREAL, CARSAT, DIRECCTE, Services de Santé au Travail	Avril 2011	Nombre de visites réalisées Nombre de synthèses de cas d'entreprises rédigés et validés par les pilotes
4	Définition en commun d'un plan d'action dans les 5 entreprises et restitution des évaluations	DREAL, CARSAT, DIRECCTE, Services de Santé au Travail	Avril 2012	Nombre d'entreprises concernées par la restitution Effectivité du plan d'action et réalisation du plan d'action par les pilotes
5	Elaboration d'un guide de bonnes pratiques et organisation d'une journée de communication à l'attention des professionnels de la branche	DREAL, CARSAT, DIRECCTE, Services de Santé au Travail	Décembre 2012	Nombre de participants Nombre de régions françaises représentées
6	Evaluation 1 an après de la mise en œuvre du plan d'action dans les 5 entreprises	DREAL, CARSAT, DIRECCTE, Services de Santé au Travail	Mars 2013	Niveau de prise en compte des recommandations formulées dans le plan d'action



Atelier thématique : Expositions professionnelles et santé

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : DIRECCTE

Partenaires associés : CARSAT, DREAL, OPPBTP, ARACT, ARAMSA, AHI33, ARS, CHU, MEDEF, SEPANSO, Conseil général de la Dordogne

Pilote de l'atelier : DIRECCTE



Informer les professionnels et le grand public sur les risques liés à l'utilisation de produits dans le domaine du second œuvre et du bricolage

Lien avec le PNSE 2 :

Fiche 4 - Réduire l'exposition aux substances ayant un effet cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR) en milieux de travail

Contexte, état des lieux :

Le secteur du second œuvre dans le bâtiment compte un nombre important d'entreprises artisanales utilisant une grande quantité de produits chimiques.

Dans la majorité des cas, ces petites entreprises et les personnes privées effectuant du bricolage achètent leurs produits chimiques chez les mêmes distributeurs (magasins de bricolage).

Une insuffisance de formation aux risques chimiques existe aussi bien chez ces entreprises artisanales que chez les personnes privées.

Afin de créer une prise de conscience du risque, il est proposé d'élaborer un support d'information sur les risques chimiques, sur l'étiquetage selon le nouveau système de classification SGH (Système Général Harmonisé élaboré par l'ONU) et sur l'élimination des déchets.

La diffusion de cette information se fera en y associant les distributeurs.

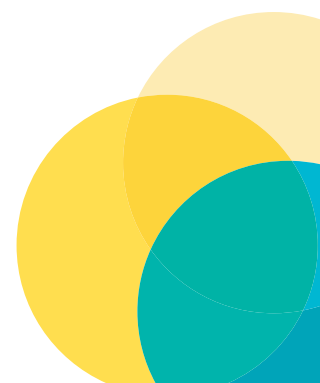
Budget de mise en œuvre de l'action :

5 000 euros

Informers les professionnels et le grand public sur les risques liés à l'utilisation de produits dans le domaine du second œuvre et du bricolage

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Etat des lieux des distributeurs et identification de magasins partenaires pour expérimentation	OPPBTP, CARSAT, DIRECCTE	Octobre 2010	Magasins partenaires
2	Elaboration de supports d'information en lien avec les distributeurs et fabrication des supports	OPPBTP, CARSAT, DIRECCTE	Juin 2011	Nombre de supports de communications fabriqués
3	Diffusion du support d'information dans les magasins partenaires	OPPBTP, CARSAT, DIRECCTE	Janvier 2012	Nombre de support de communications distribuées
4	Test de mémorisation auprès des clients, 1 mois après diffusion	OPPBTP, CARSAT, DIRECCTE	Février 2012	Taux de mémorisation des logos
5	Le cas échéant, modification des supports, 3 mois après le test	OPPBTP, CARSAT, DIRECCTE	Juin 2012	Nombre de supports modifiés



Agir mieux

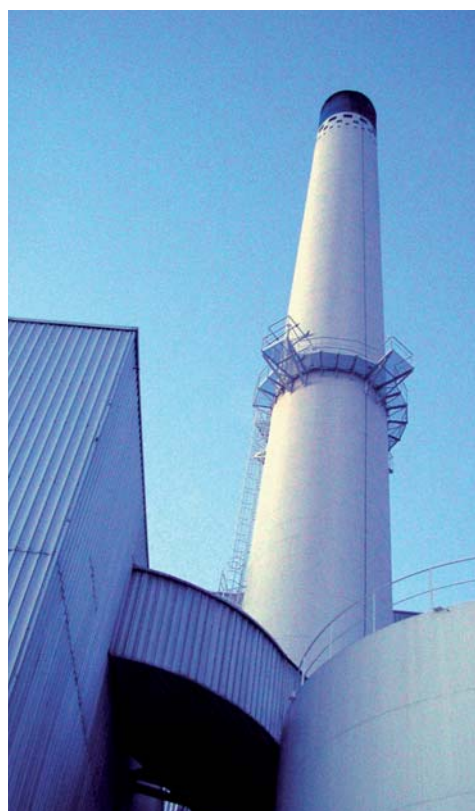
Réduire l'impact des activités humaines sur la santé

POINTS NOIRS ENVIRONNEMENTAUX

La distribution de la dégradation de l'environnement n'est pas homogène en France. Certaines zones géographiques ont un environnement particulièrement impacté par des activités humaines actuelles ou passées.

Ces zones où se concentre une surexposition à des facteurs environnementaux sont parfois qualifiées de « points noirs environnementaux » et leur gestion est prioritaire.

La priorité de l'atelier s'est orientée vers la communication des études et données existantes.



Fiches action

- Identifier et gérer les zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques
- Identifier les établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués et mettre en œuvre des plans de gestion
- Sensibiliser les maires au thème « sites et sols pollués » dans l'aménagement du territoire

Pilote de l'atelier : DREAL



Atelier thématique : Points noirs environnementaux

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : DREAL

Partenaires associés : industriels, collectivités locales, ARS - DT, CIRE (INVS), INERIS

Pilote de l'atelier : DREAL



Identifier et gérer les zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques

Lien avec le PNSE 2 :

Action 32 - Identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on observe une surexposition à certaines substances toxiques

Contexte, état des lieux :

L'exposition de la population aux risques environnementaux n'est pas homogène sur le territoire. Pour les risques chroniques, la situation est d'autant plus complexe que la perception de ce type de risques n'est pas immédiate alors même que les effets sur le long terme peuvent être importants, que les origines peuvent être multiples et les effets se cumuler.

L'état de l'environnement n'est pas homogène en Aquitaine. Certaines zones géographiques ont un environnement exposé aux effets des activités industrielles et humaines. Des mesures doivent être ainsi prises pour identifier et limiter les effets sur des zones susceptibles de générer une surexposition à des substances ou polluants toxiques.

C'est ainsi le cas de la zone de Lacq pour laquelle une évaluation des risques sanitaires (ERS) a été réalisée en 2007 et de la zone de la Presqu'île d'Ambès pour laquelle cette évaluation est en cours.

Ces deux zones, sont à l'évidence caractérisée par des concentrations importantes d'installations industrielles.

D'autres zones sont potentiellement concernées sur le territoire aquitain. Mais afin de les inventorier et de les cartographier, il convient de définir des critères d'identification de zones susceptibles d'engendrer un risque sanitaire.

Les difficultés pour mener à bien ces études portent sur le montage financier, car le plus souvent, il faut faire appel à une multitude de partenaires, sur la maîtrise d'ouvrage qui doit être recherchée hors des services de l'Etat et sur un accord à trouver sur les méthodes d'évaluation.

Budget de mise en œuvre de l'action :

172 000 euros

Identifier et gérer les zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques

Objectifs régionaux retenus (mesures à entreprendre pour réaliser l'action)

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Evaluation des risques sanitaires liés aux rejets atmosphériques de la Presqu'île d'Ambès	DREAL ARS - DT33	Octobre 2010	Date de validation par le Comité de Pilotage Date du débat sur l'étude au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI)
2	Evaluation des Risques Sanitaires (ERS) liés aux rejets atmosphériques de la zone de Lacq Communication publique de l'ERS de la zone de Lacq remise en 2007 Bilan des actions induites et de la surveillance de l'environnement Actualisation de l'ERS Actualisation des plans de gestion environnementaux et sanitaires	DREAL DREAL - UT64 ARS - DT64	2010-2012	Date de débat de l'étude 2007 au SPPPI Date de validation de l'étude révisée par le Comité de pilotage Date de débat de l'étude révisée au SPPPI Niveau de prise en compte des mesures de gestion préconisées en 2006 Niveau de prise en compte des mesures de gestion préconisées par la mise à jour 2012
3	Appropriation de la méthodologie d'identification de zones : l'outil permettant d'identifier ces zones au niveau national sera livré courant 2010	MEDDTL	2011	Appropriation de la méthode par l'ICPE Niveau de prise en compte des mesures de gestion préconisées
4	Identifier les zones : l'Inspection des Installations Classées pourra se baser sur sa connaissance des zones susceptibles de constituer des « points noirs » (zones industrielles), en prenant en compte leurs nuisances potentielles et la sensibilité locale Valider les zones définies pour le territoire aquitain de la mesure 2	DREAL DREAL - UT	2011	Nombre de zones identifiées par la méthode nationale de la mesure 2 Nombre de zones validées par l'ICPE de la DREAL Nombre d'ERS à réaliser d'ici à la fin du PRSE
5	Définir un plan d'actions pour engager les Evaluations des Risques Sanitaires (ERS) Suivi, gestion et communication des ERS	DREAL DREAL - UT	2011-2013	Nombre d'ERS effectivement réalisées (indicateur lié à la disponibilité de l'outil de la mesure n° 2 et à l'identification des zones de la mesure n° 3) Date de validation par le Comité de Pilotage Date du débat sur l'étude au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) Niveau de prise en compte des mesures de gestion préconisées

Atelier thématique : Points noirs environnementaux

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : DREAL

Partenaires associés : BRGM, collectivités locales, maîtres d'ouvrage, responsables des établissements sensibles avec l'appui technique de l'inspection des installations classées et des autorités sanitaires

Pilote de l'atelier : DREAL



Identifier les établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués et mettre en œuvre des plans de gestion

Lien avec le PNSE 2 :

Action 34 - Renforcer la gestion des sites et sols pollués

Action 19 - Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants

Contexte, état des lieux :

Le gouvernement a demandé un examen des risques qui pourraient exister du fait de l'implantation d'établissements tels que les crèches et les écoles sur d'anciens sites industriels potentiellement pollués. Le retour d'expérience a finalement conduit à réserver aux établissements suivants un traitement prioritaire :

- les crèches, écoles maternelles et élémentaires, établissements hébergeant des enfants handicapés relevant du domaine médico-social, ainsi que les aires de jeux et espaces verts qui leur sont attenants,
- les collèges et lycées, ainsi que les établissements accueillant en formation professionnelle des élèves de la même tranche d'âge.

La circulaire du 8 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles précise que la construction de ces établissements doit être évitée sur des sites pollués.

Un groupe de travail national est en place à la Direction de la prévention de la pollution et des risques depuis 2002.

La décision avait été prise de constituer, au niveau national, une liste ciblée d'établissements, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels potentiellement pollués afin de détecter de manière proactive un éventuel problème sanitaire.

Pour identifier les établissements concernés, une méthodologie structurée de manière schématique en trois étapes a été mise au point.

La première étape consiste à superposer les adresses des sites répertoriés sur la base BASIAS et les adresses des établissements accueillant des populations sensibles. Cette étape a été réalisée au niveau national par le BRGM.

La deuxième étape consiste à s'assurer de la réelle concordance des adresses à partir de vérifications documentaires précises et surtout par des repérages systématiques sur place.

La 3^e étape consiste à mettre en œuvre des diagnostics préliminaires et des mesures de gestion éventuelles.

Budget de mise en œuvre de l'action :

Pas de budget estimé.

Identifier les établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués et mettre en œuvre des plans de gestion

Objectifs régionaux retenus (mesures à entreprendre pour réaliser l'action)

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Recenser les établissements de l'étape 2 devant faire l'objet de diagnostics et planification sur 5 ans (objectif national)	DREAL	1 ^{er} semestre 2010	Nombre d'établissements par catégorie validé par le comité régional de planification Nombre d'établissements devant faire l'objet de diagnostics sur la période du PRSE
2	Communication sur la gestion des sites et sols pollués et sur l'action de diagnostic des établissements Retour d'expérience sur la communication pour les 3 à 5 premiers diagnostics : évaluer la performance de la communication	DREAL	1 ^{er} semestre 2010	Date de réunion des Comités de pilotage départementaux
3	Réaliser les diagnostics selon la planification décidée en mesure 1	DREAL	2010-2014	Nombre d'établissements pour lesquels des travaux sont nécessaires Nombre d'établissements pour lesquels des travaux sont en cours Nombre d'établissements pour lesquels des travaux sont achevés
4	Mettre en œuvre des plans de gestion adaptés (travaux éventuels)	DREAL	2010-2014	Nombre d'établissements pour lesquels des travaux sont nécessaires Nombre d'établissements pour lesquels des travaux sont en cours Nombre d'établissements pour lesquels des travaux sont achevés
5	Croiser l'inventaire des sites sensibles à la cartographie des zones remblayées par des remblais industriels anciens dans les grandes agglomérations industrielles Réaliser l'inventaire des zones remblayées en Aquitaine Croiser le fichier avec la base des établissements sensibles Intégrer les résultats dans la planification élaborée en mesure 1	DREAL	2011	Nombre d'agglomérations traitées par l'étude par rapport au nombre d'agglomérations à traiter Nombre d'établissements ajoutés à l'inventaire par catégorie



Atelier thématique : Points noirs environnementaux

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : DREAL

Partenaires associés : BRGM, ADEME, Agence de l'Eau, Conseil Régional, ARS - DT, DDTM,...

Pilote de l'atelier : DREAL



Sensibiliser les maires au thème « sites et sols pollués » dans l'aménagement du territoire

Lien avec le PNSE 2 :

Action 32 - Identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on observe une surexposition à certaines substances toxiques ; Action 34 - Renforcer la gestion des sites et sols pollués

Contexte, état des lieux :

On compte en France environ 4000 sites pollués appelant une action des pouvoirs publics, que ce soit la prescription d'étude, de surveillance des sites ou de travaux de réhabilitation. Ces sites sont inventoriés dans la base publique BASOL. Parallèlement, la base de données BASIAS dresse l'inventaire des anciens sites industriels et activités de service.

Cette base devrait être un outil pour les maires en ce qui concerne la délivrance des permis de construire, pour l'aménagement et l'urbanisation de leur commune, notamment au travers des PLU.

Cette prise en compte devrait éviter la construction ou l'aménagement (habitation, école, parc public, aire de jeux ou de sport...) dont l'usage ne serait pas compatible avec le niveau de pollution d'un ancien site industriel ou d'anciennes activités de service.

Les professionnels tels les notaires, les aménageurs et les promoteurs immobiliers devraient aussi être partie prenante dans cette démarche.

À ce jour, aucun élément ne permet de connaître le degré d'information et d'implication de ces opérateurs, publics ou privés, ni la prise en compte des données « sites et sols pollués » dans les différents documents d'urbanisme.

Une évaluation doit donc, en premier lieu être réalisée, et permettre de définir la communication adaptée à mettre en œuvre.

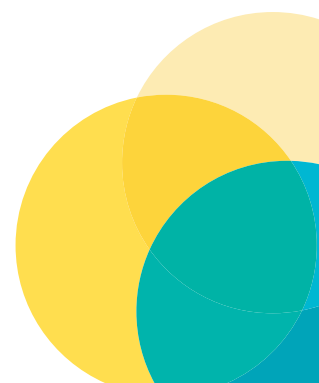
Budget de mise en œuvre de l'action :

40 000 euros

Sensibiliser les maires au thème « sites et sols pollués » dans l'aménagement du territoire

Objectifs régionaux retenus (mesures à entreprendre pour réaliser l'action)

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Enquête d'évaluation à partir de la base BASIAS auprès de maires, de conseils généraux, de notaires, etc... sur un échantillon statistique représentatif de la région et à partir de l'attente des opérateurs face à la découverte d'une situation environnementale dégradée	DREAL	2011	Validation de l'étude par le comité de pilotage Niveau de prise en compte des recommandations
2	Edition d'une plaquette d'information à destination des maires afin de les sensibiliser à la prise en compte de la problématique « sites et sols pollués » dans leurs projets d'aménagement et en particulier dans le cadre de la requalification des sols urbains (avec un encadré réservé aux risques sanitaires engendrés par les anciennes stations service)	DREAL ARS - DT 33	2011	Validation de la maquette par le comité de rédaction Effectivité de réalisation de la plaquette Effectivité de la diffusion



Agir mieux

Réduire l'impact des activités humaines sur la santé

RECHERCHE ET RISQUES ÉMERGENTS

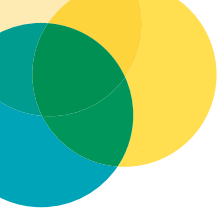
Le domaine santé environnement recouvre un vaste champ faisant appel à des approches disciplinaires variées. Il doit prendre en compte les risques émergents et contribuer à l'approfondissement des connaissances. Cet atelier s'est donc fortement appuyé sur les résultats de la recherche fondamentale.



Fiches action

- Améliorer les connaissances sur les effets des ondes électromagnétiques
- Rechercher l'impact cellulaire de la contamination chimique, organique et métallique de l'eau
- Améliorer la connaissance des risques professionnels et environnementaux liés aux nanoparticules

Pilotes de l'atelier : DRRT et Université Bordeaux 2



Atelier thématique : Recherche et risques émergents

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : Laboratoire IMS

Partenaires associés : CUB , ISPED-Université Bordeaux 2 et LGE-UPPA

Pilotes de l'atelier : DRRT et Université Bordeaux 2



Améliorer les connaissances sur les effets des ondes électromagnétiques

Lien avec le PNSE 2 :

Action 45 - Organiser l'information et la concertation sur les ondes électromagnétiques

Contexte, état des lieux :

Dans l'esprit du Grenelle des Ondes, initié sur le plan national, la mairie de Bordeaux a récemment commandité un rapport au Conseil scientifique du développement durable de la ville sur le risque sanitaire lié à l'utilisation de la téléphonie mobile (téléphones et antennes). Ce rapport conclut que « le risque d'exposition aux antennes relais n'était pas avéré [...], et qu'il n'y a donc aucun argument qui pousse à interdire les antennes relais ou les téléphones portables ». Le Conseil admet cependant qu'il « convient d'appliquer de la manière la plus intelligente possible le principe de précaution ».

Ainsi, les champs électromagnétiques, en particulier les champs radiofréquence des communications sans fil – y compris la téléphonie mobile – sont perçus comme un risque émergent en termes de santé environnementale.

Une approche de précaution au niveau de l'Aquitaine devrait comporter :

- l'information du public, notamment sur les sites d'implantation des antennes-relais et les niveaux d'exposition en Aquitaine, à l'aide du site Cartoradio de l'ANFR (www.cartoradio.fr) et de la CUB ;
- l'amélioration des procédures de concertation pour l'installation des stations de base en Aquitaine. Une attention particulière devra être portée aux villes de Pessac et Bayonne qui ont été sélectionnées par le Ministère de l'écologie pour l'expérimentation de nouvelles modalités de concertation pour l'installation d'antennes-relais ;
- des recherches expérimentales et épidémiologiques, qui doivent apporter des éléments de réponse à la question des tumeurs du cerveau, de la sensibilité des enfants et des expositions multiples à des agents environnementaux. Cette recherche doit s'inscrire dans les recommandations nationales (AFSSET- 2009 ; OPECST- 2009) et internationales (OMS-2006 et 2010), à la fois pour la physique, la métrologie et la biologie. En Aquitaine, l'ISPED de l'Université Bordeaux 2 (épidémiologie), le laboratoire IMS (études expérimentales) et le Laboratoire de Génie Electrique (LGE) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (métrologie) ont déjà acquis une expérience solide dans ces domaines.

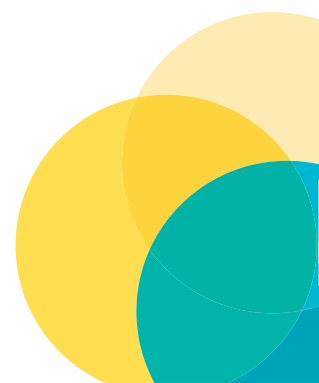
Budget de mise en œuvre de l'action :

85 000 euros

**Améliorer les connaissances
sur les effets des ondes électromagnétiques**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Adapter l'outil logiciel « Cartoradio » au niveau de la CUB	CUB	2012	Adaptation du logiciel
2	Mise à disposition de compétences sur l'émission des signaux	LGE - PAU	2012	Nombre d'expertises réalisées pour caractériser des sources
3	Recherche expérimentale « étude des effets de signaux Radiofréquences à 1800 MHz in vitro » (Stress oxydant et réticulaire, apoptose de cellules nerveuses primaires)	IMS UMR5218	2012	Publication du rapport d'étape
4	Recherche expérimentale « étude épidémiologique de la relation entre exposition aux radiofréquences et tumeurs du système nerveux central »	ISPED (EA 3672) - Université Bordeaux 2	2012	Publication du rapport d'étape



Atelier thématique : Recherche et risques émergents

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : LPTCE/ISM Bordeaux1

Partenaires associés : IPREM/LCABIE Université de Pau, EPOC Bordeaux 1, LDAR Dordogne, ISPED - Université Bordeaux 2

Pilotes de l'atelier : DRRT et Université Bordeaux 2



Rechercher l'impact cellulaire de la contamination chimique, organique et métallique de l'eau

Lien avec le PNSE 2 : Action 50 - Renforcer les disciplines de recherche majeures et les thématiques prioritaires pour la prédiction et l'évaluation des risques et dangers environnementaux, notamment sur les pathologies en forte augmentation ou (re)émergentes et sur les risques émergents

Contexte, état des lieux :

Les activités humaines (activités industrielles, activités agricoles, développement urbain, transport) sont associées à des rejets dans les éco-systèmes de produits chimiques susceptibles de contaminer durablement les ressources hydriques et entraîner une exposition significative de la population humaine utilisant l'eau ou les produits de la chaîne alimentaire contaminés par l'eau. Ces pollutions ne sont pas encore bien connues en termes de flux, de transfert et de distribution géographique en Aquitaine d'une part et d'impact sur les organismes biologiques (biodisponibilité) au sens large d'autre part.

Le problème se complexifie très rapidement en raison du très grand nombre de molécules concernées d'origine très variées et de propriétés physico-chimiques très différentes. Dans le cadre de ce type de pollution nous sommes également confrontés à un verrou en termes de variabilité tant temporelle que spatiale du fait de l'hétérogénéité intrinsèque des apports et du milieu. Certaines questions se posent par rapport à des pratiques d'épuration (si les plus conventionnelles et centralisatrices commencent à être appréhendées en termes d'apports de micropolluants, qu'en est-il des techniques plus rudimentaires comme l'assainissement non collectif qui est de plus très diffus ?) ou par rapport à des incidents climatiques dont la fréquence pourrait d'ailleurs augmenter dans le futur (événements pluvieux violents, diminution des ressources hydriques).

Parmi les polluants émergents ou posant de nouvelles questions compte tenu de l'évolution des connaissances sur leurs effets potentiels, il est important de documenter certaines familles chimiques organiques (médicaments, hydrocarbures aromatiques polycycliques, produits phytosanitaires) ou certaines espèces métalliques (argent, cadmium par exemple).

Le projet se développe autour de deux approches principales :

- 1/ Caractérisation des contaminants dans les milieux aquatiques ;
- 2/ Etude de la biodisponibilité de ces polluants dans les cellules humaines et utilisation des traceurs biologiques d'exposition chez l'homme.

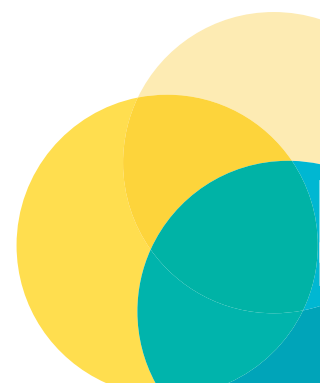
En Aquitaine différents laboratoires ont déjà acquis une expérience solide dans ces domaines et peuvent se mobiliser pour traiter ces questions (ISM/LPTC, IPREM, EPOC, EA 3672 Bordeaux 2) en lien avec des partenaires gestionnaires (CUB, SIBA) et des partenaires spécialistes de questions analytiques (LDAR) ou du traitement de l'eau (SUEZ et VEOLIA). Les actions proposées sont en cohérence avec les priorités du plan micropolluants et de sa déclinaison en Plan National des Résidus Médicamenteux (PNRME).

Budget de mise en œuvre de l'action :

90 000 euros

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Action spécifique sur les médicaments humains et vétérinaires : comparaison des zones urbaines et agricoles – focus sur l'impact potentiel des techniques d'assainissement non collectifs sur la ressource en eau	ISM/LPTC LDAR	2013	Liste étendue médicaments (lien PNRME) - screening
2	Impact du pluvial sur la qualité des eaux de surface et souterraines	ISM/LPTC EPOC IPREM Lien SUEZ-VEOLIA CUB-SIBA	2013	Liste prioritaire (33 substances) et liste étendue de la Directive Cadre sur l'Eau plus liste médicament (lien PNRME)
3	Biodisponibilité cellulaire et évaluation des contaminations humaines	EPOC Bordeaux1 ISPED (EA 3672) - Université Bordeaux 2	2013	Dosage des biomarqueurs cellulaires et tissulaires



Atelier thématique : Recherche et risques émergents

réduire l'impact
des activités
humaines
sur la santé

Porteur de l'action : Plateforme CANOE Université de Bordeaux-Arkéma

Partenaires associés : IUT Hygiène et Sécurité Bordeaux 1 et ISPED (EA 3672) Université Bordeaux 2

Pilotes de l'atelier : DRRT et Université Bordeaux 2



Améliorer la connaissance des risques professionnels et environnementaux liés aux nanoparticules

Lien avec le PNSE 2 :

Action 46 - Renforcer la réglementation, la veille, l'expertise et la prévention des risques sur les nanomatériaux

Contexte, état des lieux :

Les nanoparticules résultent de l'utilisation de procédés permettant la structuration de la matière au niveau atomique, moléculaire ou supramoléculaire à des échelles de 1 à 100 nanomètres. Ce procédé génère alors de nouveaux comportements de la matière. Les nanoparticules apportent ainsi de nouvelles perspectives technologiques dans des domaines très variés (électronique, automobile, aéronautique, santé), qui permettent de prédire un fort développement des industries de production et de transformation. Ces bénéfiques techniques, économiques et sociaux doivent être analysés au regard des dangers potentiels en rapport avec les propriétés biologiques acquises par la matière. Les études toxicologiques récentes insistent sur les caractéristiques potentiellement pathogènes des nanoparticules (pénétration cutanéomuqueuse, internalisation cellulaire, translocation tissulaire, activité oxydante et pro-inflammatoire) et leurs conséquences potentielles sur les tissus concernés (fibrose, transformation cellulaire).

Il est donc essentiel de développer des stratégies d'analyse des risques potentiels et de maîtrise des expositions dans le milieu professionnel et l'environnement.

Le projet proposé se développe autour de 2 axes :

- 1/ accompagnement du développement industriel de production et des filières de transformation, et ceci jusqu'à la fin de vie des produits contenant des nanoparticules. Du fait des particularités de la production en Aquitaine, l'accompagnement du développement industriel mené autour des nanotubes de carbone semble un choix d'autant plus intéressant qu'il répond aux efforts mis en œuvre par l'industrie pour intégrer les aspects santé et sécurité liés à ces activités ;
- 2/ développement des stratégies de métrologie des nanoparticules applicables dans le milieu de travail et en air ambiant extérieur. Les travaux en cours doivent déboucher sur des applications essentielles pour la mesure de la qualité de l'air, tenant compte des caractéristiques physiques des nanoparticules (en particulier caractéristiques dimensionnelles des particules tubulaires).

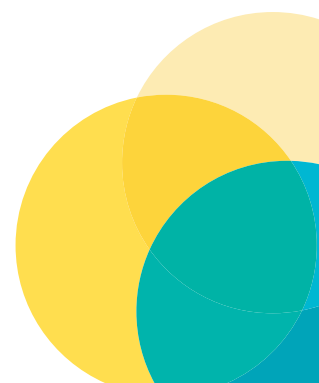
Budget de mise en œuvre de l'action :

75 000 euros

**Améliorer la connaissance
des risques professionnels et environnementaux
liés aux nanoparticules**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Accompagnement du développement industriel basé sur une analyse ergonomique des activités et sur le transfert de compétence vers les industries de transformation	ARKEMA IUT Hygiène et Sécurité Bordeaux 1	2013	Rédaction des prescriptions ergonomiques Elaboration de recommandations destinées aux industriels
2	Développement des méthodes métrologiques adaptées pour mesurer la présence des nanoparticules dans l'air ambiant	INRS INERIS CEA ISPED (EA 3672) - Université Bordeaux 2	2013	Résultats des campagnes de mesurages en fonction des activités suivies



Agir mieux

informer la population et les professionnels

INFORMATION ET COMMUNICATION

Une meilleure prise en compte des impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé passe par la communication sur le sujet et la sensibilisation des professionnels et du grand public, en particulier des jeunes.

L'atelier a notamment orienté sa réflexion autour de l'accueil des enfants asthmatiques dans l'environnement scolaire. La forte transversalité de cette thématique a conduit l'atelier à s'interroger sur les outils nécessaires pour promouvoir la santé environnementale auprès du public et notamment des jeunes, et pour répondre aux besoins des professionnels de santé ou d'éducation.



Fiches action

- Informer et sensibiliser les jeunes à la santé environnementale dans le cadre de leurs loisirs
- Promouvoir un environnement scolaire conforme aux recommandations pour les enfants asthmatiques et allergiques
- Développer l'information en santé environnement

Pilotes de l'atelier : DRJSCS et Rectorat de Bordeaux



Atelier thématique : Information et communication

informer
la population et
les professionnels

Porteur de l'action : DRJSCS

Partenaires associés : CRAJEP, Cap Sciences, CRAES-CRIPS

Pilotes de l'atelier : DRJSCS et Rectorat de Bordeaux



Informier et sensibiliser les jeunes à la santé environnementale dans le cadre de leurs loisirs

Lien avec le PNSE 2 :
Fiche 16 - Formation et information

Contexte, état des lieux :

L'axe de réflexion du PRSE 2 en Aquitaine est en priorité orienté sur la communication, l'information et la sensibilisation comme l'ont démontré les différentes réunions des groupes de travail et des ateliers en département.

Un point commun à l'ensemble des ateliers : communiquer, informer, sensibiliser.

Par rapport à la notion de santé environnementale, plutôt que de prescrire et d'interdire, il s'avère nécessaire de faire évoluer les mentalités et de faire connaître et faire comprendre la nature du lien « santé-environnement ».

Pour atteindre cet objectif, le groupe de travail a choisi d'initier une démarche éducative et responsable, adaptée à chaque cible, en s'appuyant sur les associations, les professionnels de la santé et de l'environnement.

L'objectif est, en premier lieu, de réfléchir sur des actions de sensibilisation en direction des jeunes accueillis dans des structures extra scolaires, en parallèle des actions déjà menées ou en préparation auprès de l'accueil en milieu scolaire.

En second lieu, grâce au soutien des réseaux d'éducation en Aquitaine, il s'agira de développer l'offre de formation en santé environnement auprès de ces acteurs pour, à terme, envisager le déploiement d'outils pédagogiques en rapport avec les besoins identifiés.

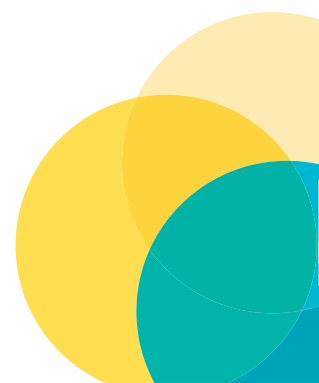
Budget de mise en œuvre de l'action :

20 000 euros

**Informier et sensibiliser les jeunes
à la santé environnementale dans le cadre
de leurs loisirs**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Constitution d'un comité de pilotage pour le développement d'actions en direction des jeunes accueillis dans les centres de vacances et de loisirs	DRJSCS	2010	Nombre de réunions du comité de pilotage
2	Identification des besoins d'outils pédagogiques	DRJSCS Cap Sciences	2010	Nombre d'outils proposés
3	Mise en place d'une offre de formation en santé environnement à destination des professionnels des centres sportifs et des centres de loisirs d'Aquitaine	DRJSCS Représentants du CRAJEP	2011/2012	Nombre de participants Nombre de formation Analyse des fiches d'évaluation des formations



Atelier thématique : Information et communication

informer
la population et
les professionnels

Porteur de l'action : Rectorat de Bordeaux

Partenaires associés : ARS - DT 33, médecins de l'Education Nationale, CHU de Bordeaux - service de pneumologie, ISPED, Réseau Education Asthme Allergies Aquitaine (RE3A), des collectivités

Pilotes de l'atelier : DRJSCS et Rectorat de Bordeaux



Promouvoir un environnement scolaire conforme aux recommandations pour les enfants asthmatiques et allergiques

Lien avec le PNSE 2 :

Action 19 - Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants

Contexte, état des lieux :

L'asthme est une pathologie respiratoire chronique multi factorielle complexe où se combinent des facteurs génétiques et environnementaux. Chez l'enfant, 95% des asthmes sont liés à une hypersensibilité vis-à-vis des allergènes de l'environnement. On estime actuellement à plus de 10% les élèves qui ont un asthme pour lequel ils sont en traitement.

De nombreuses études et recherches sur l'asthme sont réalisées depuis plusieurs années, notamment en Aquitaine. Ces études permettent une amélioration en termes de diagnostic et de prise en charge médicamenteuse.

En milieu scolaire, les médecins de l'Education Nationale mettent en place, à la demande des familles, des Projets d'Accueil Individualisés (PAI), afin de faciliter les prises en charge médicamenteuses de ces enfants au quotidien, en élaborant des recommandations en termes de pratique sportive, éventuellement d'adaptation de la scolarité, de conduite à tenir en cas de crise survenant à l'école...

Le nombre des PAI « asthmes » est en augmentation chaque année. Plus de 4000 enfants étaient concernés en Aquitaine en 2008/2009.

Une démarche de sensibilisation est devenue nécessaire. Elle concerne l'ensemble des personnels de la communauté éducative. Elle sera assurée par les médecins et infirmiers de l'académie, à l'occasion de l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé pour un enfant asthmatique, ou lors du suivi de ces élèves. L'élaboration d'un guide pratique, remis aux parties prenantes du PAI de l'école, sera un temps fort de cette sensibilisation et constituera un outil de référence pour l'école.

Par ailleurs, l'amélioration de la qualité environnementale des écoles (classes, salles de pratique sportive, réfectoire, espaces de jeux extérieurs...) est une approche importante qui reste encore peu prise en compte.

Le plus souvent, il suffit de respecter des mesures simples en terme d'aération, d'entretien des sols et du mobilier, d'utilisation de matériels pédagogiques, d'espaces végétales extérieures...

La collaboration des communes est nécessaire, car elles assurent l'accueil périscolaire, la restauration scolaire, la charge des personnels péri-éducatifs (ATSEM, agents d'entretien, agents de restauration...) exerçant auprès des élèves ainsi que l'équipement et l'entretien des écoles.

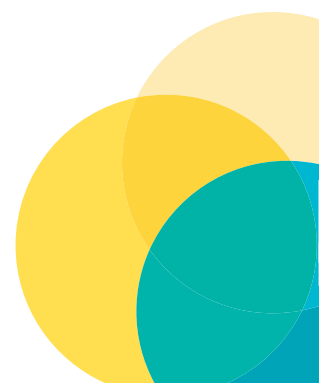
Budget de mise en œuvre de l'action :

17 000 euros

Promouvoir un environnement scolaire conforme aux recommandations pour les enfants asthmatiques et allergiques.

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Constitution d'un comité de pilotage pluraliste associant parents, personnels de l'éducation et des collectivités	Rectorat	2010	Effectivité de la pluralité de la constitution du comité de pilotage
2	Réalisation d'un diagnostic environnemental dans 10 écoles maternelles et élémentaires où sont scolarisés des enfants asthmatiques	Rectorat	2010	Nombre de diagnostics réalisés
3	Elaboration d'un guide pratique destiné aux personnels des écoles, à partir des documents existants et des résultats d'enquête - le proposer à l'expérimentation.	Rectorat	2010	Nombre de réunions nécessaires
4	Organisation d'une rencontre avec les professionnels de santé de l'Education Nationale (présentation des résultats de l'enquête asthme et du guide, validation du document)	Rectorat CHU de Bordeaux	2010/2011	Réalisation de 2 réunions sur l'Aquitaine
5	Diffusion du guide aux écoles, en accompagnement de la mise en place d'un PAI	Rectorat Inspections Académiques Communes	2011	Nombre de guides diffusés / 2 856 écoles Impact du guide : utilisation, respect des recommandations et préconisations



Atelier thématique : Information et communication

informer
la population et
les professionnels

Porteurs de l'action : ARS, DREAL, Conseil Régional d'Aquitaine

Partenaires associés : ARS, DREAL, Conseil régional, CRAES CRIPS, Graine Aquitaine

Pilotes de l'atelier : DRJSCS et Rectorat de Bordeaux



Développer l'information en santé environnement

Lien avec le PNSE 2 :

Action 58 - Développer des outils d'information en santé environnement travail et en mesurer l'impact

Contexte, état des lieux :

Dans le cadre de l'élaboration du PRSE2, et suite aux expériences du PRSE1 qui prévoyait un axe « information » pour faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public, il a été décidé de créer des outils permettant d'améliorer l'accès à l'information, de diffuser la connaissance sur les données, études ou événements en lien avec la santé environnementale en Aquitaine.

En premier lieu, l'opportunité de créer un portail « santé environnement » en Aquitaine sera étudiée.

En effet, la problématique santé environnement possède un champ d'applications très large dans lequel agissent des acteurs de cultures différentes ayant leurs propres approches sur ces enjeux. Il en ressort des difficultés à associer tous ces acteurs pour leur permettre d'échanger sur ces problématiques complexes et leur offrir la possibilité d'accéder aux connaissances et de partager les expériences.

Le portail « santé environnement » Aquitaine aurait ainsi vocation à rassembler et coordonner tous ces acteurs et à participer à l'amélioration de la connaissance en santé environnementale.

Ce portail, caractérisé par un site internet, serait destiné à communiquer, orienter, diffuser, informer, sur toutes les thématiques ayant un lien avec la santé environnementale. Il contiendrait des informations ou renvoi vers des sites existants. L'objectif est d'accompagner les acteurs en santé environnement en Aquitaine pour faire connaître l'information régionale et locale sur ce thème et la rendre accessible au plus grand nombre. Le portail devrait permettre de proposer des éléments d'information, des expériences et ouvrir des perspectives sur ce thème. Il ne s'agit pas de produire directement des connaissances.

La création et le fonctionnement de ce portail s'appuient sur un réseau de partenaires. Ce réseau doit rassembler les compétences et les énergies permettant de garantir la diffusion des contenus de références sur les différentes problématiques concernant la santé environnement.

Budget de mise en œuvre de l'action :

120 000 euros

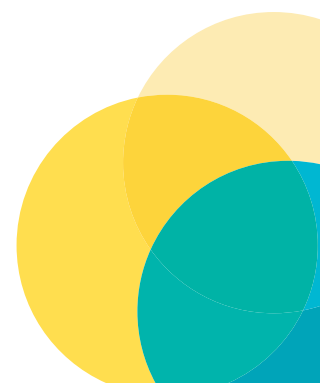
Contexte, état des lieux (suite) :

En second lieu, un groupe d'échanges sera constitué afin de :

- mettre en relation les différents réseaux d'acteurs agissant dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé ou du développement durable (ateliers santé ville, agendas 21, éducation à la santé...);
- faire la promotion d'actions d'information ;
- développer des outils d'information et de communication ;
- favoriser les échanges entre les professionnels et le partage des connaissances ;
- encourager les démarches de formation.

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Etude de l'opportunité et la faisabilité d'un projet de création d'un portail santé environnement en Aquitaine	ARS DREAL Conseil Régional d'Aquitaine	2011	Bilan de l'étude (rapport final)
2	Mise en place d'un groupe d'échanges, afin de définir les moyens de promotion du PRSE 2 (lettres PRSE, journées thématiques...)	ARS DREAL Conseil Régional d'Aquitaine	2011-2013	Nombre de participants Nombre de réunions Type de moyens mis en œuvre
3	Mise en place d'une offre de formation à destination des porteurs de projets en santé environnement des réseaux d'éducation en Aquitaine	CRAES CRIPS Graine Aquitaine DREAL	2011-2012	Nombre de participants Nombre de formations Analyse des fiches d'évaluation des formations
4	Reconnaissance d'actions de communication « en lien avec le PRSE2 », à proposer à l'équipe d'animation	ARS DREAL Conseil Régional d'Aquitaine	2011-2013	Nombre de structures ayant sollicité l'application du « lien avec le PRSE 2 »



Vivre mieux

Respirer un air sain

HABITAT, AIR INTÉRIEUR ET SANTÉ

Les conditions d'habitat impactent directement la santé de la population et jouent un rôle majeur dans les capacités d'intégration sociale d'un individu ou d'une famille. En Aquitaine, la déclinaison du chantier national prioritaire de lutte contre l'habitat indigne se traduit par une réflexion sur les méthodes de travail dans ce secteur multipartenarial.

Il a également été souhaité de mobiliser la région Aquitaine sur la problématique de l'air intérieur. En effet, il existe peu de réglementation pour l'air intérieur et les données relatives à la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public, des enfants notamment, sont encore très limitées.



Fiches action

- Mieux connaître et traiter les pollutions de l'air intérieur
- Mettre en œuvre le programme national de traitement de l'habitat indigne
- Réduire les expositions à l'amiante

Pilotes de l'atelier : Conseil Général de la Gironde et ARS - DT33



Atelier thématique : Air intérieur et habitat**Porteurs de l'action :** ARS et ARS - DT 33

Partenaires associés : CNFPT, Rectorat, DREAL

Pilotes de l'atelier : Conseil Général de la Gironde et ARS - DT33



Mieux connaître et traiter les pollutions de l'air intérieur

Lien avec le PNSE 2 :

Action 9 - Mieux gérer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics

Action 19 - Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants

Contexte, état des lieux :

Habitat, lieu de travail, lieux recevant du public, moyens de transport ... plus de 80% du temps est passé à l'intérieur des locaux, voire davantage pour certaines populations sensibles comme les jeunes enfants, les personnes âgées ou malades. La population est donc exposée, principalement par inhalation, à divers polluants comme par exemple le formaldéhyde.

La population peut être en contact avec des agents polluants véhiculés par l'air intérieur issus des matériaux de construction ou de décoration ayant un impact sanitaire mal connu à l'heure actuelle pour certains polluants mais sûrement non négligeable au regard du temps d'exposition et de la sensibilité.

Cette situation peut se retrouver aussi bien dans l'environnement domestique, au domicile des personnes que dans des lieux recevant du public.

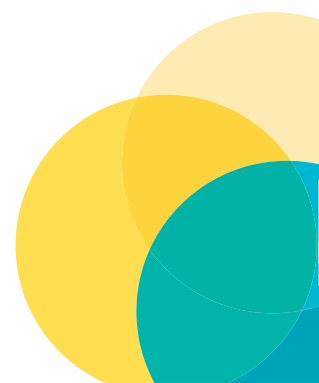
Budget de mise en œuvre de l'action :

25 000 euros

Mieux connaître et traiter
les pollutions de l'air intérieur

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	<p>Evaluer la qualité de l'air intérieur dans 14 crèches et écoles de la région (enquête nationale)</p> <p>Indicateurs mesurés : formaldéhyde, benzène, confinement</p>	AIRAQ	2010	Date de réalisation de l'étude
2	<p>Développer la formation des agents des collectivités et de l'Etat à l'évaluation des critères de qualité de l'air intérieur (dans le domaine du «conseil en environnement intérieur»)</p> <p>Trouver des solutions de portages financiers pour des postes de conseillers en environnement intérieur</p> <p>Développer des outils d'aide à la gestion pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public</p>	<p>ARS</p> <p>ARS - DT 33</p> <p>CG33</p>	2013	<p>Date d'élaboration du contenu pédagogique</p> <p>Nombre de personnes formées</p> <p>Nombre d'ARS-DT et de SCHS dont les agents sont formés</p> <p>Pourcentage d'agents formés parmi les « formables »</p> <p>Nombre de postes financés en équivalent temps plein</p> <p>Nombre d'outils mis à disposition par le CG33</p> <p>Nombre de collectivités destinataires des outils du CG33</p>
3	<p>Mettre en place un groupe de travail</p> <p>Repérer collectivement les risques sanitaires (amiante, plomb, humidité, ventilation...) dans les bâtiments accueillant des enfants (crèches, écoles maternelles et primaires collèges et lycées...)</p> <p>Editer un document d'information sur les dispositions réglementaires applicables</p>	ARS - DT 33	2013	<p>Date de mise en place du groupe de travail</p> <p>Nombre de réunions du groupe de travail</p> <p>Nombre de communes et de collectivités sensibilisées</p> <p>Date d'édition du document de sensibilisation</p> <p>Nombre de documents diffusés</p>



Atelier thématique : Air intérieur et habitatRespirer
un air sain**Porteurs de l'action :** DREAL et ARS

Partenaires associés : Préfectures, CAF, SCHS, DDT

Pilotes de l'atelier : Conseil Général de la Gironde et ARS - DT33



Mettre en œuvre le programme national de traitement de l'habitat indigne

Lien avec le PNSE 2 :

Action 25 - Conforter et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne

Contexte, état des lieux :

Selon les données issues du fichier FILOCOM, le Parc Privé Potentiellement Indigne en classes 7 et 8 en Aquitaine s'élèverait à 102 836 logements (année 2007 dont 60 361 résidences principales, 28 382 vacants et 14 093 résidences secondaires).

Actuellement différentes institutions sont en charges de la lutte contre l'habitat indigne, notamment :

- la CAF et la MSA en ce qui concerne le respect de la décence des logements dont les occupants bénéficient d'aides,
- l'Anah, par son action incitative au travers des aides financières qu'elle verse aux propriétaires bailleurs et occupants réalisant des travaux de sortie de non décence, d'indignité, d'éradication du plomb et de lutte contre la précarité énergétique,
- la DDT pour l'estimation sommaire du coût des travaux de sortie d'insalubrité, le cas échéant pour la réalisation des travaux d'office de sortie d'insalubrité, pour les diagnostics plomb, contrôles après travaux d'éradication du plomb,
- les délégations territoriales de l'ARS et les Services Communaux d'Hygiène et Santé pour l'instruction des signalements (orientation de la plainte en fonction des faits signalés vers la procédure et les acteurs adaptés), l'enquête technique dans l'habitat et la mise en œuvre des procédures relatives à l'insalubrité ou à la présence de plomb dans les logements en fonction des risques sanitaires associés,
- les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, conseils généraux) pour application du règlement sanitaire départemental, procédures de péril, maîtrise d'ouvrage d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, délégation d'aide à la pierre, interventions sociales auprès des familles et des ménages par les assistants sociaux, hébergement
- les opérateurs de terrain missionnés pour le repérage de l'habitat indigne et l'accompagnement des familles dans leur projet de réhabilitation
- les bailleurs publics (offre de logement, repérage des mauvaises conditions de logement).

Afin de pouvoir organiser une politique efficace de lutte contre l'habitat indigne dans la région, il est important dans un premier temps de mettre en place une coordination efficace qui passe par :

- le partage d'informations entre les différents acteurs (ARS DT, DDT, DDCS, SCHS, CAF, MSA...),
- la définition d'une politique générale de traitement de ces logements,
- la mise en place d'une démarche organisée, coordonnée et cohérente, appliquée systématiquement à chaque cas.

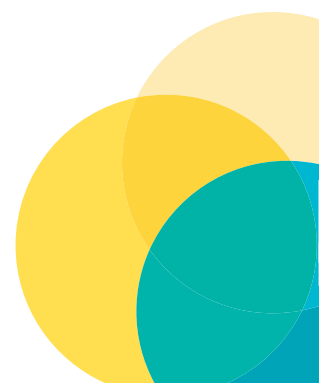
Budget de mise en œuvre de l'action :

23 000 euros

Mettre en œuvre le programme national de traitement de l'habitat indigne

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Amélioration de l'organisation interservices (ARS - DT, DDT, SCHS dans un premier temps) de la lutte contre l'habitat indigne	ARS - DT 33	2011	Date de signature d'une « charte de fonctionnement ARS - DT, DDT, SCHS » Nombre de réunions techniques Nombre de dossiers traités par cette instance Nombre de dossiers menés à bien spécifiquement par l'action de cette instance
2	Déploiement et utilisation de la base de données @riane (base anciennement dénommée « ORHEP ») avec les différents partenaires (DDT, CAF, MSA, FSL, CG) : 1 - déploiement local ARS et ARS - DT et Administrations, 2 - ouverture aux partenaires extérieurs à l'ARS et l'ARS - DT, 3 - enquête de satisfaction auprès des différents utilisateurs après une année d'utilisation	ARS ARS - DT	2010 -2013	Date d'accès à la base Nombre de structures ayant accès à la base Nombre de personnes formées Date d'accès des partenaires à la base Nombre de partenaires extérieurs ayant accès à la base Nombre de personnes formées Date de réalisation de l'enquête de satisfaction Nombre de dossiers figurant dans la base Nombre d'utilisateurs de la base
3	Amélioration des échanges entre professionnels de l'habitat (ARS - DT, SCHS, DDT, opérateurs) : journée itinérante en bus et cotation de l'insalubrité	ARS DREAL	2010	Date de réalisation de la journée Nombre de structures ayant participé Nombre de participants



Atelier thématique : Air intérieur et habitat**Porteurs de l'action :** ARS, DIRECCTE

Partenaires associés : ARS, DIRECCTE

Pilotes de l'atelier : Conseil Général de la Gironde et ARS - DT33



Réduire les expositions à l'amiante

Lien avec le PNSE 2 :
Action 10 - Réduire les expositions à l'amiante

Contexte, état des lieux :

L'amiante est classé en catégorie 1 par le centre international de recherche sur le cancer. Les pathologies liées à l'amiante surviennent après un temps de latence important (fibrose, asbestose, mésothéliome malin diffus, cancer bronchopulmonaire. Sur 25 000 cancers du poumon diagnostiqués en France, 10% seraient liés à l'amiante. 70% des maladies professionnelles liées à l'amiante sont des fibroses.

Les évolutions de la réglementation doivent permettre de réduire les expositions de la population générale ou des professionnels aux fibres d'amiante.

L'objectif est d'améliorer l'information des professionnels et des particuliers sur les risques, notamment lors des permis de démolir et de vérifier que l'exposition du public est minimale dans les établissements recevant du public.

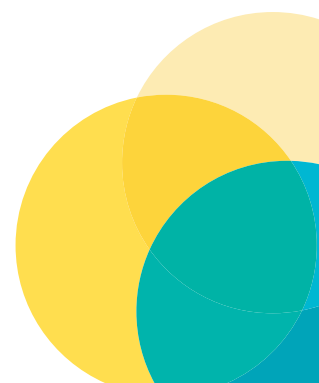
Budget de mise en œuvre de l'action :

5 000 euros

Réduire les expositions à l'amiante

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Etat des lieux régional du respect de la réglementation amiante dans les établissements recevant du public (établissements sanitaires, médico-sociaux, scolaires, de grande hauteur ou de 1 ^{ère} et 2 ^e catégorie)	ARS DIRECCTE	2013	Evolution annuelle du bilan de 2011 à 2013 Nombre d'établissements concernés Nombre d'établissements disposant d'un DTA Nombre d'établissements conformes
2	Etat des lieux du respect de la réglementation amiante dans les bâtiments de l'administration recevant du public	ARS DIRECCTE	2011	Evolution annuelle du bilan de 2011 à 2013 Nombre d'établissements concernés Nombre d'établissements disposant d'un DTA Nombre d'établissements conformes
3	Information des professionnels et des particuliers concernés par la démolition d'un bâtiment amianté	ARS DIRECCTE	2013	Existence d'un document destiné à l'information systématique lors du permis de démolir Nombre de départements ayant mis en place cette information
4	Mise à jour de la plaquette internet sur la gestion des déchets amiantés	ARS DIRECCTE	2010	Réalisation de la mise à jour Nombre de sites sur lesquels elle peut être consultée



Vivre mieux
**Respirer
un air sain**

AIR EXTÉRIEUR ET SANTÉ

L'air est un des milieux par lequel l'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé est le plus direct. La thématique a été abordée sous l'angle de la pollution atmosphérique : effets sanitaires, présentation des polluants, principales sources d'émission, part naturelle et part comportementale. Les problématiques liées aux impacts des pesticides et des émissions des transports sur la qualité de l'air extérieur sont traitées dans d'autres ateliers thématiques du plan.



Fiches action

- Prévenir les allergies liées aux pollens allergisants d'arbres et de plantes, en particulier l'ambroisie
- Améliorer les connaissances sur les particules pour mieux maîtriser leurs émissions
- Sensibiliser le grand public sur l'impact de la combustion du bois en milieu domestique
- Réduire de 30% les émissions de 7 substances toxiques dans l'air - «Stratégie substances»

Pilotes de l'atelier : DREAL et AIRAQ



Atelier thématique : Air extérieur et santéRespirer
un air sain**Porteurs de l'action :** ARS - DT 33 et ARS - DT 47

Partenaires associés : ARS Aquitaine et ses DT, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseils Généraux SEPANSO, URMLA, RNSA, Association des Maires de France

Pilotes de l'atelier : DREAL et AIRAQ



Prévenir les allergies liées aux pollens allergisants d'arbres et de plantes, en particulier l'ambroisie

Lien avec le PNSE 2 :
Action 22 - Prévenir les allergies

Contexte, état des lieux :

Aujourd'hui, 10 à 20% de la population française est allergique à certains pollens. Les pollinoses appelées aussi rhinites allergiques sont des affections respiratoires associées aux pollens émis dans l'environnement. Elles sont en augmentation constante comme en atteste la vente d'antihistaminiques qui double entre mai et juin et croît de 5 à 10% tous les ans depuis 20 ans.

Les conséquences des pollinoses sur la qualité de vie et sur l'assiduité à l'école et au travail sont non négligeables. Selon l'OMS, cette pathologie constitue un facteur aggravant de l'asthme.

Le PRSE 1 a permis la mise en place d'actions de communication destinées au grand public par la diffusion d'un document intitulé « Pollen et Pollinose » réalisé par la DDASS 33 et diffusé dans toutes les pharmacies d'Aquitaine via les répartiteurs, ainsi que l'organisation du colloque « Asthme et société » qui s'est déroulé en janvier 2008 à Bordeaux.

Avec le PRSE 2, il est souhaité la mise en place d'actions visant à réduire les risques liés aux pollens et à lutter contre l'ambroisie.

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. 6 à 12% de la population exposée à ces pollens est allergique (communiqué DGS du 02/07/09).

Originaire d'Amérique du Nord, son implantation est conditionnée par la nature des sols, les conditions climatiques et l'alternance des cycles jour/nuit. Cette plante est également véhiculée par l'homme et ses activités (transports, terrains en friches, zones de travaux...). Il est difficile d'enrayer son développement et de gérer son élimination. Il n'existe que peu de techniques curatives. Très présente en région Rhône-Alpes, elle colonise peu à peu l'ensemble du territoire.

Une étude pilote réalisée en Lot-et-Garonne, à l'initiative de la DDASS 47 entre juillet et septembre 2008, a permis de constater sa présence sur certaines zones de ce département en quantité non négligeable.

Il devient donc urgent de ne pas attendre que la colonisation de la région Aquitaine par cette plante soit généralisée.

Budget de mise en œuvre de l'action :

56 000 euros

Prévenir les allergies liées aux pollens allergisants d'arbres et de plantes, en particulier l'ambroisie.

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Prévenir la plantation d'espèces à caractère allergisant			
1-1	<p>Mise en place d'actions de prévention auprès des collectivités locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte de la thématique « pollen et risques allergiques » dans les documents d'urbanisme ; - mise en place d'actions de sensibilisation des agents des collectivités locales en charge ou travaillant dans l'urbanisme lors de leurs formations CNFPT 	<p>ARS - DT 33 ARS - DT 47 ARS</p>	2010-2012	Nombre de communes intégrant la thématique « pollen et risques allergiques » dans leurs documents d'urbanisme sur le nombre total de communes informées
1-2	<p>Evaluer et renforcer les actions d'information auprès du grand public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'une étude de perception auprès de la population du document « pollen et pollinose » ayant fait l'objet d'une diffusion régionale ; - définition d'un mode et/ou d'outils de communication adaptés aux populations en fonction des résultats de l'étude de perception ; - organisation et lancement de la campagne d'information 	ARS - DT 33	2010-2011	<p>Elaboration du cahier des charges Réalisation de l'étude</p> <p>Validation des modes et outils de communication</p> <p>Réalisation de la campagne de communication</p> <p>Evaluation du pourcentage de la population touchée par la campagne de communication</p>
2	Prévenir le développement de l'ambroisie en Aquitaine			
2-1	<p>Mise en place de capteurs de pollens sur les différents sites repérés de la région</p> <p>Analyse du contenu pollinique de l'air</p>	<p>RNSA ARS - DT 47</p>	Saisons polliniques 2011-2013	<p>Nombre de capteurs implantés localement</p> <p>Nombre de mesures par capteur</p> <p>Nombre d'analyses</p> <p>Nombre de sites identifiés</p>
2-2	Formation des agents des collectivités à la reconnaissance de la plante et à son repérage dans chaque département	<p>RNSA ARS - DT 47</p>	Saisons polliniques 2012-2013	<p>Nombre d'agents formés</p> <p>Nombre de points de repérage identifiés de développement de la plante</p> <p>Elaboration d'une cartographie régionale</p>

Atelier thématique : Air extérieur et santé**Porteurs de l'action :** DREAL et AIRAQ

Partenaires associés : industriels, INERIS, ADEME

Pilotes de l'atelier : DREAL et AIRAQ



Améliorer nos connaissances sur les particules pour mieux maîtriser leurs émissions

Lien avec le PNSE 2 :
Action 4 - Améliorer la connaissance sur les particules

Contexte, état des lieux :

Sous action 1 : Suivi des particules ultra-fines dans l'air ambiant

Les acteurs en santé et environnement expriment un intérêt grandissant vis-à-vis des particules ultra-fines (PUF).

Cet intérêt est motivé par :

- l'impact sur la santé qui croît lorsque la taille des particules décroît,
- le développement d'applications spécifiques dans le domaine des matériaux.

De plus, au regard de l'évolution de la métrologie et des connaissances, il est nécessaire de mettre en œuvre des expérimentations de suivi, en vue d'une future réglementation.

Il apparaît donc intéressant de suivre l'évolution de ces particules à proximité de sites industriels de la région.

Sous action 2 : Caractérisation des poussières émises par les sécheurs

Les sécheurs sont des équipements qui réalisent la déshydratation thermique de produits. Contrairement aux poussières de combustion, les poussières issues des sécheurs sont mal connues, du fait de leur grande diversité et des recombinaisons particules de combustion/particules process. Au vu des réductions d'émissions des autres activités industrielles en région, la part des émissions de particules issue des sécheurs prend de l'importance. Il apparaît donc maintenant nécessaire de connaître plus en détail les caractéristiques de ces particules (granulométrie, facteurs d'émission...) afin d'en évaluer les impacts sanitaires potentiels en vue d'un meilleur encadrement des émissions issues des ICPE. En effet, pour ces installations la réglementation laisse une place importante aux prescriptions définies localement.

Il convient de prioriser l'action sur des sites situés à proximité d'agglomérations connaissant ou susceptibles de connaître des dépassements des valeurs limites en particules de l'air ambiant (exemple Bordeaux).

Des difficultés techniques sont cependant à gérer préalablement : difficultés métrologiques (liées aux poussières humides), ou techniques (canalisation inadaptée pour prélèvement normé, voire prédominance des émissions diffuses).

Budget de mise en œuvre de l'action :

40 000 euros

Améliorer nos connaissances sur les particules pour mieux maîtriser leurs émissions

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Suivi des particules ultra-fines dans l'air ambiant			
1-1	Choix de l'outil métrologique et d'un site adapté pour la réalisation du suivi des PUF dans l'air ambiant	AIRAQ	2010	Réalisation d'une étude technico-économique Mobilisation des experts reconnus en France
1-2	Suivi des PUF dans l'air ambiant	AIRAQ	2011-2013	Validation de la méthode retenue (ex : certification a posteriori du matériel) Moyennes annuelles représentatives (> 75 % des données) Utilisation de la mesure air ambiant en outil de gestion du process, si nécessaire
1-3	Retour d'expérience auprès des acteurs intéressés (experts, autres AASQA), en utilisant les outils du type Commission de Suivi Particules, Journées Techniques des AASQA, voire la rédaction d'un article scientifique	AIRAQ	2013	Production d'une synthèse des mesures Nombre de présentations à portée nationale de l'expérience réalisée Une publication à portée nationale
2	Caractérisation des poussières émises par les sécheurs			
2-1	Sélectionner le(s) site(s) sur lesquels des mesures seraient réalisées	DREAL	2010	Nombre de sites sélectionnés
2-2	Faire réaliser les aménagements nécessaires à la mesure	DREAL	2010	Réalisation des aménagements
2-3	Mesurer et caractériser les émissions de particules de sécheurs en région	DREAL	2010 ou 2011	Respect du protocole de mesure théorique
2-4	Exploiter les données pour évaluer l'enjeu sanitaire et proposer des adaptations de prescriptions	DREAL	2012	Capacité à établir l'existence d'un enjeu sanitaire en zone urbaine
2-5	Communication, en fonction des résultats, des enseignements aux exploitants de sécheur en zone urbaine, copie aux inspecteurs référents	DREAL	2013	Nombre de sites informés sur le nombre de sites identifiés

Atelier thématique : Air extérieur et santé**Porteur de l'action :** DREAL et AIRAQ

Partenaires associés : ADEME - Espaces Info Energie, Conseil Régional d'Aquitaine

Pilotes de l'atelier : DREAL et AIRAQ



Sensibiliser le grand public sur l'impact de la combustion du bois en milieu domestique

Lien avec le PNSE 2 :
Action 1 - Réduire les émissions de particules du secteur domestique

Contexte, état des lieux :

La prise de conscience de la nécessité de diminuer les émissions de CO₂, les fortes tensions observées dernièrement sur le marché des énergies fossiles, et l'image verte dont bénéficie la biomasse sont autant de facteurs contribuant à un nouveau regain d'intérêt pour le chauffage au bois.

Pour autant, la combustion du bois n'échappe pas aux règles élémentaires de la chimie. Ainsi, même si elle est considérée comme neutre en CO₂, elle produit, un certain nombre de polluants, dont l'impact sur la santé est avéré, et ce, dans des proportions non négligeables, particulièrement pour le secteur domestique (31 % des émissions de CO, 21 % des émissions de COV, 25 % des émissions de PM₁₀, 38 % des émissions de PM_{2,5} et 74 % des 4 HAP du protocole d'Aarhus (source CITEPA).

Aussi, s'il est important de donner une impulsion à l'utilisation du bois-énergie en tant qu'énergie renouvelable, il est absolument nécessaire de coupler cette impulsion à une prise de conscience du grand public de la problématique de la pollution générée dans le secteur domestique.

Il s'agit d'encourager le développement des bonnes pratiques dans ce secteur.

Ces bonnes pratiques peuvent se résumer ainsi :

- utiliser un combustible de qualité (bois sec, pas d'utilisation de bois-déchet, ne pas brûler papiers, cartons, plastiques... dans les foyers domestiques)
- utiliser des matériels de combustion performants (appareils labellisés Flamme Verte par exemple), qui permettent à la fois une plus faible émissions de polluants, mais aussi, pour la même chaleur restituée, une utilisation plus faible de matière première (économie sur le combustible).

Budget de mise en œuvre de l'action :

15 000 euros

Sensibiliser le grand public sur l'impact de la combustion du bois en milieu domestique

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Sensibilisation des personnes déjà équipées d'appareil de chauffage au bois			
1-1	Synthèse des éléments techniques à disposition (étude nationale qualité de l'air et bois énergie, plaquette qualité de l'air, flamme verte, le bois «énergie»...)	AIRAQ	2010	Note de synthèse
1-2	Vulgarisation du message et test du message : Espaces Info Energie ; salons et foires de niveaux régional et départemental ; test sur la réception du message et du passage à l'acte	ADEME et EIE	2010-2011	Enquête avant-après sur les cas tests
1-3	Dissémination auprès des collectivités via article / flyer (réseau des correspondants des Agenda 21 des collectivités locales)	AIRAQ	2011-2013	Taux de pénétration dans les magasins des collectivités
2	Sensibilisation lors de l'achat d'appareil chauffage bois			
2-1	Adaptation du message sous forme de plaquette ou autre support (utiliser ou compléter la plaquette existante, le message « qualité du matériel, qualité de l'air »)	AIRAQ	2010	Plaquette réalisée
3	Utilisation des relais d'information			
3-1	Prise en compte de cette problématique dans salons type Confort Expo...	ADEME et EIE	2011-2013	Nombre de salons où la thématique a été présentée
3-2	Formation du personnel des Espaces Info Energie et mise à disposition des documents d'information dans ces espaces	ADEME et EIE		Nombre de plaquettes demandées par les Espaces Info Energie
3-4	Sensibilisation des médecins libéraux, via l'URMLA	AIRAQ	2011-2013	Nombre de médecins mettant les plaquettes à disposition
3-5	Organisation de réunions d'information auprès des groupes de travail techniques de l'AROSHA pour sensibiliser les gestionnaires de parcs de logements sociaux	Conseil Régional	2010-2011	Nombre de personnes présentes aux réunions

Atelier thématique : Air extérieur et santé**Porteur de l'action :** DREAL

Partenaires associés : AIRAQ, ADEME, Point info énergie

Pilotes de l'atelier : DREAL et AIRAQ



Réduire de 30% les émissions de 7 substances toxiques dans l'air - « Stratégie substances »

Lien avec le PNSE 2 :
Action 5 - Action phare - Réduire les rejets de 7 substances toxiques dans l'air et dans l'eau

Contexte, état des lieux :

L'action «Stratégie substances» existait dans le PNSE 1 et le PRSE 1, elle visait uniquement le secteur industriel. Les 6 substances ciblées étaient le benzène, le chlorure vinyle monomère, le cadmium, le PCCD dioxine, le mercure, le plomb. Le PRSE a permis d'obtenir en région des réductions significatives, supérieures à 60%, pour tous les polluants retenus en région (soit 5 substances).

Il ressort de l'action «Stratégie substances» du PRSE 1, que l'accroissement de la vigilance sur un nombre ciblé de paramètres a souvent permis d'exploiter au mieux les textes récents ou bientôt en vigueur afin d'accélérer significativement les réductions d'émissions.

Pour le PRSE 2, l'exploitation de la directive européenne relative aux émissions industrielles (directive IED, anciennement IPPC) contribuera significativement à la mise en œuvre de cette action.

Dans le PNSE 2 la liste des substances visées est modifiée. Il est aussi proposé d'agir aussi sur d'autres secteurs que le secteur industriel.

En effet, par exemple, concernant les émissions d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), le secteur domestique est majoritaire notamment du fait du bois énergie utilisé pour le chauffage domestique avec des foyers souvent sources de combustion de mauvaise qualité (une action de communication est proposée par ailleurs dans le PRSE 2).

Les substances suivies dans la présente action ont été identifiées en croisant les listes de produits « toxiques » établies dans différents contextes avec les enjeux en termes d'exposition et leur effet sur la santé :

Benzène / effet toxique sur les cellules sanguines...

Hydrocarbure polycyclique (HAP) / effet cancérigène, mutagène, reprotoxique

Dioxine / effet immunotoxique,

PCB / perturbateur du développement du système nerveux de l'enfant,

Mercure / effet neurotoxique,

Arsenic / effet cancérigène, neurotoxique...,

Solvants chlorés / effet toxique sur les voies respiratoires et les cellules sanguines.

Il est à noter que l'Aquitaine est la 3^e région émettrice de HAP tous secteurs confondus et qu'elle est aussi l'une des plus fortes utilisatrices de bois énergie. De plus, le développement du bois énergie en région est un objectif du plan climat aquitain (source CITEPA, inventaire départemental révision 2005).

Budget de mise en œuvre de l'action :

6 000 euros

Réduire de 30% les émissions de 7 substances toxiques dans l'air - «Stratégie substances»

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Développer nos connaissances sur les processus d'émission des différentes substances visées	DREAL	2010	Réalisation d'une note de synthèse de déclinaison de la circulaire nationale Nombre de mises à jour de la note
2	Identifier les sites visés par l'action stratégie substances, et les étapes de l'action	DREAL	2010-2011	Nombre de sites identifiés et par substance et proportion des émissions visées
3	Vérifier la pertinence d'intégrer les sites identifiés dans l'action stratégie substances	DREAL	2010-2011	Nombre d'inspections ou réunions abordant ce sujet
4	Demander aux industriels visés d'établir des plans de réduction des émissions notamment en fonction des meilleures techniques disponibles pour les sites IPPC	DREAL	2010-2012	Nombre de plans d'action validés par l'inspecteur des installations classées
5	Contrôler la qualité de la métrologie et les niveaux de réduction déclarés	DREAL	2012-2014	Nombre d'inspections abordant ce sujet
6	Rechercher et soutenir les actions susceptibles de participer à la réduction des émissions de ces substances dans les autres secteurs : résidentiel/tertiaire, agricole, transport	DREAL	2010-2014	Nombre d'actions identifiées ayant donné lieu à un partenariat inter service
7	Suivre et présenter l'avancement de l'indicateur global de résultat pour maintenir la vigilance sur cette action	DREAL	2010-2015	Pourcentage global de réduction des émissions dans les sites ciblés par substance
8	Si nécessaire intégrer un renforcement des prescriptions réglementaires dans les arrêtés préfectoraux (AP)	DREAL	2012-2016	Ratio du nombre de sites ayant fait l'objet de prescriptions contribuant à l'objectif de l'action (demande d'étude, ou renforcement de valeur limite d'Exposition ou demande de traitement) sur le nombre de sites ayant eu un arrêté préfectoral de classement sur l'installation visée (pendant les 4 ans)

Vivre mieux

CONSUMER

UNE EAU

ET UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

EAU ET SANTÉ

L'eau est un des milieux par lequel l'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé est le plus direct. L'atelier a choisi d'innover sur des problématiques émergentes : la généralisation des forages particuliers et les risques sanitaires inhérents, la contamination des sédiments de l'estuaire par les résidus de médicaments.

Par ailleurs, l'atelier a souhaité approfondir au niveau régional le travail sur le croisement des données de captage et de sites historiquement pollués réalisé au niveau national.



Fiches action

- Améliorer la connaissance sur les résidus de médicaments et les micropolluants organiques dans l'eau et les sédiments de l'Estuaire de la Gironde
- Améliorer la conception des puits et forages privés
- Renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable de certains captages proches d'anciens sites industriels

Pilotes de l'atelier : ARS et ARS - DT 33





consommer
une eau et
une alimentation
de qualité

Atelier thématique : Eau et santé

Porteur de l'action : Université de Bordeaux 1

Partenaires associés : Ministère de la santé, ARS, Agence de l'eau, Conseil Régional, ONEMA

Pilotes de l'atelier : ARS et ARS - DT 33

Améliorer la connaissance sur les résidus de médicaments et les micropolluants organiques dans l'eau et les sédiments de l'Estuaire de la Gironde

Lien avec le PNSE 2 :
Action 47 - Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement

Contexte, état des lieux :

La France est le 4^e consommateur mondial de médicaments.

La présence de résidus de médicaments, à l'état de traces dans les eaux destinées à la consommation humaine a été mise en évidence dans le cadre des actions du premier plan national santé environnement (PNSE1). La nécessité de poursuivre ces investigations a été confirmée afin de mieux connaître la contamination des milieux et envisager les mesures de gestion et de réduction à la source.

La déclinaison de l'engagement 103 du Grenelle de l'Environnement prévoit notamment, dans les zones à risques (par exemple estuaires où affluent les pollutions et où la pêche et la conchyliculture sont pratiquées), de renforcer la surveillance des résidus de médicaments en axant les recherches dans les sédiments.

L'Aquitaine dispose d'un estuaire important (Estuaire de la Gironde) situé à l'aval de deux grandes agglomérations, mais également d'une zone de production conchylicole importante (Bassin d'Arcachon).

Afin de tester la mise au point de la métrologie dans ce milieu complexe (sédiments), un protocole expérimental sera mis en œuvre dans l'estuaire de la Gironde ou l'un de ses affluents, où la pression polluante est la plus forte. Ceci permettra, en fonction des données acquises, de réaliser un diagnostic sur les sédiments du bassin d'Arcachon.

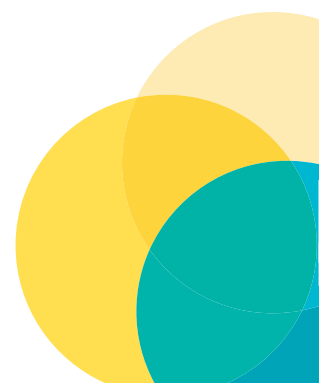
Budget de mise en œuvre de l'action :

30 000 euros

Améliorer la connaissance sur les résidus de médicaments et les micropolluants organiques dans l'eau et les sédiments de l'Estuaire de la Gironde.

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Réaliser des recherches bibliographiques et une synthèse des données disponibles	Université de Bordeaux 1	2010	Réalisation de la synthèse des données
2	Mettre en place un groupe de suivi	Université de Bordeaux 1	2011	Nombre de réunions
3	Définir les substances médicamenteuses à rechercher	ARS Université de Bordeaux 1	2011	Définition des substances recherchées
4	Définir le plan d'échantillonnage	ARS Université de Bordeaux 1	2011	Définition du plan
5	Procéder à une campagne de prélèvements et d'analyses	Université de Bordeaux 1	2011	Nombre de : - sites étudiés - prélèvements - substances recherchées
6	Définir le cas échéant un plan complémentaire d'échantillonnage dans le bassin d'Arcachon	ARS Université de Bordeaux 1	2012	Définition du plan
7	Identifier les éventuelles sources ponctuelles	DREAL ARS	2012	Identification de sources
8	Etablir une exploitation et une synthèse des résultats	Université de Bordeaux 1	2012 - 2013	Réalisation d'une synthèse des résultats
9	Solliciter une validation scientifique	AFSSA	2013	Réponse sur la validation scientifique
10	Réaliser des publications Organiser et/ou participer aux prochains colloques	Université de Bordeaux 1 ARS	2013	Nombre de publications Nombre de participations à des colloques





Améliorer la conception des puits et forages privés

Lien avec le PNSE 2 :

Action 31 - Assurer une gestion durable de la disponibilité en eau
Action 30 - Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée

Contexte, état des lieux :

La multiplication des puits et forages réalisés par des particuliers peut être à l'origine à la fois de risques environnementaux mais également sanitaires.

En effet, une mauvaise réalisation de l'ouvrage peut être à la source de contamination des nappes souterraines dont certaines sont stratégiques pour l'alimentation en eau des populations.

L'Aquitaine comporte en effet de nombreuses nappes souterraines d'importance qui ont été l'objet d'une surexploitation ayant entraînée une fragilisation qu'il convient de freiner.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation prévoit la déclaration en mairie de ces ouvrages « à usage domestique ». Cette déclaration s'accompagne d'une analyse réduite lorsque l'eau est destinée à l'alimentation, analyse qui peut être insuffisante dans certains cas pour évaluer les risques sanitaires liés à la consommation d'eau.

En outre, certaines pratiques, telle une connexion avec le réseau public, peuvent entraîner la contamination de l'eau distribuée par ce réseau. Pour prévenir de telles contaminations, la réglementation prévoit désormais le contrôle des installations privatives.

Une action vers les différents partenaires concernés par ces pratiques apparaît nécessaire afin de les sensibiliser aux enjeux liés à ces pratiques.

Elle se déclinera selon divers axes à destination :

- des particuliers qui réalisent ou font réaliser des ouvrages,
- des professionnels concernés par la réalisation des puits et forages,
- des collectivités qui peuvent jouer un rôle important dans ce processus.

Ces mesures concrétiseront les instructions pour la bonne mise en œuvre du nouveau dispositif réglementaire récemment adopté (décret du 2 juillet 2008 et ses textes d'application).

Cette action sera interministérielle, associant les services des ministères chargés de l'Ecologie et de la Santé, l'Agence de l'eau, ainsi que les collectivités et les professionnels.

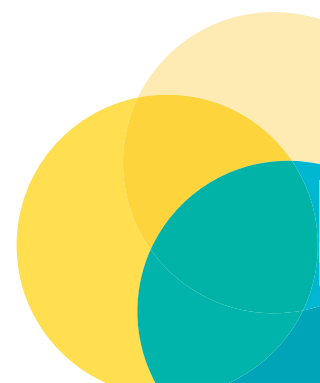
Budget de mise en œuvre de l'action :

30 000 euros

Améliorer la conception des puits et forage privés

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Mettre en place un comité de pilotage avec : - des associations professionnelles - des mairies (association des maires) - les administrations concernées Prévoir un nombre de réunions précisé dès le départ pour le suivi des différentes étapes	DREAL ARS - DT 33 Agence de l'Eau	2011	Nombre de réunions
2	Réaliser un état des lieux comprenant : - l'accès aux bases de données - une analyse sur les autres expériences régionales existantes - une analyse réglementaire	DREAL ARS - DT 33 Agence de l'Eau	2011	Réalisation de l'état des lieux
3	Tester la méthode sur un territoire : organisation de réunions avec les différents types d'acteurs concernés (6 à 12 personnes / réunion)	DREAL ARS - DT 33 Agence de l'Eau	2011 - 2012	Nombre de réunions par type d'acteurs
4	Elaborer des supports de communication et les diffuser	DREAL ARS Agence de l'Eau	2012	Nombre de plaquettes diffusées Nombre de séminaires organisés Taux de participation
5	Réaliser une évaluation Cette étape vise à évaluer les changements pour les différents acteurs concernés (maires, professionnels, particuliers) par une enquête téléphonique grâce à un questionnaire adapté à chaque partenaire	DREAL ARS	2014	Nombre de personnes interrogées Taux de mémorisation du message, du contenu Taux d'évolution des pratiques Personnes déclarant un changement de comportement



Atelier thématique : Eau et santé

consommer
une eau et
une alimentation
de qualité

Porteur de l'action : ARS, DREAL

Partenaires associés : ARS - DT 33, BRGM, DREAL

Pilotes de l'atelier : ARS et ARS - DT 33



Renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable de certains captages proches d'anciens sites industriels

Lien avec le PNSE 2 :

Action 28 - Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages

Contexte, état des lieux :

En Aquitaine, la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est globalement très satisfaisante. Elle est appréciée au travers d'exigences de qualité qui ont évolué depuis un siècle pour tenir compte de l'amélioration des connaissances et des risques sanitaires : des limites et références de qualité sont fixées pour 57 paramètres ou familles de paramètres.

La sécurité sanitaire de l'eau est assurée par un dispositif comprenant à la fois des objectifs de résultats (exigences de qualité) et de moyens (traitements adaptés à la qualité de l'eau « brute » et périmètres de protection). Néanmoins, dans certains contextes, des risques potentiels peuvent encore être méconnus.

Ainsi, l'inventaire Historique Régional des anciens sites industriels et activités de service en Aquitaine réalisé entre 1995 et 2007 a permis de recenser plus de 4 000 sites en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques, plus de 3 000 en Dordogne et plus de 2 000 dans les Landes et le Lot-et-Garonne.

Les résultats de l'inventaire historique régional sont répertoriés dans la base de données des anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

L'Aquitaine compte 1 124 captages utilisés pour l'alimentation en eau potable (AEP) qui sont recensés et gérés dans la base de données SISE Eau.

Le croisement de ces deux bases de données permettra, le cas échéant, de déceler des captages dont l'eau est destinée à la consommation, et qui sont soumis à un risque de pollution, jusqu'alors non connu, et définir, le cas échéant, les mesures nécessaires.

Budget de mise en œuvre de l'action :

106 900 euros

**Renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable
de certains captages proches d'anciens sites
industriels**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Disposer de l'outil : croisement des bases de données BASIAS /AEP par restitution cartographique et par listing	BRGM	2010	Réalisation de l'outil
2	Classer les sites en fonction des distances prédéfinies selon une typologie en 3 classes ou plus et en fonction des activités	DREAL ARS	2011	Nombre de sites concernés par classe Nombre de captages par type d'activités
3	Définir la méthodologie visant à prioriser les captages en fonction de la vulnérabilité de la ressource (type d'aquifère, profondeur du toit de l'aquifère, sens d'écoulement, vétusté du captage, périmètres de protection, bassins versants...) et de l'activité industrielle recensée Prendre en compte les cartes de vulnérabilité réalisées par le BRGM	BRGM	2011	Définition de la méthodologie Prise en compte des cartes de vulnérabilité
4	Définir une taille d'étude en fonction des formations superficielles et appliquer la méthodologie sur 3 zones de caractéristiques hydrogéologiques différentes	BRGM	2012	Application de la méthodologie
5	Définir les substances à rechercher sur les ressources en eau potable concernées	ARS BRGM	2012	Nombre de sites à tester
6	Elaborer un plan d'échantillonnage sur les captages concernés	ARS	2012	Nombre d'analyses
7	Procéder à une campagne d'analyses	Laboratoires agréés	2012	Nombre de sites testés
8	Etablir une synthèse et une évaluation des résultats	ARS	2013	Réalisation de la synthèse et de l'évaluation
9	Définir, le cas échéant, un plan d'actions : communication, surveillance, traitement,...	ARS Préfets	2013	Nombres de sites concernés
10	Retour d'expérience national	BRGM/ARS	2013	Retour d'expérience effectué

Vivre mieux

CONSUMER

une eau

et une alimentation de qualité

ALIMENTATION ET SANTÉ

L'alimentation est un des facteurs par lequel l'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé est le plus direct. L'atelier a souhaité développer les connaissances sur les produits effectivement issus de la région Aquitaine et consommés en région, tant les fruits et légumes cultivés que les poissons et les champignons sauvages prélevés.

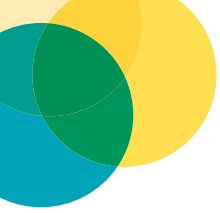
Le champ de réflexion est celui de l'alimentation et de la chaîne alimentaire. Les pesticides n'ont été étudiés qu'en tant que trace dans les aliments. L'aspect nutrition n'a pas été développé ici, car cette question est traitée dans le Plan National Nutrition Santé (PNNS).



Fiches action

- Renforcer la recherche sur les pesticides dans les fruits et légumes en Aquitaine
- Améliorer la connaissance et l'information sur l'imprégnation des poissons gras de rivière par les PCB
- Renforcer la recherche et l'information sur les microcontaminants (métaux lourds) dans les champignons sauvages

Pilotes de l'atelier : DIRECCTE (Pôle Ccrf) et DRAAF



Atelier thématique : Alimentation et santé

consommer
une eau et
une alimentation
de qualité

Porteurs de l'action : DIRECCTE (Pôle Ccrf) et DRAAF

Partenaires associés : Service Commun des Laboratoires (SCL) de Bordeaux-Pessac, DIRECCTE (Pôle Ccrf)

Pilotes de l'atelier : DIRECCTE (Pôle Ccrf) et DRAAF



Renforcer la recherche sur les pesticides dans les fruits et légumes en Aquitaine

Lien avec le PNSE 2 :
Action 51 - Renforcer la recherche sur les contaminants de la chaîne alimentaire

Contexte, état des lieux :

L'Aquitaine est une région où prédominent les productions végétales. Outre la vigne à vin, les fruits et légumes constituent des productions typiques de l'Aquitaine : fraise, carotte, tomate, pruneau, asperge, kiwi, notamment. Dans ces productions se rencontrent aussi des produits sous signe de qualité (Indication Géographique Protégée, label, agriculture biologique).

En outre, le Plan National Nutrition Santé (PNNS) encourage la consommation de 5 fruits et légumes par jour. De même, le ministère chargé de l'alimentation et de l'agriculture développe une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable se matérialisant par des actions visant à améliorer l'accessibilité des fruits et légumes avec, en particulier, des initiatives vis à vis des plus démunis et des scolaires (opération « Un fruit à la récré »).

La problématique de la contamination des fruits et légumes par les pesticides constitue ainsi un véritable enjeu de santé publique. La volonté collective de réduire l'usage des pesticides se matérialise par la mise en place du plan ecophyto 2018 ayant pour objectif d'en réduire si possible l'usage de 50% en 10 ans.

Chaque année, dans le cadre de ses engagements communautaires au regard notamment du règlement CE 178/2002 (Food law), la France développe un plan de surveillance de la contamination des fruits et légumes réalisé à la mise à la consommation. Les services déconcentrés de la DGCCRF participe à la réalisation de ce plan. En parallèle, la DGAL met en place un programme de contrôle à la production (complémentaire aux prélèvements effectués à la consommation) de manière à vérifier la bonne pratique d'usage des pesticides.

Toutefois, ce plan, qui s'intéresse à la contamination des fruits et légumes tels que présentés à la vente au consommateur, ne vise pas spécifiquement les fruits et légumes aquitains.

L'objectif de cette action est donc de développer des données concernant le niveau de présence de résidus de pesticides sur les fruits et légumes produits et commercialisés en Aquitaine et de les comparer avec les données nationales disponibles.

Un plan de communication des résultats sera établi à la fin de l'action, ses modalités seront définies notamment avec le comité de suivi du PRSE 2.

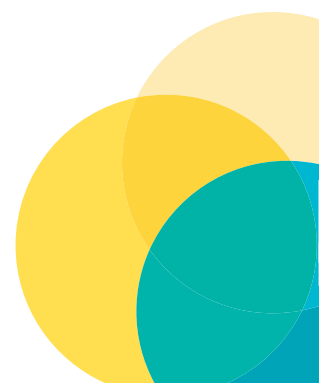
Budget de mise en œuvre de l'action :

64 000 euros

Renforcer la recherche sur les pesticides dans les fruits et légumes en Aquitaine

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Programme de surveillance de la contamination en pesticides de certains fruits et légumes produits et commercialisés en Aquitaine (par exemple : carotte, poireau, pomme de terre, tomates, fraise, prune et pomme) Réalisation de prélèvements	DIRECCTE Aquitaine (Pôle Ccrf) DRAAF Aquitaine SCL Bordeaux-Pessac	2010 - 2014	Nombre de prélèvements
2	Analyse des prélèvements et interprétation des résultats par rapport aux Limites Maximales de Résidus (LMR)	SCL Bordeaux-Pessac	2010 - 2014	Nombre d'analyses
3	Influence du lavage, de l'épluchage ou de la cuisson sur la teneur en résidus de pesticides de certains fruits et légumes (par exemple : fraise, pomme, prune, pomme de terre)	SCL Bordeaux-Pessac	2010 - 2012	Résultats de l'étude



Atelier thématique : Alimentation et santé

consommer
une eau et
une alimentation
de qualité

Porteur de l'action : DRAAF (SRAL)

Partenaire associé : groupe technique inter régional Adour-Garonne,
DREAL, ARS - DT

Pilotes de l'atelier : DIRECCTE (Pôle Ccrf) et DRAAF



Améliorer la connaissance et l'information sur l'imprégnation des poissons gras de rivière par les PCB

Lien avec le PNSE 2 :
Action 51 - Renforcer la recherche sur les contaminants de la chaîne alimentaire

Contexte, état des lieux :

La pêche en rivière et notamment la pêche saisonnière des poissons migrateurs (alose, lamproie, anguille), qui a nécessité des restrictions réglementaires pour certaines espèces, reste un élément du patrimoine culturel aquitain.

En 2008, les analyses réalisées par les services vétérinaires en vue de la recherche de PCB dans les poissons gras a mis en évidence des résultats non conformes. Les PCB, polychlorobiphényles, sont des substances chimiques toxiques issus des transformateurs électriques et d'autres usage industriels.

Diverses études du CEMAGREF sur les résidus de PCB dans les poissons de rivières attirent l'attention sur ce sujet.

Si la situation en Aquitaine est infiniment moins préoccupante que celle du bassin du Rhône ou de la Seine, elle mérite toutefois d'être approfondie. En effet, le nombre d'analyses réalisées et les non conformités mises en évidence sont insuffisantes pour affirmer qu'il existe ou pas un risque pour le consommateur.

Parallèlement, l'INVS met en place une étude de l'imprégnation en PCB des consommateurs des poissons de rivière, avec des résultats attendus en 2011. L'objectif est d'étudier « la relation entre la consommation et le niveau de contamination de poissons d'eau douce d'une part, et les teneurs sanguines en PCB et dioxines des participants à l'étude, d'autre part ».

Considérant que la question des PCB concerne l'ensemble du bassin Adour Garonne, un groupe technique s'est réuni le 19 janvier 2010 et a défini 5 axes de travail :

- 1 - Bilan des connaissances relatives aux PCB en Adour Garonne ;
- 2 - Plan d'analyse et d'échantillonnage – comportement des sédiments pollués ;
- 3 - Rejets (identification des sources) - sols et sédiments pollués ;
- 4 - Risque sanitaire ;
- 5 - Accompagnement des pêcheurs professionnels et amateurs.

Les travaux de ce groupe technique, avec notamment la mise en commun des connaissances des différents services, permettront d'améliorer l'analyse du risque lié à la consommation des poissons gras pêchés dans la Garonne.

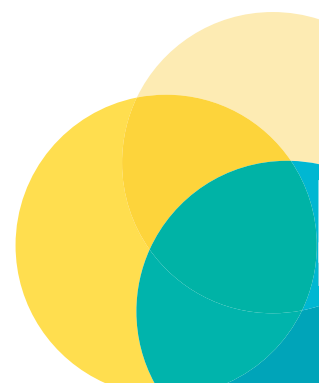
Budget de mise en œuvre de l'action :

Budget DGAL

**Améliorer la connaissance et l'information sur
l'imprégnation des poissons gras de rivière par
les PCB**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	État des lieux et des interventions	Groupe technique interrégional Adour-Garonne	2011	Nombre de réunions et taux de participation Production d'un état des lieux
2	Production de données : définition d'une stratégie d'échantillonnage annuel ; consolidation des résultats d'analyse des résidus dans les poissons et crustacés du bassin	DRAAF	2010-2013	Rédaction de la stratégie d'échantillonnage annuel
3	Synthèse des informations collectées	Groupe technique interrégional Adour-Garonne	2011 ou 2012	Production d'une note technique Validation ou analyse scientifique (en fonction des résultats)
4	Communication au niveau régional de la situation de contamination aux PCB, au regard de l'état des lieux réalisé par le groupe technique interrégional Adour-Garonne et des plans d'échantillonnage réalisés annuellement	DRAAF DREAL ARS-DT	2012	Réalisation du bilan régional Proposition de mesures de gestion



Atelier thématique : Alimentation et santé

consommer
une eau et
une alimentation
de qualité

Porteur de l'action : DIRECCTE (Pôle Ccrf)

Partenaires associés : réseau de collecteurs, Service Commun des Laboratoires (SCL) de Bordeaux-Pessac

Pilotes de l'atelier : DIRECCTE (Pôle Ccrf) et DRAAF



Renforcer la recherche et l'information sur les micro-contaminants (métaux lourds) dans les champignons

Lien avec le PNSE 2 :
Action 51 - Renforcer la recherche sur les contaminants de la chaîne alimentaire

Contexte, état des lieux :

La cueillette des champignons à l'automne est ancrée dans la culture des aquitains. Hormis les problèmes sanitaires liés à la toxicité de certains champignons sauvages, qui n'entrent pas dans le champ d'application du PRSE 2, d'un point de vue environnemental, on sait que les champignons sont de bons révélateurs de l'état des sols sur lesquels ils poussent.

Plusieurs études ont montré que les champignons pouvaient être contaminés notamment par des métaux lourds, en particulier le cadmium, le plomb et le mercure. Des données existent au plan national, mais il n'existe pas de cartographie pour les champignons cueillis en Aquitaine.

Afin de d'établir une cartographie précise de cette contamination, il sera fait appel à un réseau de collecteurs pour réaliser ces prélèvements et fournir des renseignements sur les lieux et conditions de la cueillette. Ces prélèvements, qui porteront sur les 4 espèces les plus fréquemment récoltées en Aquitaine – chanterelles, cèpes dits de Bordeaux et cèpes des pins, girolles - seront ensuite analysés par le SCL de Bordeaux-Pessac. Les résultats seront interprétés en fonction des normes (limites maximales admissibles) européennes existantes, étendues à la détection de la radioactivité.

Par ailleurs, même si cela n'entre pas directement dans le cadre du PRSE 2, il a été envisagé de diffuser au début de chaque saison de la cueillette, une information afin d'alerter les ramasseurs et consommateurs de Tricholome équestre ou doré (dit Bidaou) sur les dangers d'une consommation excessive et répétitive, compte tenu, chaque année, de graves intoxications, parfois mortelles.

Un plan de communication des résultats sera établi à la fin de l'action, ses modalités seront définies notamment avec le comité de suivi du PRSE 2.

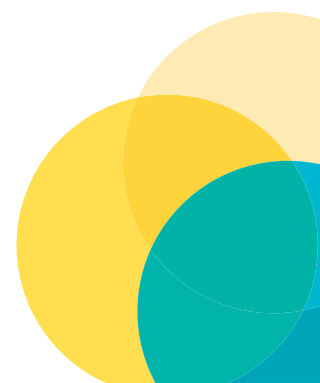
Budget de mise en œuvre de l'action :

4 500 euros

Renforcer la recherche et l'information sur les microcontaminants (métaux lourds) dans les champignons sauvages

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Descriptif des mesures	Pilotes des mesures	Echéancier	Indicateurs retenus
1	Organisation et réalisation des prélèvements	Préleveurs en lien avec la DIRECCTE Aquitaine (Pôle Ccrf) et le SCL Bordeaux-Pessac	2010 - 2012	Nombre de prélèvements par espèce de champignons
2	Analyses des métaux lourds	SCL Bordeaux-Pessac	2010 - 2012	Nombres d'analyses
3	Action d'information sur le danger de la consommation du Bidaou	Centre Anti-Poison du CHU de Bordeaux DIRECCTE Aquitaine (Pôle Ccrf)	Chaque année avant la saison 2010 2011 2012 2013	Diffusion de l'information via le service de presse de la préfecture de région



7)

ANNEXES



7) ANNEXES

7.1 Annexe 1 : les 58 actions du PNSE 2

Fiche 1 « Plan particules »

- Action 1 :** Réduire les émissions de particules du secteur domestique
- Action 2 :** Réduire les émissions de particules des installations industrielles et agricoles
- Action 3 :** Mieux réguler la mobilité et réduire les émissions atmosphériques unitaires de chaque mode de transport
- Action 4 :** Améliorer la connaissance sur les particules

Fiche 2 « Réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau »

- Action 5 :** Réduire les rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau
- Action 6 :** Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides

Fiche 3 « Qualité de l'air intérieur »

- Action 7 :** Mieux connaître et limiter les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments
- Action 9 :** Mieux gérer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics
- Action 8 :** Construire sainement par la limitation des sources dans le bâti et la maîtrise des installations d'aération, de ventilation et de climatisation

Action 10 : Réduire les expositions liées à l'amiante

Fiche 4 « Réduire l'exposition aux substances ayant un effet cancérigène mutagène ou reprotoxique (CMR) en milieux de travail »

- Action 11 :** Développer des actions d'incitation et d'aide à la substitution de substances toxiques en milieu de travail et favoriser le développement de procédés alternatifs
- Action 12 :** Renforcer le suivi des expositions professionnelles

Fiche 5 « Santé et transports »

- Action 13 :** Prendre en compte l'impact sur la santé des différents modes de transport
- Action 14 :** Favoriser les transports actifs et les mobilités douces
- Action 15 :** Réduire les nuisances liées au bruit généré par les transports
- Action 16 :** Améliorer la santé et le confort des usagers et des travailleurs des transports

Fiche 6 « Protéger la santé et l'environnement des enfants »

- Action 17 :** Réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes ou en âge de procréer aux substances les plus dangereuses
- Action 18 :** Mieux gérer les risques liés aux reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens
- Action 19 :** Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants
- Action 20 :** Améliorer la prise en compte de la sensibilité particulière des enfants, des femmes enceintes ou en âge de procréer dans l'expertise des risques
- Action 21 :** Renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores aigus liés à l'écoute de musiques amplifiées

Fiche 7 « Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé »

- Action 22 :** Prévenir les allergies
- Action 23 :** Développer la profession de conseillers « habitat-santé » ou « en environnement intérieur »
- Action 24 :** Améliorer la prise en charge des pathologies potentiellement dues à l'environnement

Fiche 8 « Lutte contre l'habitat indigne »

- Action 25 :** Conforter et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne

Action 26 : Prévenir l'insalubrité due à la sur-occupation

Action 27 : Créer des mesures ciblées d'accompagnement social

Fiche 9 « Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau »

Action 28 : Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages

Action 29 : Réduire les apports de certaines substances dans le milieu aquatique

Action 30 : Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée

Action 31 : Assurer une gestion durable de la disponibilité en eau

Fiche 10 « Lutte contre les « points noirs environnementaux »

Action 32 : Identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on observe une surexposition à des substances toxiques

Action 33 : Améliorer la prévention et assurer la gestion des impacts sanitaires et environnementaux post accident

Action 34 : Renforcer la gestion des sites et sols pollués

Action 35 : Réhabiliter ou gérer les zones contaminées, notamment outre-mer

Action 36 : Evaluer l'impact sanitaire des différents modes de gestion des déchets

Fiche 11 « Diminuer l'impact du bruit »

Action 37 : Intégrer la lutte contre le bruit dans une approche globale

Action 38 : Renforcer la police du bruit

Action 39 : Se doter d'outils permettant d'appréhender l'impact sanitaire du bruit

Fiche 12 « Réduire l'exposition au radon et à l'amiante naturellement présents dans l'environnement »

Action 40 : Réduire l'exposition au radon dans l'habitat

Action 41 : Gérer les expositions à l'amiante environnemental

Fiche 13 « Risques émergents »

Action 42 : Améliorer le dispositif de surveillance et d'alerte

Action 43 : Lancer un programme pluriannuel de biosurveillance de la population française couplé à une enquête de santé plus large et incluant le dosage des polluants émergents

Action 44 : Renforcer la concertation sur les risques liés aux nouvelles technologies

Action 45 : Organiser l'information et la concertation sur les ondes électromagnétiques

Action 46 : Renforcer la réglementation, la veille et l'expertise et la prévention des risques sur les nanomatériaux

Action 47 : Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement

Fiche 14 « Recherche »

Action 48 : Afficher clairement le domaine santé environnement travail dans les politiques scientifiques des différents opérateurs de recherche et renforcer les moyens humains et financiers

Action 49 : Structurer et coordonner la recherche en santé environnement travail et renforcer les outils nécessaires

Action 50 : Renforcer les disciplines de recherche majeures et les thématiques prioritaires pour la prédiction et l'évaluation des risques et dangers environnementaux, notamment sur les pathologies en forte augmentation ou (re) émergentes et sur les risques émergents

Action 51 : Renforcer la recherche sur les contaminants de la chaîne alimentaire

Action 52 : Favoriser la recherche technologique et l'innovation pour l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement

Fiche 15 « Expertise »

Action 53 : Rationaliser les conditions et pratiques d'expertise scientifique en appui aux décisions de politiques publiques

Action 54 : Renforcer les capacités d'expertise scientifique en santé environnement travail

Fiche 16 « Formation et information »

Action 55 : Développer la formation en santé environnement travail des professionnels de santé

Action 56 : Développer la formation en santé environnement travail dans l'enseignement supérieur et technique

Action 57 : Eduquer les jeunes en santé environnement travail

Action 58 : Développer des outils d'information en santé environnement travail et en mesurer l'impact

7.2

Annexe 2 : les 35 actions du PRSE 2

Ateliers thématiques	Actions
Transports et santé	<ul style="list-style-type: none"> 1 – Promouvoir et développer les Plans de Déplacement d'Entreprises 2 – Promouvoir les Carapattes et les Caracycles 3 – Communiquer sur l'observation des émissions dues au secteur des transports
Pesticides et santé	<ul style="list-style-type: none"> 4 – Sensibiliser les particuliers sur l'identification, le stockage, l'utilisation et l'élimination des pesticides 5 – Améliorer la connaissance et l'utilisation des produits à usages vétérinaire et phytosanitaire (pesticides et biocides, hors professionnels agricoles) 6 – Evaluer et gérer les risques et les nuisances des épandages de produits phytosanitaires pour les riverains 7 – Améliorer la qualité du parc de pulvérisateurs en Aquitaine
Expositions sonores et santé	<ul style="list-style-type: none"> 8 – Organiser des actions d'information en direction des élus sur le thème « Urbanisme, construction, bruit, santé » 9 – Améliorer les conditions acoustiques des établissements d'accueil des enfants en Aquitaine (crèches et écoles) 10 – Protéger les publics jeunes vis-à-vis des risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée
Expositions professionnelles et santé	<ul style="list-style-type: none"> 11 – Réduire les expositions professionnelles dans les pressings et les rejets dans l'environnement 12 – Réduire les expositions professionnelles dans la filière de recyclage des déchets électroniques et électriques, associées à la précarité des salariés 13 – Informer les professionnels et le grand public sur les risques liés à l'utilisation de produits dans le domaine du second œuvre et du bricolage
Points noirs environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> 14 – Identifier et gérer les zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques 15 – Identifier les établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués et mettre en œuvre des plans de gestion 16 – Sensibiliser les maires au thème « sites et sols pollués » dans l'aménagement du territoire
Recherche et risques émergents	<ul style="list-style-type: none"> 17 – Améliorer les connaissances sur les effets des ondes électromagnétiques 18 – Rechercher l'impact cellulaire de la contamination chimique, organique et métallique de l'eau 19 – Améliorer la connaissance des risques professionnels et environnementaux liés aux nanoparticules

Information et communication	20 – Informer et sensibiliser les jeunes à la santé environnementale dans le cadre de leurs loisirs 21 – Promouvoir un environnement scolaire conforme aux recommandations pour les enfants asthmatiques et allergiques 22 – Développer l'information en santé environnement
Habitat, air intérieur et santé	23 – Mieux connaître et traiter les pollutions de l'air intérieur 24 – Mettre en œuvre le programme national de traitement de l'habitat indigne 25 – Réduire les expositions à l'amiante
Air extérieur et santé	26 – Prévenir les allergies liées aux pollens allergisants d'arbres et de plantes, en particulier l'ambroisie 27 – Améliorer les connaissances sur les particules pour mieux maîtriser leurs émissions 28 – Sensibiliser le grand public sur l'impact de la combustion du bois en milieu domestique 29 – Réduire de 30% les émissions de 7 substances toxiques dans l'air - « Stratégie substances »
Eau et santé	30 – Améliorer la connaissance sur les résidus de médicaments et les micropolluants organiques dans l'eau et les sédiments de l'Estuaire de la Gironde 31 – Améliorer la conception des puits et forages privés 32 – Renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable de certains captages proches d'anciens sites industriels
Alimentation et santé	33 – Renforcer la recherche sur les pesticides dans les fruits et légumes en Aquitaine 34 – Améliorer la connaissance et l'information sur l'imprégnation des poissons gras de rivière par les PCB 35 – Renforcer la recherche et l'information sur les microcontaminants (métaux lourds) dans les champignons sauvages

7.3

Annexe 3 : les budgets minimum estimés par action selon les ateliers thématiques

Intitulé atelier	Actions	Budget estimé (montant minimum, hors temps agent)
Transports et santé	1 – Promouvoir et développer des Plans de Déplacement d'Entreprises	25 000 €
	2 – Promouvoir les Carapattes et les Caracycles	30 000 €
	3 – Communiquer sur l'observation des émissions dues au secteur des transports	pas de besoin
Pesticides et santé	4 – Sensibiliser les particuliers sur l'identification, le stockage, l'utilisation et l'élimination des pesticides	20 000 €
	5 – Améliorer la connaissance et l'utilisation des produits à usages vétérinaire et phytosanitaire (pesticides et biocides, hors professionnels agricoles)	30 000 €
	6 – Evaluer et gérer les risques et les nuisances des épandages de produits phytosanitaires pour les riverains	75 000 €
	7 – Améliorer la qualité du parc de pulvérisateurs en Aquitaine	20 000 €
Expositions sonores et santé	8 – Organiser des actions d'information en direction des élus sur le thème « Urbanisme, construction, bruit, santé »	37 500 €
	9 – Améliorer les conditions acoustiques des établissements d'accueil des enfants en Aquitaine (crèches et écoles)	30 000 €
	10 – Protéger les publics jeunes vis-à-vis des risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée	90 000 €
Expositions professionnelles et santé	11 – Réduire les expositions professionnelles dans les pressings et les rejets dans l'environnement	10 000 €
	12 – Réduire les expositions professionnelles dans la filière de recyclage des déchets électroniques et électriques, associées à la précarité des salariés	5 000 €
	13 – Informer les professionnels et le grand public sur les risques liés à l'utilisation de produits dans le domaine du second œuvre et du bricolage	5 000 €
Points noirs environnementaux	14 – Identifier et gérer les zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques	172 000 €
	15 – Identifier les établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués et mettre en œuvre des plans de gestion	non déterminé
	16 – Sensibiliser les maires au thème « sites et sols pollués » dans l'aménagement du territoire	40 000 €

Recherche et risques émergents	17 – Améliorer les connaissances sur les effets des ondes électromagnétiques	85 000 €
	18 – Rechercher l'impact cellulaire de la contamination chimique, organique et métallique de l'eau	90 000 €
	19 – Améliorer la connaissance des risques professionnels et environnementaux liés aux nanoparticules	75 000 €
Information et communication	20 – Informer et sensibiliser les jeunes à la santé environnementale dans le cadre de leurs loisirs	20 000 €
	21 – Promouvoir un environnement scolaire conforme aux recommandations pour les enfants asthmatiques et allergiques	17 000 €
	22 – Développer l'information en santé environnement	120 000 €
Habitat, air intérieur et santé	23 – Mieux connaître et traiter les pollutions de l'air intérieur	25 000 €
	24 – Mettre en œuvre le programme national de traitement de l'habitat indigne	23 000 €
	25 – Réduire les expositions à l'amiante	5 000 €
Air extérieur et santé	26 – Prévenir les allergies liées aux pollens allergisants d'arbres et de plantes, en particulier l'ambroisie	56 000 €
	27 – Améliorer les connaissances sur les particules pour mieux maîtriser leurs émissions	40 000 €
	28 – Sensibiliser le grand public sur l'impact de la combustion du bois en milieu domestique	15 000 €
	29 – Réduire de 30% les émissions de 7 substances toxiques dans l'air - « Stratégie substances »	6 000 €
Eau et santé	30 – Améliorer la connaissance sur les résidus de médicaments et les micropolluants organiques dans l'eau et les sédiments de l'Estuaire de la Gironde	30 000 €
	31 – Améliorer la conception des puits et forages privés	30 000 €
	32 – Renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable de certains captages proches d'anciens sites industriels	106 900 €
Alimentation et santé	33 – Renforcer la recherche sur les pesticides dans les fruits et légumes en Aquitaine	64 000 €
	34 – Améliorer la connaissance et l'information sur l'imprégnation des poissons gras de rivière par les PCB	non déterminé
	35 – Renforcer la recherche et l'information sur les microcontaminants (métaux lourds) dans les champignons sauvages	4 500 €



7.4

Annexe 4 : lexique

A'URBA	Agence d'Urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine	CITEPA	Centre Interprofessionnel Technique d'Etude de la Pollution Atmosphérique
AASQA	Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air	CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	CRA	Conseil Régional d'Aquitaine
ADEME-EIE	Espace Info Energie de l'ADEME	CRAES-CRIPS	Comité Régional d'Aquitaine d'Education pour la Santé - Centre Régional d'Information et de Prévention du SIDA
AFSSA	Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (2010 : ANSES)	CRAJEP	Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire
AFSSET	Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (2010 : ANSES)	CRAMA	Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine (2010 : CARSAT)
AHI 33	Association d'Hygiène Industrielle de Bordeaux – Service de Santé au Travail	DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
AIRAQ	Association de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine	DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (2010 : ARS)
ANFR	Agence Nationale des Fréquences	DDCCRF	Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
ANR	Agence Nationale de la Recherche	DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
ANSES	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire	DDE	Direction Départementale de l'Equipeement
ARACT	Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail	DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires
ARAMSA	Association Régionale Aquitaine de la Mutualité Sociale Agricole	DDT	Direction Départementale du Territoire
AROSHA	Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine	DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
ARS	Agence Régionale de Santé	DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
ARS DT	Agence Régionale de Santé, Délégation Territoriale	DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
CAPTIV	Centre Anti-Poison et de Toxicovigilance	DIREN	Direction Régionale de l'Environnement (2010 : DREAL)
CARSAT	Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	DPPR	Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement	DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique	DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (2010 : ARS)
CEMAGREF	Institut de recherche en sciences et technologies de l'environnement	DRCCRF	Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (2010 : DIRECCTE)
CESR	Conseil Economique et Social Régional	DRDJS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (2010 : DRJSCS)
CETE	Centre d'Etudes Techniques de l'Equipeement		
CG	Conseil Général		
CHU	Centre Hospitalier Universitaire		
CIRE	Cellule de l'INVS en Région		

DRE	Direction Régionale de l'Équipement (2010 : DREAL)	LGE-UPPA	Laboratoire de Génie Electronique - Université de Pau et des Pays de l'Adour
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	LPTC	Laboratoire de Physico-Toxico Chimie des systèmes naturels (Bordeaux 1)
DREAL-UT	DREAL – Unité territoriale	LSTE	Laboratoire Santé Travail Environnement (Bordeaux 2)
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (2010 : DREAL)	MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale	MEDDTL	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
DRRT	Direction Régionale à la Recherche et à la Technologie	MSA	Mutuelle Sociale Agricole
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ENITA	Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles	ONEMA	Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques
EPOC	Environnements et Paléoenvironnements Océaniques	ONF	Office National des Forêts
FNORS	Fédération Nationale des Observatoires de Santé	OPECST	Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Techniques
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles	OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement	ORSA	Observatoire Régional de Santé Aquitaine
GRSE	Groupe Régional Santé Environnement	PDE	Plan de Déplacement d'Entreprises
GRSP	Groupement Régional de Santé Publique	PDU	Plan de Déplacement Urbain
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	PLU	Plan Local d'Urbanisme
IED	Industrial Emissions Directive	PNSE	Plan National Santé Environnement
IMS	Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système	PRSE	Plan Régional Santé Environnement
INERIS	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques	PRST	Plan Régional Santé au Travail
INPES	Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé	RFF	Réseau Ferré de France
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité	RNSA	Réseau National de Surveillance des Allergies
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	SCHS	Service Communal d'Hygiène et Santé
INVS	Institut de Veille Sanitaire	SCL	Service Commun de Laboratoires
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
IPREM	Institut Pluridisciplinaire de Recherche sur l'Environnement et les Matériaux	SEPANSO	Fédération des sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest
ISM	Institut des Sciences Moléculaires	SGAR	Secrétariat Général des Affaires Régionales
ISPED	Institut de Santé Publique, d'Épidémiologie et de Développement	SGH	Système global Harmonisé
LCABIE	Laboratoire de Chimie Analytique Bio-Inorganique et Environnement (Pau)	SMTI	Service de Médecine du Travail Interentreprise
LDAR	Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche	SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
LGE	Laboratoire de Génie Électrique	SPR	Service Prévention des Risques
		SRAL	Service Régional de l'Alimentation d'Aquitaine
		SRCAE	Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie
		SRIT	Schéma Régional des Infrastructures, des Transports et de l'Intermodalité
		SST	Service Santé Travail
		URMLA	Union Régionale des Médecins Libéraux d'Aquitaine



Conception graphique : O tempora - 05 56 81 01 11
Crédits photos : fotolia.com - DREAL - Edouard Martin - Benoît Lafosse

PRSE 2 Aquitaine

Pour en savoir plus :
www.prse-aquitaine.fr

Accueil | PRSE2 | PRSE1 | PRSE (2005-2009)

PRSE 2 Aquitaine

Réduire les inégalités environnementales
Le PRSE 2 Aquitaine s'inscrit autour d'un principe général fort : « Réduire les inégalités environnementales en Aquitaine ».

Plan Régional Santé Environnement 2009-2013

agir mieux en aquitaine
Développer les thématiques:
Transport
Populations
Expositions professionnelles
Points noirs environnementaux
Recherche, classes enseignées
Information, communication

vivre mieux en aquitaine
Développer les thématiques:
Air intérieur et habitat
Air extérieur
Eau
Alimentation

Connaitre les PARTENAIRES ET ACTEURS DU PRSE 2

Espace PARTENAIRES

id@prse.fr

État des lieux Aquitaine

Mentions | Contact | Plan du site

Accueil | PRSE2 | PRSE1 | PRSE (2005-2009)

PRSE 2 Aquitaine

Plan Régional Santé Environnement 2009-2013

Bienvenue sur l'extranet du PRSE 2 Aquitaine
En tant que partenaire du PRSE 2, vous avez la possibilité d'accéder aux documents de travail nécessaires au plan, tant au niveau de la réflexion des ateliers qu'après leur suivi de projet.

Approbation du PRSE 2
Le PRSE 2 Aquitaine a été approuvé le 29 novembre 2010 par Monsieur le Préfet de Région et d'Aréas professionnelles.

ATELIERS
agir mieux en aquitaine
Transport
Populations
Expositions professionnelles
Points noirs environnementaux
Recherche, classes enseignées
Information, communication

vivre mieux en aquitaine
Air intérieur et habitat
Air extérieur
Eau
Alimentation

SUIVI DU PLAN
GISE
Phase d'élaboration
Comité de suivi des ateliers

EVALUATION
Principe

Document PRSE 2
Lire le PRSE2 en ligne
Télécharger le PRSE2
Première lettre d'information PRSE 2 / PRSE 2

Espace ressources
L'espace ressources du PRSE 2 Aquitaine rassemble l'ensemble des documents téléchargés en regardant le lien « PRSE 2 » des documents de base PRSE 2 des sites qui donnent un aperçu complémentaire.
Consultez toutes les fiches ateliers
Consultez les ateliers
Plans régionaux
Liens utiles
Documents divers

État des lieux Aquitaine

Mentions | Contact | Plan du site

